

Cote du document: EB 2019/126/R.16  
Point de l'ordre du jour: 6 a) ii) b)  
Date: 11 avril 2019  
Distribution: Publique  
Original: Français

**F**



Investir dans les populations rurales

## République tunisienne

### Programme d'options stratégiques pour le pays 2019-2024

#### **Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration**

##### Responsables:

##### Questions techniques:

##### **Philippe Rémy**

Chargé de programme de pays  
Division Proche-Orient, Afrique du Nord  
et Europe  
téléphone: +39 06 5459 2629  
courriel: p.remy@ifad.org

##### **Khalida Bouzar**

Directrice régionale  
téléphone: +39 06 5459 2321  
courriel: k.bouzar@ifad.org

##### Transmission des documents:

##### **Deirdre McGrenra**

Cheffe de l'Unité  
des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-sixième session  
Rome, 2-3 mai 2019

---

Pour: **Examen**

## Table des matières

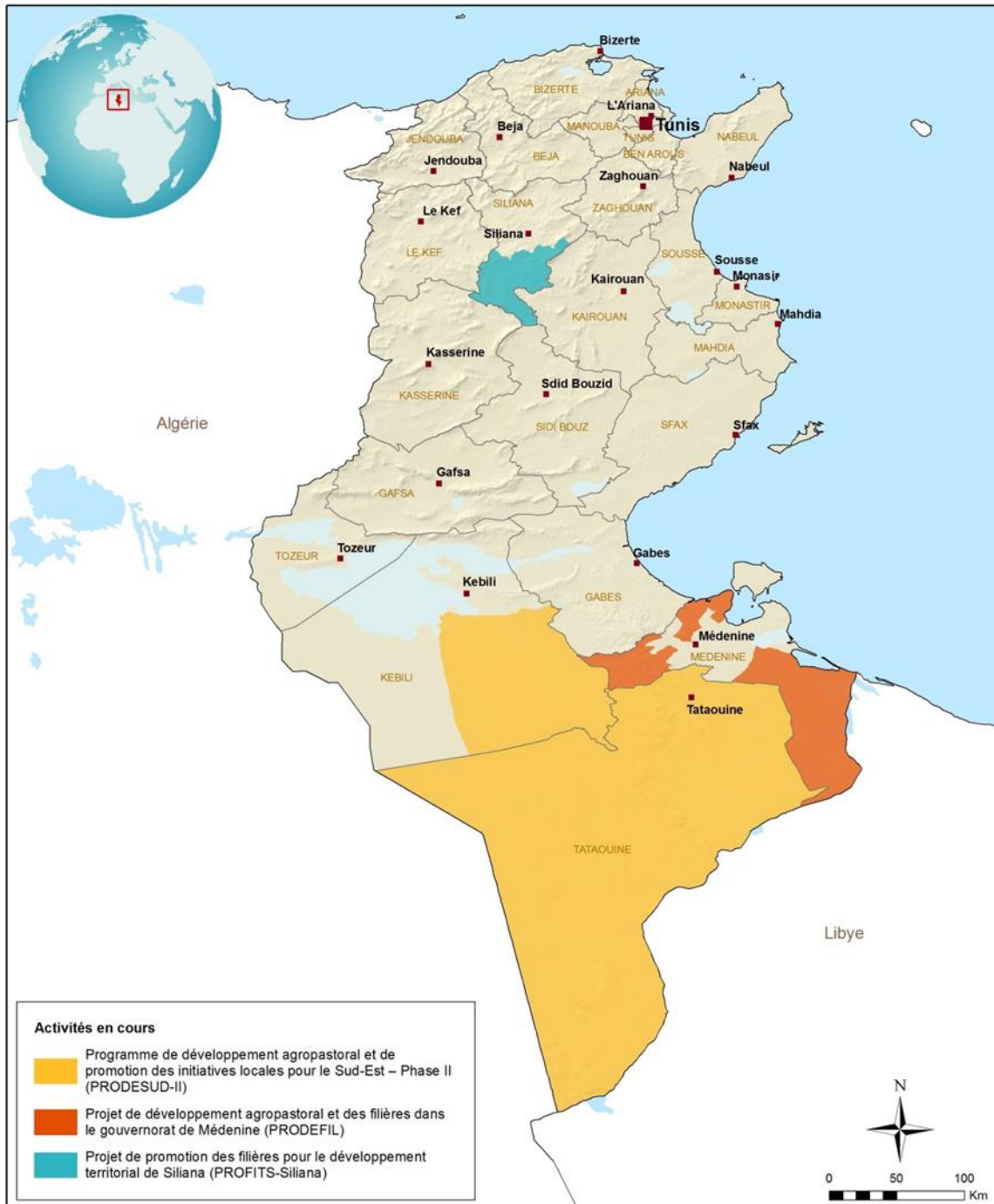
<b>Sigles et acronymes</b>	<b>ii</b>
<b>Carte des zones d'intervention du FIDA dans le pays</b>	<b>iii</b>
<b>Résumé</b>	<b>iv</b>
<b>I. Contexte du pays et programme relatif au secteur rural – principales difficultés et perspectives</b>	<b>1</b>
<b>II. Cadre institutionnel et de l'action publique</b>	<b>3</b>
<b>III. Engagement du FIDA: bilan de l'expérience</b>	<b>3</b>
<b>IV. Stratégie de pays</b>	<b>4</b>
A. Avantage comparatif	4
B. Groupe cible et stratégie de ciblage	4
C. Finalité et objectifs stratégiques	5
D. Éventail des interventions du FIDA	6
<b>V. Innovations et reproduction à plus grande échelle pour des résultats durables</b>	<b>9</b>
<b>VI. Exécution du COSOP</b>	<b>9</b>
A. Enveloppe financière et cibles de cofinancement	9
B. Ressources consacrées aux activités hors prêts	10
C. Principaux partenariats stratégiques et coordination du développement	10
D. Participation des bénéficiaires et transparence	11
E. Modalités de gestion du programme	11
F. Suivi-évaluation	11
<b>VII. Gestion des risques</b>	<b>13</b>
<b>Appendices</b>	
I. Cadre de gestion des résultats du COSOP	
II. Scénarios de transition	
III. Questions relatives au secteur agricole et aux zones rurales	
IV. Étude de contexte PESEC	
V. Accord conclusif	
VI. Préparation du COSOP	
VII. Partenariats stratégiques	
VIII. Stratégie de coopération Sud-Sud et triangulaire	
IX. Brève présentation du pays	
X. Résumé des questions de gestion financière	

<b>Directrice régionale:</b>	<b>Khalida Bouzar</b>
<b>Équipe d'exécution du COSOP</b>	
Directeur de pays/CPP:	Philippe Rémy
Spécialiste technique:	Edward Heinemann
Spécialiste régional climat et environnement:	Nicolas Tremblay
Responsable de la gestion financière:	Aziz Al-Athwari

## Sigles et acronymes

COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
COSOP-AR	Programme d'options stratégiques pour le pays axé sur les résultats
CRDA	Commissariat régional de développement agricole
ESPP	Évaluation de la stratégie et du programme de pays
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
PAM	Programme alimentaire mondial
PRODEFIL	Projet de développement agropastoral et des filières associées dans le Gouvernorat de Médenine
PRODESUD	Programme de développement agropastoral et de promotion des initiatives locales pour le Sud-Est
PROFITS	Projet de promotion des filières pour le développement territorial de Siliana
S&E	Suivi-évaluation
UGP	Unité de gestion du projet

## Carte des zones d'intervention du FIDA dans le pays



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 11-09-2018

## Résumé

1. Le présent programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) fait suite à la note de stratégie de pays 2016-2018. Il oriente le contenu du portefeuille du FIDA en Tunisie pour la période 2019-2024 et couvre ainsi deux cycles d'allocation fondée sur la performance.
2. Les options stratégiques s'inscriront dans la continuité de ce qui a été mis en œuvre précédemment, compte tenu des enseignements tirés de l'évaluation de la stratégie et du programme de pays, validée le 23 octobre à Tunis, et des priorités fixées par le Gouvernement. Elles s'inscrivent dans un contexte marqué par la persistance de poches de pauvreté rurale, l'impact croissant des changements climatiques et les inégalités économiques et sociales subies par les femmes et les jeunes ruraux.
3. L'objectif global du programme de pays est l'amélioration des conditions de vie, des revenus et de la résilience des populations rurales pauvres, en particulier des femmes et des jeunes, face aux changements climatiques. Il contribuera à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable (ODD), et en particulier des ODD 1 (pas de pauvreté), 2 (faim zéro), 5 (égalité femmes-hommes) et 13 (mesures de lutte contre les changements climatiques).
4. Il s'articule autour des trois objectifs stratégiques (OS) suivants:
  - OS 1: accès amélioré aux infrastructures productives et gestion durable des ressources naturelles;
  - OS 2: inclusion des ruraux pauvres dans des filières agricoles mieux structurées;
  - OS 3: autonomisation économique et sociale des femmes et des jeunes ruraux vulnérables.
5. Deux nouveaux projets seront formulés pendant la durée du COSOP: un premier à portée territoriale dans le Gouvernorat de Kairouan, promouvant une approche-filière qui associe les différents acteurs des filières et intègre un volet d'accès au financement des activités économiques; le second aura un ancrage national, sera axé spécifiquement sur l'autonomisation des femmes et l'emploi des jeunes ruraux, et sera mis en œuvre dans différentes zones du pays où la pauvreté rurale est avérée, à déterminer lors de la formulation.
6. Le COSOP sera mis en œuvre selon une logique de partenariat, d'innovation, d'apprentissage et de développement des savoirs. Les résultats obtenus nourriront la concertation sur les politiques pour que leur institutionnalisation et leur reproduction à plus grande échelle soient facilitées.

## I. Contexte du pays et programme relatif au secteur rural – principales difficultés et perspectives

1. Le contexte politique de la Tunisie d'après la révolution a été dominé par l'élaboration d'une nouvelle Constitution, la tenue d'élections législatives et présidentielle à la fin de 2014, la nomination d'un gouvernement en février 2015 et la mise en place de nouvelles institutions. La situation sociopolitique se caractérise par une fragilité exacerbée par la préparation d'élections législatives et présidentielle prévues en 2019.
2. Poussée par une production agricole et des exportations fortes, la croissance économique de 2,5% du PIB (en glissement annuel) enregistrée en juin 2018 est la plus élevée depuis 2014<sup>1</sup>. Les réformes prévues pour renforcer la gouvernance et améliorer l'accès au financement devraient permettre de créer plus d'emplois dans le secteur privé. Néanmoins, la Tunisie fait encore face à la dégradation de ses finances publiques et aux difficultés que pose le lancement des réformes structurelles nécessaires à son redressement. Les risques d'instabilité macroéconomique sont devenus plus prononcés en raison de la hausse de l'inflation, qui a atteint 7,5% en août 2018<sup>2</sup>, son plus haut niveau depuis 1991. Le contexte extérieur est également moins favorable à cause du prix élevé du pétrole et de l'aversion accrue au risque sur les marchés financiers internationaux<sup>3</sup>.
3. Les taux de pauvreté demeurent élevés en Tunisie: 15,5% de la population vivaient sous le seuil national de pauvreté en 2016, et le contraste entre milieu urbain (10%) et milieu rural (26%) était important. Il existe de fortes disparités entre les régions dotées de ressources naturelles, comme le Nord-Est (10,3%), et les régions écologiquement fragiles, où se trouvent les principales poches de pauvreté, en particulier les zones montagneuses du Centre-Ouest (32,3%) et du Nord-Ouest (25,7%)<sup>4</sup>.
4. Le taux de sous-alimentation est resté stable au cours des 15 dernières années (5,6% entre 2004 et 2006 et 5% entre 2014 et 2016)<sup>5</sup>. Toutefois, la sécurité alimentaire est menacée par les changements climatiques et la dégradation des ressources naturelles, les groupes les plus vulnérables étant constitués par les habitants des zones rurales, en particulier les femmes et les jeunes.
5. L'agriculture continue d'occuper une place importante; elle représente près de 10% du PIB et contribue à l'emploi (16%) ainsi qu'au développement régional. Le secteur agricole souffre cependant de nombreuses contraintes structurelles, dont une faible structuration des filières et un accès limité aux financements. L'agriculture subit des stress hydriques très importants, conjugués à une faible fertilité des sols. Selon les projections, au-delà de 2025, les sécheresses toucheront notamment la céréaliculture pluviale, dont la superficie baisserait d'environ 30%. Le coût annuel de la dégradation de l'environnement est estimé à 2,7% du PIB.

<sup>1</sup> Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale (MDICI), mai 2018.

<sup>2</sup> Institut national de la statistique (INS), août 2018.

<sup>3</sup> FMI: Examen du mécanisme élargi de crédit 2017.

<sup>4</sup> Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2016, *Rapport sur le développement humain*.

<sup>5</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), FIDA et Programme alimentaire mondial (PAM), 2018, *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*.

6. La Constitution garantit certes les droits économiques, sociaux, culturels et politiques des femmes, mais celles qui vivent en milieu rural continuent de faire face à diverses contraintes qui limitent leur accès à un travail rémunéré décent. Vingt pour cent d'entre elles disposent d'un revenu propre (contre 65% des hommes ruraux), et 4% seulement des promoteurs de projets agricoles sont des femmes, alors qu'elles représentent 58% de la main-d'œuvre agricole<sup>6</sup>.
7. Les jeunes ruraux forment un autre groupe défavorisé, avec un taux de jeunes sans emploi, non scolarisés ni en formation professionnelle de 33% dans les zones rurales (contre 20% en milieu urbain). Dans les régions intérieures, ce taux atteint 42% pour les jeunes hommes et 45% pour les jeunes femmes. S'agissant des jeunes autoentrepreneurs, qui représentent 8% des jeunes actifs ruraux (contre 13% des jeunes actifs urbains), la majorité d'entre eux travaillent dans le secteur informel.
8. Dans le contexte décrit ci-dessus, on peut envisager différents scénarios:
  - **Scénario 1.** Poursuite des tendances actuelles: l'inflation reste modérée. Les activités économiques s'améliorent avec le renforcement des exportations. Les risques liés à l'insécurité restent importants mais sont maîtrisés. L'allocation au titre du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) reste à peu près la même (24 millions d'USD), avec une augmentation régulière liée à l'amélioration de la gestion et du taux de décaissement du portefeuille.
  - **Scénario 2.** Forte contraction économique: sous la pression de conflits régionaux, en particulier en Libye, et dans un contexte électoral perturbé, la situation sécuritaire se dégrade, la cohésion sociale explose et les activités économiques (tourisme et exportations) s'en trouvent considérablement réduites, tandis que l'inflation augmente. Le portefeuille du FIDA est menacé et le risque de perdre au moins une allocation au titre du SAFP est élevé. Les nouveaux projets sont axés sur le soutien direct à la production alimentaire de base et à la sécurité alimentaire plutôt que sur la structuration du secteur et des filières agricoles.
  - **Scénario 3.** Amélioration substantielle de la situation nationale: la situation dans la région s'est améliorée, les élections ont abouti à un consensus et créé un climat de confiance grâce auquel les investissements augmentent. Les activités économiques et le tourisme sont en plein essor; le taux d'emploi des jeunes s'améliore et l'inflation est sous contrôle. La Tunisie a besoin d'une aide supplémentaire pour soutenir une forte croissance et augmenter les transferts aux ménages les plus vulnérables, en particulier dans les zones rurales. Dans ce contexte, la Tunisie est en mesure d'emprunter davantage, et le FIDA peut augmenter considérablement son appui au pays (50 millions d'USD).
9. Les indicateurs clés de la note analytique des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) intègrent les priorités de la contribution prévue déterminée au niveau national en lien avec les ODD. Face à la surexploitation de l'eau souterraine en Tunisie, il est recommandé de contribuer à l'optimisation de l'utilisation des ressources hydriques, notamment par l'optimisation de l'agriculture pluviale et de l'élevage, et la réhabilitation des parcours collectifs et des zones forestières. Le développement de l'irrigation doit être prudent ; il faut éviter de creuser de nouveaux puits dans les zones à risque et optimiser la gestion des eaux de surface au niveau des bassins versants au moyen de petites infrastructures de collecte et d'approches participatives et territoriales.

<sup>6</sup> Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance, et AECID, 2013, Recherche sur la situation des femmes en milieu rural tunisien et leur accès aux services publics dans onze gouvernorats de la Tunisie.

10. L'amélioration de la fertilité des sols est un autre élément clé qui fait souvent défaut dans les activités des projets, qui sont davantage axés sur les infrastructures que sur les mesures à prendre pour mettre en valeur durablement les zones aménagées.
11. Globalement, les projets du FIDA doivent continuer de promouvoir l'entrepreneuriat agricole, et plus spécifiquement: d'une part, promouvoir l'accompagnement et le financement d'activités en faveur des jeunes et des femmes, et, d'autre part, encourager l'innovation et soutenir la promotion des produits locaux.

## II. Cadre institutionnel et de l'action publique

12. Le Plan de développement 2016-2020 propose cinq axes de réforme économique et sociale intitulés: i) bonne gouvernance, réforme de l'administration et lutte contre la corruption; ii) d'une économie à faible coût à un pôle économique; iii) développement humain et inclusion sociale; iv) concrétisation des ambitions des régions; v) l'économie verte, pilier du développement durable.
13. Le Plan vise ainsi à améliorer les conditions de vie au niveau local et régional, à promouvoir le développement des régions, à améliorer leur attractivité et à limiter les disparités entre les régions intérieures et rurales (en particulier l'Ouest et le Centre-Ouest) et les régions côtières et urbaines.
14. Une stratégie nationale d'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles en milieu rural est en cours de finalisation. La jeunesse est par ailleurs une préoccupation majeure du Gouvernement et fait l'objet d'une réflexion nationale qui devrait déboucher sur la formulation d'une stratégie nationale en faveur de la jeunesse. La Tunisie élabore également une stratégie nationale de promotion de l'économie sociale et solidaire à laquelle le programme de pays pourra contribuer dans le secteur agricole et rural.
15. La Tunisie ne possède pas de stratégie en matière de développement agricole et rural, même si de nombreux documents traitent en particulier de ce secteur dans les politiques et stratégies environnementales. Un vide est à combler à ce niveau, en particulier pour ce qui concerne la définition des actions à mener pour favoriser l'adaptation du secteur aux changements climatiques.

## III. Engagement du FIDA: bilan de l'expérience

16. Depuis 1980, le FIDA a financé treize projets de développement rural en Tunisie, pour un total de 465,1 millions d'USD (dont 37,5% de prêts), dont trois sont en cours d'exécution. Les interventions concernent des Gouvernorats de l'intérieur jugés prioritaires et bénéficiant de la discrimination positive inscrite dans la nouvelle Constitution et le Plan de développement 2016-2020.
17. Les principaux enseignements et constats tirés de l'expérience du FIDA en Tunisie ont été décrits dans les rapports d'achèvement et de supervision du Programme de développement agropastoral et de promotion des initiatives locales pour le Sud-Est (PRODESUD) et du PRODESUD-II, du Projet de développement agricole intégré dans le Gouvernorat de Siliana – Phase II, du Projet de développement agricole intégré dans le Gouvernorat de Zaghuan, du Projet de développement agropastoral et des filières associées dans le Gouvernorat de Médenine (PRODEFIL), et mis en évidence dans l'évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP). Ils sont intégrés dans les principales recommandations suivantes:
18. **Prendre en compte de manière spécifique les femmes et les jeunes ruraux pauvres dans la conception et la mise en œuvre des projets.** L'approche du développement participatif intégré et l'approche-filière sont toutes deux pertinentes pour la lutte contre la pauvreté rurale. Cependant, dans les deux cas, les besoins des femmes et des jeunes ruraux pauvres ont été insuffisamment pris en compte. Une attention plus directe devra être portée à l'avenir à l'autonomisation sociale et économique de ces deux groupes grâce à: i) une augmentation des budgets des



activités qui leur sont octroyés et ii) un partenariat avec des structures travaillant sur l'autonomisation des femmes et des jeunes en milieu rural.

19. **Au-delà des aménagements physiques, favoriser la gestion durable des ressources naturelles (fertilité des sols et ressources en eau).** La pertinence des approches participatives et des aménagements en matière de conservation des eaux et des sols, et de gestion des parcours est avérée. Les commissariats régionaux de développement agricole (CRDA) et les partenaires institutionnels maîtrisent ces approches, avec une bonne implication des institutions à la base, notamment les groupements de développement agricole. Toutefois, pour ce qui est des actions à mener à l'avenir, il faudra, tout en mettant à l'échelle les expériences réussies, accorder une plus grande attention aux problématiques de restauration de la fertilité des sols et de suivi des ressources en eau pour augmenter les impacts attendus des aménagements.
20. **Élargir les partenariats au secteur privé dans la promotion des filières inclusives.** Les compétences des CRDA se concentrent principalement sur le volet production, tandis que l'aval de la filière reste le maillon faible (transformation, commercialisation). L'expérience a montré qu'il fallait agir sur l'ensemble des maillons des chaînes de valeur, en associant les acteurs du secteur privé (entreprises, industrie, institutions de microfinancement, etc.) à l'organisation de concertations interprofessionnelles, à la promotion d'une contractualisation entre acteurs, à la labellisation des produits, etc. Ces partenariats permettraient aux CRDA de se recentrer sur la vulgarisation agricole, l'accompagnement technique des producteurs et le renforcement des organisations professionnelles.
21. **Augmenter la souplesse des unités de gestion du projet.** Les unités de gestion du projet (UGP) appartiennent aux CRDA, qui sont chargés de mettre en œuvre le développement agricole. Cette insertion dans l'administration est bénéfique et permet d'éviter des chevauchements d'activités tout en renforçant les capacités des CRDA. Pour les fonctions pour lesquelles les CRDA n'ont pas des ressources humaines suffisantes, le FIDA met à disposition des lignes budgétaires, essentiellement sur des dons, pour mobiliser de l'assistance technique. Cette approche n'est pas satisfaisante du fait de processus de recrutement longs et souvent inadaptés à l'évolution des besoins des projets. Des approches plus souples doivent être testées, comprenant de l'assistance technique de courte durée et renouvelée en fonction des besoins des projets. Un recours accru à des acteurs privés pour la mise en œuvre de certaines activités est également souhaitable.

## IV. Stratégie de pays

### A. Avantage comparatif

22. Les conclusions de l'ESPP soulignent un avantage comparatif du FIDA en Tunisie pour les aspects suivants: a) un bon savoir-faire et une expérience de la mise en œuvre de projets dans des zones rurales défavorisées sur le plan agroécologique et socioéconomique; b) le ciblage des petits producteurs pauvres et vulnérables, même si un effort est nécessaire pour cibler plus efficacement les femmes et les jeunes ruraux; c) des approches innovantes, notamment le développement de filières incluant les producteurs les plus pauvres; d) une attention particulière accordée à l'évaluation de l'efficacité et de l'efficacé des projets lors de la supervision; e) des procédures administratives conformes aux procédures nationales; f) une présence dans la durée favorisant un meilleur impact des projets.

### B. Groupe cible et stratégie de ciblage

23. **Ciblage géographique.** Dans le cadre du premier cycle de programmation, il est proposé que le FIDA continue de cibler les gouvernorats qui enregistrent les taux de pauvreté les plus élevés et, dans chacun d'entre eux, les communautés les plus pauvres (ou "poches de pauvreté"), principalement dans l'ouest et le centre-ouest

du pays. Le Gouvernorat de Kairouan, qui enregistre un taux de pauvreté élevé, notamment dans les délégations des zones intérieures, et n'a pas encore bénéficié d'un projet de développement agricole dans le cadre du Plan de développement 2016-2020 de la Tunisie, est potentiellement une zone cible pour la mise en œuvre du prochain projet, dont la conception est programmée en 2019. Il est proposé que le deuxième projet ait un ancrage national avec des interventions dans différentes zones où la pauvreté rurale est avérée (à sélectionner lors de la formulation).

24. **Groupes cibles.** Dans le Gouvernorat de Kairouan, le projet ciblera les populations rurales les plus pauvres et les plus vulnérables, une attention particulière devant être accordée aux femmes et aux jeunes ruraux vulnérables. Dans le second projet, les femmes et les jeunes ruraux vulnérables seront les principaux groupes cibles.
25. Une cartographie de la pauvreté dans le Gouvernorat de Kairouan sera établie lors de la conception du premier projet. On mettra au point des approches et des outils pour informer dûment les femmes et les jeunes des zones cibles des activités des projets et les consulter activement lors de la programmation des activités. Pour la bonne mise en œuvre de ces principes, les deux prochaines interventions devront mettre au point, peu après leur démarrage, une stratégie d'intégration et d'autonomisation des femmes et des jeunes. Les systèmes de suivi-évaluation (S&E) des deux prochains projets permettront de mesurer l'efficacité de la stratégie de ciblage.

### C. Finalité et objectifs stratégiques

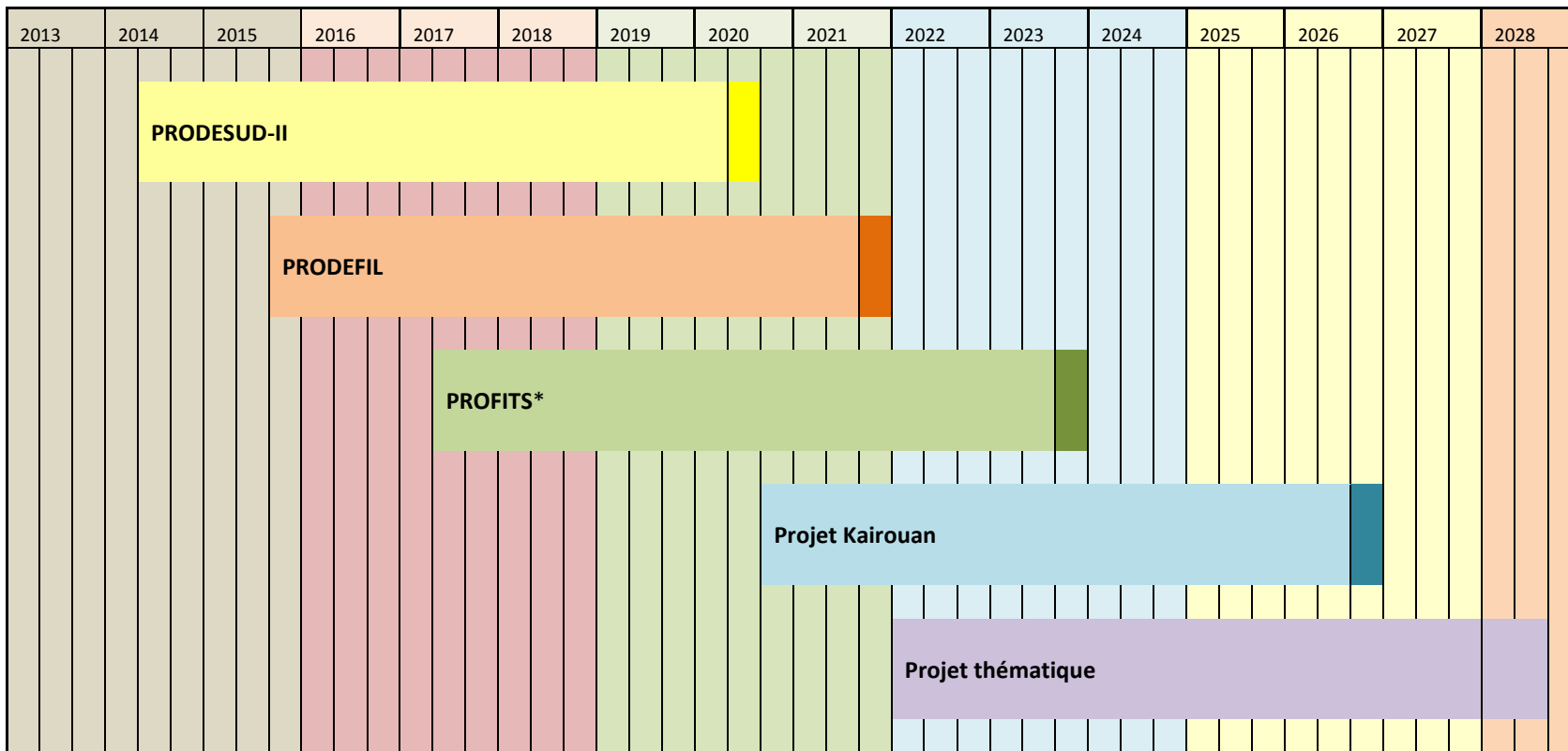
26. Les objectifs stratégiques s'inscriront dans la continuité de ce qui a été mis en œuvre précédemment, en prenant en compte les enseignements tirés et en répondant aux priorités du Gouvernement. Selon la théorie du changement, ils s'inscrivent dans un contexte marqué par la persistance de poches de pauvreté rurale, un impact croissant des changements climatiques et les inégalités économiques et sociales subies par les femmes et les jeunes ruraux.
27. L'objectif global du programme de pays du FIDA et de la République tunisienne pour la période 2019-2024 est l'amélioration des conditions de vie, des revenus et de la résilience des populations rurales pauvres, en particulier des femmes et des jeunes, face aux changements climatiques. Il contribuera à la réalisation de plusieurs ODD, et en particulier des ODD 1 (pas de pauvreté), 2 (faim zéro), 5 (égalité femmes-hommes) et 13 (mesures de lutte contre les changements climatiques).
28. Il s'articule autour des trois objectifs stratégiques suivants:
  - **OS 1 – accès amélioré aux infrastructures productives et gestion durable des ressources naturelles:** il s'agit, au-delà de leur construction, de viser à la durabilité sociale et technique d'infrastructures de base et d'ouvrages hydrauliques, dans le contexte des changements climatiques. Les effets escomptés sont l'amélioration des pratiques agricoles, la restauration de la fertilité des sols, l'amélioration de l'accès à l'eau et de la gestion raisonnée de cette ressource, et, au final, l'amélioration durable de la productivité agricole.
  - **OS 2 – inclusion des ruraux pauvres dans des filières agricoles mieux structurées:** le programme de pays appuiera des actions de renforcement des capacités des organisations professionnelles, la réalisation d'infrastructures de stockage ou de transformation, et la réhabilitation de routes rurales, ainsi que le financement d'activités économiques et l'animation de plateformes-filières. Les résultats escomptés seront une meilleure structuration des filières agricoles ciblées, des liens commerciaux durables entre les petits producteurs et les autres acteurs de la filière, et, au final, une augmentation de leurs revenus agricoles.

- **OS 3 – autonomisation économique et sociale des femmes et des jeunes ruraux vulnérables:** afin de pallier les problèmes spécifiques des femmes et des jeunes dans les zones rurales, le FIDA financera des actions d'appui-conseil à la création d'activités génératrices de revenus, facilitera l'accès à la microfinance tout en renforçant les capacités opérationnelles et la coordination des principaux programmes nationaux à destination de ces groupes cibles. Les résultats escomptés sont l'autonomisation économique et sociale des femmes rurales dans des filières diversifiées, l'insertion professionnelle des jeunes ruraux et l'amélioration de la capacité des acteurs nationaux et locaux à mettre à l'échelle les approches les plus prometteuses.

#### **D. Éventail des interventions du FIDA**

29. Le tableau 1 ci-après indique les trois projets en cours et les deux nouveaux projets à financer dans le cadre des deux prochains cycles d'allocation des ressources du FIDA à la Tunisie – 2019-2021 (Onzième reconstitution des ressources du FIDA [FIDA11]) et 2022-2024 (FIDA12) –, correspondant au COSOP 2019-2024. Une allocation financière a été sécurisée pour le cycle 2019-2021, pour un montant indicatif d'environ 24 millions d'USD (aligné sur celui du cycle précédent). Le montant exact de l'allocation sera confirmé par le FIDA au début de 2019.
30. Plutôt qu'un seul grand projet, le Gouvernement tunisien a marqué sa préférence pour deux interventions distinctes, la première s'inscrivant dans la programmation de la Tunisie pour 2016-2020 et la seconde, dans la programmation 2021-2025. En raison de sa capacité d'absorption modérée, l'administration tunisienne n'est pas non plus en faveur d'un seul projet de grande envergure.
31. Le premier projet, prévu dans le Gouvernorat de Kairouan, sera élaboré dès 2019 pour être approuvé par le Conseil d'administration du FIDA en avril 2020. Il se fondera sur les leçons apprises des projets-filières précédents et favorisera une approche associant les différents acteurs, en intégrant un volet d'accès au financement des activités économiques, et en prévoyant les infrastructures nécessaires au développement de ces filières. Le second projet programmé pour le cycle 2022-2024 aura une entrée thématique. Sans préjuger des thèmes à privilégier, les priorités actuelles du Gouvernement mettent un accent particulier sur l'autonomisation des femmes et l'employabilité des jeunes ruraux.

Tableau 1  
**Calendrier des projets du FIDA en cours et prévus dans le cadre du COSOP 2019-2024 pour la Tunisie**



\* Projet de promotion des filières pour le développement territorial de Siliana.

32. Certains projets comportent déjà une composante politique destinée à lever les obstacles institutionnels qui freinent le développement du secteur ciblé. Le programme du FIDA mettra l'accent sur certaines questions prioritaires au niveau national, telles que l'autonomisation économique et sociale des femmes rurales, l'emploi des jeunes ruraux, la promotion de filières inclusives, la gestion raisonnée des ressources en eau, l'adaptation de l'agriculture tunisienne aux changements climatiques, ou encore l'économie sociale et solidaire.
33. La coordination renforcée avec les autres partenaires contribuera à alimenter les politiques et stratégies nationales, en particulier pour ce qui est de faciliter la formulation d'une stratégie nationale agricole et rurale, absente pour l'instant, et de parachever les stratégies d'appui aux femmes et aux jeunes ruraux. Le FIDA soutiendra les groupes de travail multi-acteurs pour l'élaboration de documents de stratégie et de politique, à l'instar de l'initiative menée actuellement avec l'Institut des régions arides de Médenine (IRA), sur la capitalisation et la valorisation des acquis dans le domaine du développement des territoires pastoraux.
34. Afin de renforcer les capacités institutionnelles, le FIDA s'associera à des institutions nationales et régionales (universités, organisations non gouvernementales [ONG]) et à des donateurs comme l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), qui élabore actuellement un programme spécifique à l'intention des acteurs des filières. Enfin, dans le contexte de la décentralisation, le FIDA aidera les collectivités locales à renforcer leurs capacités et à assurer leurs nouvelles missions dans des domaines liés à l'agriculture et l'environnement.
35. La gestion des savoirs sera étroitement liée à la fonction de S&E, les données et informations sur les effets et l'impact des projets devant nourrir la réflexion sur leur efficacité et leur efficience, en particulier sur leurs aspects innovants. Il s'agira de documenter les résultats obtenus en matière d'amélioration de la fertilité des sols, de gestion des ressources naturelles et des parcours, de structuration des filières, et d'intégration économique des femmes et des jeunes en milieu rural. Ces activités appuieront le plaidoyer politique et la mise à l'échelle des bonnes pratiques. Le FIDA encouragera le partage des savoirs entre ses projets, à l'occasion d'ateliers annuels ou thématiques, ou lors de visites d'échanges avec d'autres projets de la sous-région.
36. Les projets en Tunisie fonctionnent trop souvent de manière cloisonnée; les équipes s'attachent avant tout à réaliser leurs activités et n'échangent guère leurs informations et leurs savoirs, même si elles travaillent sur les mêmes sujets. Afin de corriger cette tendance, on encouragera et facilitera systématiquement les échanges d'expériences grâce à une évaluation conjointe du portefeuille et à des supervisions croisées par le personnel des projets. Cela contribuera au recensement des enseignements tirés de l'expérience qui seront mis à l'échelle dans le pays et dans la sous-région.
37. Comme indiqué à l'appendice VIII, le FIDA développera la coopération Sud-Sud et triangulaire selon deux axes: i) les échanges entre les projets menés dans la sous-région, en particulier avec le Maroc dans le cadre du bureau sous-régional (au siège du FIDA, à Rome), et leur mise en relation avec des institutions de pays du Sud, comme dans le cas du PROFITS, qui reçoit un appui de l'Argentine dans le domaine des filières animales; ii) les dons régionaux et inter-régionaux qui mettent les pays en relation pour favoriser les échanges de connaissances et les collaborations sur des thématiques communes. La décentralisation du FIDA facilitera cette approche grâce à la mise en place des bureaux sous-régionaux et des centres régionaux de gestion des savoirs.

## V. Innovations et reproduction à plus grande échelle pour des résultats durables

38. L'ESPP a permis d'analyser les principales innovations introduites par le portefeuille du FIDA. Sur le plan méthodologique, celles-ci portent sur: i) l'introduction de l'approche "participative, partenariale et intégrée" pour la définition et la mise en œuvre des interventions de développement; ii) la mise au point d'un concept d'aménagement pastoral de grande ampleur visant à une exploitation rationnelle et durable des zones de parcours. Les innovations techniques ont principalement porté sur l'hydraulique pastorale dans le Sud et l'utilisation de panneaux photovoltaïques, l'aménagement de périmètres irrigués de petite et moyenne taille, avec l'introduction d'équipements économes en eau, et la certification de cultures arboricoles biologiques.
39. Le degré de mise à l'échelle des innovations introduites reste très variable, et le faible niveau de capitalisation n'a pas facilité leur reproduction à plus grande échelle. Aussi le FIDA mettra-t-il l'accent sur le renforcement de la mise à l'échelle des innovations, en particulier celles relatives à l'inclusion des ruraux pauvres dans les filières.

## VI. Exécution du COSOP

### A. Enveloppe financière et cibles de cofinancement

40. Dans le scénario 1, qui est le plus probable, les ressources par cycle seront de 24 millions d'USD environ, éventuellement revues à la hausse en cas d'amélioration de la gestion du portefeuille. Dans le cas du scénario 2, le risque est grand que l'allocation d'un des deux cycles soit perdue, soit 24 millions d'USD. Par contre, dans le scénario 3, correspondant à une embellie de l'économie tunisienne, les ressources allouées pourraient être sensiblement augmentées, voire doublées pour le second cycle.
41. Outre le cofinancement du Gouvernement tunisien et des bénéficiaires des projets, des financements additionnels proviendront: i) du secteur privé; ii) des bailleurs bilatéraux, comme l'Argentine ou l'Espagne (le FIDA administre déjà un cofinancement de 16 millions d'USD sur les fonds supplémentaires espagnols pour le PRODESUD-II); iii) des bailleurs multilatéraux, comme l'Union européenne (qui cofinance le PRODEFIL à hauteur de 3 millions d'euros) ou la Banque islamique de développement; iv) des financements de l'action climatique, comme le Fonds pour l'adaptation ou le Fonds vert pour le climat et, enfin, des institutions de microfinancement.

Tableau 2

#### Projets en cours ou prévus: financements du FIDA et cofinancements (en millions d'USD)

<i>Projets en cours</i>	<i>Contribution du FIDA</i>	<i>Cofinancement international</i>	<i>Cofinancement national</i>	<i>Pourcentages: international/FIDA national/FIDA</i>
PRODESUD	15,5	12	22,5	104 et 145
PRODEFIL	19,5	2,6	13,7	18 et 70
PROFITS	24		10	0 et 43
<b>Futures interventions</b>				
Projet Kairouan	24	10*	10*	43 et 43
Projet thématique	24	20*	15*	83 et 63
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>44,6</b>	<b>71,2</b>	<b>48 et 70</b>

\* Prévisions.

42. Comme décrit ci-dessus dans la présentation des scénarios, dans le scénario 2, le portefeuille du FIDA serait menacé et le risque de perdre au moins une allocation au titre du SAFP serait élevé et, dans le scénario 3, la Tunisie aurait besoin d'une aide supplémentaire pour soutenir une forte croissance et serait en mesure d'emprunter davantage.

## **B. Ressources consacrées aux activités hors prêts**

43. Le FIDA mobilisera des dons en accompagnement du prêt, pour un montant estimé à 1 million d'USD par projet, pour financer le renforcement des capacités, la gestion des savoirs, les études préparatoires et l'assistance technique nécessaire. Le portefeuille bénéficiera également des dons régionaux et mondiaux incluant la Tunisie, en cours (voir appendice VIII) et à venir. En particulier, la mobilisation de la recherche agronomique sera constante, comme dans le cadre du don mis en œuvre par le Centre international de recherches agricoles dans les zones arides (ICARDA) et le Centre international pour l'amélioration du maïs et du blé (CIMMYT) pour la promotion de l'agriculture de conservation dans les zones arides (utilisation plus efficace de l'eau, fertilité des sols et productivité)<sup>7</sup>, et du futur don mis en œuvre par le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) sur les usages multiples de l'eau au niveau local<sup>8</sup>.

## **C. Principaux partenariats stratégiques et coordination du développement**

44. Le FIDA développera des partenariats stratégiques avec des acteurs publics et privés, et avec les partenaires de développement, pour assurer la visibilité de ses interventions, renforcer leur impact et faciliter la mise à l'échelle de ses résultats. Ainsi, le FIDA sera plus actif dans les groupes sectoriels de bailleurs de fonds créés dans le domaine du développement agricole afin d'en renforcer la coordination et d'assurer la visibilité de ses programmes. Il travaillera en partenariat avec des ONG internationales et nationales (notamment Swiss Contact et END) pour améliorer sa présence dans les zones pauvres et marginales.
45. Le Fonds renforcera sa collaboration avec les organismes des Nations Unies et engagera des échanges soutenus en participant à certains groupes de travail, en particulier dans les deuxième et troisième axes prioritaires du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD): ii) modèle économique, inclusif, durable et résilient; iii) protection sociale et accès équitable à des services sociaux de qualité. Le FIDA s'attachera en particulier à renforcer davantage sa collaboration avec les autres organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO], Programme alimentaire mondial [PAM]) notamment dans les domaines de la nutrition des enfants (PAM) et de l'adaptation aux changements climatiques (FAO).
46. En ce qui concerne l'insertion des jeunes ruraux, un partenariat sera noué avec les acteurs de ce secteur, dont la Banque mondiale, la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), l'Agence française de développement (Afd), en appui à l'Observatoire national de la jeunesse et aux ministères concernés (Emploi, Agriculture, Femme, Famille et enfance). Pour ce qui est de la problématique des filières agricoles, le FIDA collabore déjà avec plusieurs partenaires, tels que l'Union européenne et la GIZ, et avec des acteurs nationaux, dont l'Office de l'élevage et des pâturages (OEP) et le Groupement interprofessionnel des viandes rouges et du lait (GIVLAIT). On élargira le partenariat au secteur privé (Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat [UTICA]) et aux organisations de producteurs (Union tunisienne de

<sup>7</sup> Recours à l'agriculture de conservation dans les systèmes culture-élevage en zones arides pour le renforcement de l'efficacité dans la gestion de l'eau, et de la fertilité et la productivité des sols dans les pays d'Afrique du nord et d'Amérique latine.

<sup>8</sup> Intégration des sources hydriques multiples et des institutions locales pour affermir la sécurité alimentaire dans l'arrière-pays d'Afrique du nord, par le renforcement des systèmes d'innovation agricole et rurale.

l'agriculture et de la pêche [UTAP], Syndicat national des agriculteurs [SYNAGRI]) afin de faciliter la complémentarité géographique ou thématique des interventions.

#### **D. Participation des bénéficiaires et transparence**

47. La participation des bénéficiaires, individuelle ou collective, a commencé dès la formulation du COSOP, dans le cadre des ateliers des parties prenantes, et leurs points de vue ont été pris en compte dans les orientations stratégiques et opérationnelles proposées. Les ruraux pauvres, qui constituent les principaux partenaires des projets, seront associés au processus de formulation et de S&E des projets.
48. La transparence sera un facteur principal d'inclusion sociale, de réduction des conflits en milieu rural et de confiance mutuelle. La mise en œuvre des procédures de passation des marchés et de la gestion financière par le FIDA et le Gouvernement est une première garantie de transparence au niveau des projets. L'obligation d'utiliser un manuel de procédures et la mise en place d'un système de S&E comme conditions préalables à la mise en œuvre des projets facilitent la publication et la diffusion périodiques des résultats et des données à grande échelle (rapports techniques et rapports financiers en particulier). La publication sur des sites publics des audits externes annuels obligatoires contribue aussi à la transparence recherchée.

#### **E. Modalités de gestion du programme**

49. **Montage institutionnel des UGP.** L'ancrage des projets dans des structures de l'administration est un bon principe s'agissant d'assurer le renforcement des capacités nationales et la durabilité des activités. Il présente néanmoins des contraintes et des rigidités. Ainsi, sur la base des enseignements tirés, les postes difficilement mobilisables au sein de la fonction publique feront l'objet d'un recrutement compétitif hors administration, et la fourniture de l'assistance technique internationale se limitera à des missions ponctuelles et séquencées dans des domaines clairement identifiés à la conception des projets et pendant la mise en œuvre.
50. **Ancrage institutionnel au niveau national.** La structure de tutelle des projets est traditionnellement la Direction générale du financement, des initiatives et des organisations professionnelles (DGFIOP) du Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. Cette structure dispose d'une bonne vue d'ensemble des projets dans le domaine agricole et maîtrise les procédures du FIDA. Le premier projet du COSOP axé sur les résultats (COSOP-AR) maintiendra cet ancrage institutionnel. Pour le second projet, de dimension plus transversale et nationale, la modification de l'ancrage institutionnel sera envisagée lors de la formulation, en fonction de la thématique retenue.
51. **Présence du FIDA.** Il n'y a pas de bureau du FIDA en Tunisie, mais, dans le cadre du processus de décentralisation engagé par le Fonds, le portefeuille sera géré par le bureau sous-régional, installé au siège du FIDA, à Rome, et dirigé par le chargé de programme de pays (CPP), secondé par un consultant national basé à Tunis. Du fait de la proximité avec la Tunisie, le CPP sera appelé à faire des déplacements fréquents, soit pour participer à des missions de terrain, soit pour renforcer la contribution du FIDA à la concertation sur les politiques agricoles et rurales.

#### **F. Suivi-évaluation**

52. L'ESPP a permis d'identifier des insuffisances en matière de S&E, notamment au niveau de la disponibilité et de la fiabilité des données et de leur analyse. Pour les futures interventions, les indicateurs quantitatifs recensés dans le COSOP-AR seront la principale référence pour le suivi de la stratégie de pays et l'évaluation des résultats. Les cadres logiques des deux prochaines interventions incluront ainsi les indicateurs pertinents du COSOP-AR.



53. Le système de S&E et de gestion financière INJEZ (mis au point par le Centre national de l'informatique [CNI] et exploité par les trois interventions en cours du FIDA) devra être amélioré avant que son utilisation ne soit étendue aux nouvelles interventions. Un appui au CNI est d'ores et déjà envisagé dans le cadre du programme AVANTI<sup>9</sup> dont la Tunisie bénéficie. Les responsables du S&E des projets en cours continueront de bénéficier du programme de formation certifiante en S&E PRIME<sup>10</sup>. Enfin, la possibilité d'externaliser le suivi des effets et des impacts des projets à des prestataires spécialisés pourra être étudiée.

---

<sup>9</sup> AVANTI propose l'adaptation d'un outil existant (CAP-Scan) au secteur rural (AG-Scan) afin d'évaluer les systèmes et les capacités de S&E des pays et d'identifier les déficits. Cette évaluation aboutit à l'élaboration d'un plan d'action pour renforcer les capacités et les systèmes de S&E dans le secteur rural.

<sup>10</sup> PRIME (Program in rural M&E) est un programme financé par le FIDA et l'initiative CLEAR (centres d'apprentissage sur l'évaluation et les résultats).

## VII. Gestion des risques

Tableau 3  
Risques et mesures d'atténuation

<i>Risques</i>	<i>Évaluation du risque</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>
Macroéconomiques	Moyen	Contribuer à la réduction des taux de pauvreté et de chômage
Absence de stratégie sectorielle de développement agricole et rural et de stratégie de microfinance	Substantiel	Appuyer l'élaboration des stratégies en lien avec les autres partenaires techniques et financiers
Capacités institutionnelles limitées, en particulier au niveau local	Substantiel	Renforcer les capacités nationales et locales, en particulier des structures paysannes et socioprofessionnelles, grâce à une assistance technique flexible et séquentielle
Portefeuille du FIDA Capitalisation insuffisante	Substantiel	Améliorer les dispositifs de S&E et de gestion des savoirs
Fiduciaire <sup>11</sup> Faible capacité d'absorption	Moyen	Renforcer les capacités des UGP et des partenaires des projets  Améliorer le système de gestion financière pour qu'il puisse générer les états financiers requis par le FIDA  Tenir compte du risque d'inflation et de fluctuation des taux de change lors de la préparation des coûts des projets afin de réduire le risque d'interruption de la mise en œuvre et la nécessité de modifier l'accord de financement. Choisir un prêt libellé en euros
Environnement et climat Augmentation des risques climatiques	Substantiel	Développer des systèmes innovants, économes en eau Favoriser la restauration de la fertilité des sols
Social Augmentation du taux de chômage, surtout chez les jeunes ruraux Mauvais traitement des femmes rurales	Substantiel	Donner la priorité aux zones de l'intérieur les plus défavorisées Faire une priorité de l'insertion des femmes et des jeunes dans les filières et de l'appui d'activités génératrices de revenus et de microentreprises rurales à leur profit

<sup>11</sup> Voir l'appendice X.

## Cadre de gestion des résultats du COSOP

Alignement stratégique		Principaux Résultats attendus du COSOP									
Alignement sur le Plan stratégique de développement 2016-2020	Résultats liés au PNUAD et ODD	Objectifs stratégiques	Indicateurs d'effet	PRODE SUD	PRODE FIL	PROFITS	PIF1	PIF2	Total	Indicateurs d'étapes	
	SDG 1, 5, 8, 13	Amélioration des conditions de vie, des revenus et de la résilience au changement climatique des populations rurales pauvres, en particulier des femmes et des jeunes	96.800 personnes bénéficiaires des produits ou services des projets financés par le FIDA	13200	19600	14000	20000	30000	96800		
			Au moins 75% des ménages appuyés font état d'une amélioration significative de leurs revenus						75%		
La durabilité du processus de développement, par l'optimisation de la gestion des ressources naturelles et la promotion de l'économie verte.	SDG 1, 2, 5, 13	1. Amélioration de l'accès aux services et infrastructures productifs de base et gestion durable des ressources naturelles	Au moins 70% des ménages bénéficiaires ont adopté des pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique						70%	130 groupes appuyés dans la gestion durable des ressources naturelles et des risques liés au changement climatique	
			Au moins 70% de ménages bénéficiaires font état d'une amélioration de la productivité agricole						70%	305.000 ha de terres bénéficiant d'une gestion résiliente au changement climatique	
			Au moins 50% de GDA appuyés sont devenus pleinement fonctionnels et pérennes sur le plan financier	80% (orga de base)						80%	4.800 ha de terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites ou réhabilitées
			Augmentation de la production fourragère dans les zones de mise en repos d'au moins 70%	70%	70%					70%	

t	SDG 1, 2, 8	2. Inclusion des petits producteurs dans des filières agricoles mieux structurées	Au moins 70% des petits producteurs appuyés font état d'une augmentation de leur marge brute						70%	200 organisations rurales appuyées ou nouvellement créées	
			Au moins 300 contrats (approvisionnement, vulgarisation, commercialisation) établis entre les petits producteurs et les acteurs des filières appuyées		80%				A définir	35.000 petits producteurs formés à des pratiques et/ou techniques de production améliorées	
			Au moins 4 plateformes pleinement fonctionnelles 3 ans après leur établissement			40				100	300 kilomètres de pistes rurales construites ou réhabilitées
				7000						7000	340 d'infrastructure de commercialisation, transformation et stockage construites ou réhabilitées
											8 filières inclusives structurées
L'inclusion comme base de la justice sociale, par l'inscription de toutes les forces vives, notamment les jeunes et les femmes, dans le processus de développement	SDG 1, 5, 8	3. Autonomisation économique et sociale des femmes et des jeunes ruraux vulnérables	Au moins 70% des femmes et des jeunes porteurs d'AGR déclarent un revenu annuel moyen au moins équivalent au SMAG						70%	20.600 jeunes et femmes formés à des activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise	
			Au moins 20.000 personnes bénéficiant d'un emploi à plein temps ou saisonnier	3500					3500	18.000 jeunes et femmes ayant accès à des services financiers pour le financement de leur AGR ou micro-entreprise	

## Scénarios de transition

Tableau 1:

### Projections des principales variables macroéconomiques et démographiques<sup>12</sup>

Scénario	1 : tendance actuelle	2 : dégradation	3 : amélioration
Croissance moyenne du PIB (2018- 2023)	3%	0%	5%
PIB par habitant (US\$)	3.771	3.200	4.200
Dette publique (en % du PIB) (2018- 2023)	70%	>70%	<70%
Taux d'inflation (%) (2019-2023)	5.5%	>8%	<5%
Population rurale	3,616,244 (2017) Situation actuelle 3,802,820 (2021) Taux de croissance annuel: 0.184% (2017)		
Climat de l'investissement pour les entreprises rurales <sup>b</sup>	4/6 The Government has made gradual progress towards improving the business environment. This includes the adoption of the Competition Law, the PPP Law, as well as the new Investment Code, which came into effect in April 2017. The Government has also made progress on establishing the Tunisian Investment Authority, which will act as a one-stop-shop to facilitate the procedures required for investors to create new companies and conduct business in Tunisia.		
Vulnérabilité aux chocs <sup>c</sup>	3/6 Même si la Tunisie affiche des progrès dans le cadre de sa transition démocratique, elle reste très vulnérable aux chocs économiques, sécuritaires et climatiques. La croissance est trop faible pour réduire sensiblement le chômage, les déficits du budget et du compte courant sont importants et l'inflation s'est accélérée. L'économie tunisienne a aussi souffert de la crise en Libye qui était le deuxième partenaire commercial après l'Union européenne.		

#### Scénario 1 : Poursuite de la tendance actuelle : l'inflation reste modérée.

L'amélioration des activités économiques se poursuit avec un renforcement des exportations. Les risques liés à l'insécurité restent importants mais maîtrisés. Dans ce scénario - le plus probable - la Tunisie reste dans la catégorie des Pays à revenus intermédiaires (MIC) et l'allocation PBAS reste à peu près la même (23 millions USD) avec une augmentation régulière liée à l'amélioration de la gestion du portefeuille et des taux de décaissement.

**Scénario 2 : Dégradation économique sévère** : sous la pression de conflits régionaux, en particulier en Lybie, et dans un contexte électoral chahuté, la situation sécuritaire s'aggrave, la cohésion sociale explose et les activités économiques (tourisme et exportations) sont considérablement réduites avec une inflation croissante. Dans ce scénario, le portefeuille du FIDA est en danger ; le risque de perdre au moins une allocation PBAS est élevé Les nouveaux projets potentiels sont axés sur le soutien direct à la production alimentaire de base et à la sécurité alimentaire plutôt que sur la structuration du secteur et des filières agricoles.

**Scénario 3 : Amélioration sensible du contexte national** : la situation dans la région s'améliore, les élections mènent à un consensus et créent un climat de confiance où les investissements augmentent ; les activités économiques et le tourisme sont en plein essor ; le taux d'emploi des jeunes s'améliore et l'inflation est maîtrisée. La Tunisie a besoin d'un soutien supplémentaire pour accompagner cette dynamique et pour accroître les transferts aux familles les plus vulnérables, particulièrement en zones

<sup>12</sup> IMF Article IV consultations and Economic Intelligence Unit (EIU) "Country Forecasts"

rurales. Dans ce contexte, la Tunisie est prête à emprunter davantage et le FIDA peut augmenter sensiblement son soutien au pays (50 millions USD).

## Questions relatives au secteur agricole et aux zones rurales

### A. Contexte général du pays

1. Située au nord du continent africain, la Tunisie s'étend sur 163610 kilomètres carrés et compte 10 982 754 habitants, dont 50,2% de femmes et repartis en 2,7 millions de ménages<sup>13</sup>, dont 70% installé sur la zone côtière. Environ 33% de la population vivait en zone rurale
2. En décembre 2010, la Tunisie a connu une vague de contestations populaires liées au manque d'insertion sociale et politique, à des problèmes de gouvernance et de corruption, à la montée du chômage et à l'augmentation du coût de la vie. Cette révolte populaire a finalement mis fin, le 14 janvier 2011, à 23 ans de pouvoir du Président Ben Ali, marquant le début d'une nouvelle ère politique et économique.
3. Depuis 2011, la Tunisie a connu une instabilité politique caractérisée par le changement de sept gouvernements à ce jour, dont les dernières dates d'août 2016. Les années post-révolution ont été affectées par l'instabilité politique du pays, les contraintes sécuritaires et un climat social peu optimiste. La croissance économique qui s'élevait en moyenne à 4,5% au cours des cinq années précédant la révolution, s'est dégradée au cours des six années qui ont suivi, s'élevant en moyenne à 1%. Selon le FMI, "l'économie tunisienne a montré des signes de reprise au début de 2018, avec un taux de croissance économique de 2,5%. Le taux d'inflation est de 7,7% avril 2018 et le pouvoir d'achat des ménages se trouve aggravé par la forte dévaluation du dinar tunisien. La dette publique est passée à 69,9% en 2017 suivant un rythme annuel de progression d'environ 4,2%.
4. La Tunisie figure parmi les pays africains présentant un niveau de développement humain élevé, avec un Indice de Développement Humain de 0,72 en 2015. L'indice GINI d'inégalité est de 35,8, valeur minimale pour les quinze dernières années. La Tunisie se situe parmi les pays à revenu intermédiaire, avec un Revenu National Brut par habitant de 3690 USD (en 2016).
5. **Pauvreté et inégalités.** En 2016, 15,5% de la population vivait sous le seuil national de pauvreté (2,9% sont extrêmement pauvres), avec un contraste assez fort entre milieu urbain (10%) et milieu rural (26%).<sup>14</sup> Ce taux national a vu une baisse progressive, car il était de 23% en 2005. Aussi, il existe de fortes disparités au sein même des zones rurales, entre les régions bien dotées en ressources naturelles et les régions écologiquement fragiles, comme les zones montagneuses, forestières et désertiques.<sup>15</sup>
6. **En termes de sécurité alimentaire,** le taux de la population sous-alimentée s'est positionné autour de 5% pour les quinze dernières années (5,6% entre 2004 et 2006 et 5% entre 2014 et 2016).<sup>16</sup> Les taux d'insuffisance pondérale et de mortalité des enfants de moins de 5 ans ont diminué de plus de moitié au cours de la même période. Toutefois, la sécurité alimentaire est menacée par le changement climatique et la dégradation des ressources naturelles. Les habitants des zones rurales du Centre-Ouest et du Nord-Ouest, en particulier les femmes rurales, figurent parmi les groupes les plus vulnérables du point de vue alimentaire et nutritionnel.
7. **A propos du genre.** Selon les dernières données disponibles, 32,4% des femmes tunisiennes vivent en milieu rural et les femmes représentent 50,4% de la population

13Institut National de la Statistique, Tunisie, Recensement général de la population et de l'habitat, 2014.

14 PNUD, Rapport sur le développement humain, 2016.

15 FIDA, Pauvreté rurale en Tunisie, <http://www.ruralpovertyportal.org/web/rural-poverty-portal/country/home/tags/tunisia>, site consulté en Novembre 2017.

16 FAO; IFAD; WFP, "L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde".

rurale totale<sup>17</sup>. Les 2/3 des femmes actives se trouvent concentrées dans trois secteurs principaux à forte main d'œuvre féminine, notamment les services (49,4%), l'industrie manufacturière (26,4%) et l'agriculture (16,7%).<sup>18</sup> Les femmes rurales sont vulnérables pour plusieurs raisons: migration des hommes, faible accès aux ressources productives, risques d'exploitation, etc. Par ailleurs, 32% des femmes rurales sont analphabètes et 19,3% seulement disposent de sources de revenu propres<sup>19</sup>. En ce qui concerne l'égalité entre les sexes du point de vue légal, la Tunisie est l'un des pays les plus avancés de la région. La nouvelle Constitution de 2014 reconnaît les hommes et les femmes "égaux en droits et en devoirs exigeant du gouvernement non seulement de protéger les droits des femmes mais de les consolider et promouvoir".<sup>20</sup> Les femmes bénéficient d'une réelle visibilité dans la vie politique.

8. **Jeunesse et chômage.** La population tunisienne est jeune: plus de 53% de la population a moins de 30 ans et les jeunes âgés de 15 à 24 ans représentent 15% de la population totale avec un taux d'alphabétisation de 86% (en 2015). Le taux de chômage total est de 15.5%, alors qu'il est de 35.7% chez les jeunes entre 25 et 34 ans.

## B. Politique et institutions

9. **Politiques de développement.** La croissance économique, la réduction du chômage et une intégration à l'économie mondiale ont été les principaux axes des politiques de développement des gouvernements pré-révolution et post-révolution. Des plans quinquennaux successifs ont été élaborés, mettant l'accent sur l'investissement privé et le rôle des petits exploitants agricoles (X<sup>ème</sup> plan 2002-2006); le renforcement des politiques macro-économiques et l'accélération des réformes (XI<sup>ème</sup> plan 2007-2011); les réformes politiques pour une transition vers la démocratie et la mise en place des conditions d'un développement social et économique durable à moyen terme (Plan Jasmin 2012-2016)<sup>21</sup>; et l'économie verte, le développement durable et l'inclusion sociale (XII<sup>ème</sup> plan 2016-2020).

## C. Éléments de fragilité

10. **Instabilité sociale et sécurité.** L'instabilité sociale et la série d'attentats qui ont frappé le pays en 2015 ont entraîné une baisse des recettes du tourisme (de 33% entre 2014 et 2015 et encore de 4% en 2016), un ralentissement de l'industrie manufacturière, et de longues grèves dans les phosphates.<sup>22</sup> Ces attaques illustrent l'intensité de la menace terroriste sur le territoire. La longue crise libyenne et des réfugiés estimés à près de 500 000 dans la zone frontalière pèsent également. L'effet du terrorisme est évidemment majeur en termes de vies humaines, mais aussi par ses conséquences économiques qui pourront déstabiliser la société tunisienne.

11. La dégradation des conditions économiques a engendré dans le courant du mois de janvier 2016 le plus grand mouvement social depuis 2011, en particulier dans les villes du Sud et de l'intérieur. La colère a débouché sur de violentes protestations, plus récemment à Tataouine, où les manifestants ont immobilisé la production de pétrole et de gaz.<sup>23</sup>

12. **Corruption.** L'indice de perception de la corruption publié par Transparency International de 42/100 classe la Tunisie au 74<sup>ème</sup> rang mondial en 2017, donc une

<sup>17</sup>Stratégie nationale pour l'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles en milieu rural, 2017-2020.

<sup>18</sup>Profil Genre de la Tunisie 2014, Document rédigé dans le cadre de la « Mission d'identification d'un programme de promotion de l'égalité homme-femme en Tunisie », financé par l'Union européenne.

<sup>19</sup>Etude sur le travail des femmes en milieu rural et leur accès à la protection sociale, 2014.

<sup>20</sup>Constitution Tunisienne, Art. 46, 2014.

<sup>21</sup> Le plan Jasmin se basait sur une approche de développement inclusif considérant que le processus de la croissance et du développement devait inclure les acteurs et les régions jusque-là exclus de l'activité économique.

<sup>22</sup> Economic Intelligence Unit, Inequality and corruption fuel social unrest, June 2017.

<sup>23</sup> Ibid.



dégradation considérable depuis 2010, où la Tunisie était au 59<sup>ième</sup> rang.<sup>24</sup> Malgré les événements de janvier 2011 qui ont conduit à l'émergence de la lutte contre la corruption en tant qu'objectif de la révolution, celle-ci reste un fléau très répandu. Les pouvoirs publics ont classé la lutte contre la corruption comme priorité créant une commission nationale d'investigation sur la corruption et la malversation,<sup>25</sup> mais les progrès sont lents et certaines lois restent absentes (par exemple, les conflits d'intérêts et les politiques d'enrichissement illicite). Le manque des ressources à disposition des organes de lutte contre la corruption et l'absence d'une protection efficace du principe de redevabilité empêchent le système de fonctionner convenablement.<sup>26</sup> Le gouvernement a lancé en 2017 une grande campagne de lutte contre la corruption qui a entraîné l'arrestation de nombreux barons de la contrebande et de la corruption et qui semble donner de résultats positifs.

#### **D. Secteur agricole et rural**

13. **Caractérisation du secteur.** La superficie agricole du pays est estimée à 10 millions d'ha représentant 62% de la superficie totale<sup>27</sup>. La superficie cultivée par habitant figure parmi les plus élevées d'Afrique (environ 477 ha pour 1 000 habitants en 2013), et le taux d'irrigation de ces terres est également l'un des plus importants du continent (plus de 9%, contre 5.2% en Afrique). L'importance du secteur agricole s'exprime au niveau du PIB, de l'emploi, des sources de revenu des plus pauvres, des exportations et de la stabilité des prix alimentaires. Le secteur agricole représente près de 10% du PIB et 4% du budget national et emploie environ 15% de la population active, avec en plus des emplois saisonniers importants. La part des exportations agricoles et alimentaires représente 10,6% des exportations totales.

14. **Contraintes principales.** Le secteur agricole et rural fait face à des contraintes qui entravent son développement. Il existe une faible diversification des activités rurales non-agricoles, un accès insuffisant de la population rurale aux services et infrastructures de base, une faible organisation des filières agroalimentaires peu exploitées comme démarche de développement, un faible accès aux services de vulgarisation et de formation pour les exploitants et, aussi, un faible accès aux services financiers ruraux pour les petits producteurs, ce qui empêche l'adoption de nouvelles technologies requérant des investissements. L'investissement dans la recherche et la vulgarisation agricole est très modeste.<sup>28</sup> En outre, le secteur fait face à l'aridité du climat et la variabilité des phénomènes climatiques.

15. **Activités et harmonisation des bailleurs.** Les principaux partenaires techniques et financiers (PTF) dans le domaine du développement agricole en Tunisie sont l'Union européenne, la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD), le FIDA ainsi que les agences de coopérations bilatérales (telles que l'Agence Française de Développement (AFD), GIZ, la Coopération Suisse, la coopération japonaise, le Fonds Saoudien, le FADES et la FAO). Ils opèrent en adéquation avec les priorités nationales établies par le gouvernement.

16. La pauvreté rurale en Tunisie est due à divers facteurs d'ordre socio-économique et structurel, aggravés par l'impact des changements climatiques sur les ressources naturelles. Le plan national de développement 2016-2020, dans lequel s'inscrivent les interventions du FIDA, prévoit un certain nombre de mesures pour réduire la pauvreté en milieu rural et atténuer les inégalités régionales.

24 <https://www.transparency.org/country/TUN>.

25 Décret-loi n° 2011-7 du 18 février 2011, portant création de la commission nationale d'investigation sur la corruption et la malversation.

26 Transparency International, National Integrity System assessment, January 2017.

27 Les terres agricoles sont réparties entre trois zones naturelles: une couverture forestière dans le Nord, des plantations d'oliviers au centre et au Sahel, des palmiers dattiers dans le Sud.

28 2% de l'investissement globale agricole. Banque mondiale; AFD; FAO, Tunisie financement du secteur agricole, 2013.

17. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de développement 2016-2020, qui prend en compte l'ensemble de ces contraintes dans sa stratégie d'action, les interventions financées par le FIDA pour l'amélioration des conditions de vie des populations rurales pauvres, en particulier les femmes et les jeunes, sont synthétisées dans le tableau ci-dessous et entendent répondre aux contraintes identifiées auparavant.

**Tableau 1: Pauvreté rurale et questions agricoles/secteur rural- contraintes et actions nécessaires**

<b>Problèmes rencontrés</b>	<b>Groupes affectés</b>	<b>Principales contraintes</b>	<b>Actions nécessaires</b>
Gestion non durable des ressources naturelles dans un contexte de changement climatique croissant	Petits producteurs, femmes et jeunes ruraux	<p>Multiplication des périodes de sécheresse et irrégularité des précipitations liées au CC</p> <p>Pénurie croissante en ressources en eau pour l'irrigation et la consommation humaine et animale</p> <p>Techniques culturales peu adaptées aux conditions du milieu et faible capacité des petits producteurs à lutter contre les effets du CC</p> <p>Gestion inadéquate des ressources en eau sur les périmètres irrigués</p> <p>Faibles capacités des services publics (l'AFVA et des CRDA) à assurer la vulgarisation agricole</p>	<p>Promotion des techniques de gestion durable des terres agricoles et de parcours</p> <p>Promotion des techniques d'économie d'eau et de l'utilisation des énergies renouvelables : installation d'équipements d'irrigation à la parcelle (système d'irrigation localisée et d'irrigation gravitaire améliorée),</p> <p>Promotion des énergies renouvelables (utilisation de l'énergie solaire)</p> <p>Amélioration des techniques culturales et fertilisation des sols</p> <p>Promotion de l'agriculture biologique</p> <p>Renforcement des capacités de l'AVFA et des CRDA en matière de vulgarisation agricole</p>
Faible insertion des ruraux dans les filières	Petits producteurs, femmes agricultrices, jeunes entrepreneurs	<p>Faibles opportunités de commercialisation pour les petits producteurs qui restent dépendants d'intermédiaires locaux</p> <p>Faible valorisation des produits agricoles</p> <p>Faible capacité des petits producteurs à s'adapter aux besoins du marché</p> <p>Enclavement des zones rurales</p> <p>Incapacité des petits producteurs à regrouper leur production et intéresser l'industrie agro-alimentaire,</p> <p>Rendements agricoles faibles et irréguliers, et des produits agricoles de qualité insuffisante pour l'exportation ou l'industrie agro-alimentaire</p> <p>Accès inadéquat à l'information</p> <p>Absence de politique des prix</p>	<p>Promotion de l'approche filière</p> <p>Mise en place/renforcement des plateformes de dialogue et de partenariat entre les différents acteurs par filière</p> <p>Promotion d'une agriculture contractuelle</p> <p>Renforcement des capacités des petits exploitants et de leurs organisations à réduire les coûts de transactions</p> <p>Amélioration de la qualité de la production : Normes et labellisation des produits</p> <p>Promotion de technologies innovantes de transformation</p> <p>Organisation et renforcement des systèmes d'information sur les marchés et la commercialisation, en particulier sur les prix</p>
Processus de décentralisation non achevé	Population rurale dans son ensemble avec impact supérieur sur	<p>Faiblesse des infrastructures et des services de base en milieu rural</p> <p>Faible implication des populations dans les</p>	<p>Approche participative pour l'élaboration des plans locaux de développement et l'identification des priorités</p> <p>Renforcement des capacités des CRDA</p>

<b>Problèmes rencontrés</b>	<b>Groupes affectés</b>	<b>Principales contraintes</b>	<b>Actions nécessaires</b>
	ruraux pauvres	<p>processus de planification du développement</p> <p>Les populations ont un accès limité aux équipements et infrastructures collectifs</p> <p>Tissu associatif organisations paysannes de producteurs fragiles (GDA et SMSA)</p> <p>Faible capacité des structures communales</p>	<p>et des organisations paysannes en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi participatif</p> <p>Inscription des actions dans les plans de développement communaux/régionaux, dans le cadre de la décentralisation</p> <p>Implication des structures communales dans le processus de planification et renforcement de leurs capacités</p>
Autonomisation économique faible des femmes et jeunes ruraux	Femmes et jeunes ruraux	<p>Faibles opportunités économiques et d'emploi pour les jeunes et femmes en zones rurale</p> <p>Formation des jeunes inadéquate par rapport aux besoins du marché du travail</p> <p>Majorité des jeunes, des régions frontalières en particulier, dans l'économie informelle,</p> <p>Faible attractivité de l'agriculture et des zones rurales pour les jeunes</p> <p>En dépit d'un cadre légal affirmant l'égalité hommes-femmes accès inégal des femmes rurales aux ressources productives et au financement</p> <p>Femmes rurales majoritairement travailleuses familiales mal rémunérées ou indépendantes</p> <p>Education des femmes principalement dans des domaines « traditionnels » (éducation, santé)</p>	<p>Renforcement des programmes de formation professionnelle des femmes et des jeunes, incluant notamment le soutien à la création d'entreprises</p> <p>Amélioration de la qualité et de l'accès aux systèmes d'information sur le marché du travail</p> <p>Promotion des organisations de femmes et jeunes exploitants pour faciliter l'accès aux activités à valeur ajoutée dans les filières</p> <p>Promotion d'AGR agricoles et para/extra agricoles au profit des jeunes et des femmes</p> <p>Développement des services financiers et de mécanismes d'atténuation du risque adaptés aux femmes et aux jeunes ruraux</p> <p>Intégration du genre dans toutes les activités</p>
Structuration limitée des petits producteurs	Petits producteurs, Jeunes entrepreneurs, Femmes	<p>Nombreux petits exploitants non regroupés au sein de SMSA/GDA mais offre de services limitée à l'achat groupé d'intrants</p> <p>Faible capacité de planification, de financement et de gestion des activités</p> <p>Impact insuffisant des activités de vulgarisation de l'AVFA et des CRDA</p> <p>Inégalité entre les genres</p>	<p>Renforcement des capacités des CRDA dans les domaines de la vulgarisation agricole, le suivi- accompagnement technique des producteurs, et le renforcement des capacités des organisations paysannes</p> <p>Renforcement des capacités de négociation des organisations de petits exploitants avec le secteur privé et les institutions financières</p> <p>Aide à la formalisation légale des organisations de petits exploitants agricoles</p>
Accès limité au financement	Petits producteurs, femmes et jeunes	<p>Faible accès au crédit</p> <p>Réticence des banques commerciales d'allouer des</p>	<p>Soutien au dialogue national sur le développement de la microfinance en milieu rural</p>

<b>Problèmes rencontrés</b>	<b>Groupes affectés</b>	<b>Principales contraintes</b>	<b>Actions nécessaires</b>
		<p>crédits aux petits agriculteurs, en particulier les femmes et les jeunes</p> <p>Manque de garanties pour accéder aux crédits</p> <p>Produits financiers proposés non adaptés aux petits paysans (taux d'intérêt, période de grâce, volume des crédits, garanties)</p>	<p>Renforcement des capacités des IMF en milieu rural et adaptation de leurs produits</p> <p>Promotion des produits novateurs au niveau des banques pour surmonter les questions de garanties</p> <p>Renforcement du rôle des PME d'agrobusiness dans le financement des petits producteurs</p>
Capacité limitée de l'Administration dans la gestion des projets, la capitalisation et la diffusion du savoir	Structures de gestion des projets	<p>Départ massif à la retraite sans remplacement</p> <p>Capacité limitée, en particulier, dans les domaines de planification participative, suivi-évaluation et chaînes de valeur</p>	<p>Compensation par l'appel à l'AT séquentielle avec possibilité de sous-traitance de certains aspects</p> <p>Renforcement des capacités de gestion des structures administratives et Implication dans les domaines de capitalisation et gestion des savoirs</p>

# Étude de contexte PESEC

## 1. Portée et objectifs

L'objectif de l'étude préparatoire des Procédures d'Evaluation Sociale, Environnementale et Climatique (SECAP) est de déterminer les forces et les faiblesses institutionnelles, les limites des changements acceptables ou les objectifs de qualité environnementale et sociale des projets dans le pays et les recommandations ou suggestions sur ces aspects. Cette note sert également à identifier les opportunités d'investissement à financer par des fonds pour l'environnement et le climat.

L'étude préparatoire SECAP pour le RB-COSOP/CSN vient renforcer la performance des programmes pays par les moyens suivants : (i) renforcer les capacités institutionnelles et promouvoir la prise en charge de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles (ENRM), de la santé, du genre et du changement climatique au niveau national ; (ii) influencer la transition vers un développement propre, vert et résilient ; (iii) influencer la transition vers des développements socialement équitables et bénéfiques ; (iv) renforcer le dialogue politique, par ex. sur les questions transfrontières, l'alerte rapide et la gestion des risques de catastrophe ; v) faciliter la mise à l'échelle des solutions éprouvées en matière de ENRM et de pratiques d'adaptation/atténuation ; vi) mettre en évidence les orientations pour les évaluations environnementales/sociales critiques et l'analyse des risques climatiques requises au niveau des projets ; et vii) identifier les possibilités d'investissement qui pourraient être financées par des fonds pour l'environnement et le climat afin d'améliorer les résultats et l'impact.

## Caractéristiques géographiques

La Tunisie est un pays situé dans le nord de l'Afrique, entre l'Algérie à l'ouest et la Libye au sud-est. Pays le plus septentrional d'Afrique, la Tunisie est délimitée au nord et à l'est par la Méditerranée. Il couvre une superficie de 163 610 km<sup>2</sup>, soit 1200 km du nord au sud et une moyenne de 280 km d'est en ouest. Le nord de la Tunisie a un climat méditerranéen, avec des hivers doux et pluvieux et des étés chauds et secs. Vers le sud, le climat devient progressivement plus chaud et plus sec.

## 2. Caractéristiques Socio-économiques

### 2.1 Population

La population tunisienne a atteint 11.5 millions d'habitants en 2017, 7 millions de plus qu'en 1960. La population se situe essentiellement sur les côtes et dans le nord du pays, autour des villes et des routes principales. Dans les années 1990 le taux de natalité a diminué ce qui a eu pour effet de voir sa population vieillir jusqu'à devenir la plus vieille d'Afrique. Les plus de 65 ans représentent aujourd'hui 8 pour cent de la population (2017) contre 5 pour cent en moyenne pour les pays Nord Africains et du Moyen-Orient.

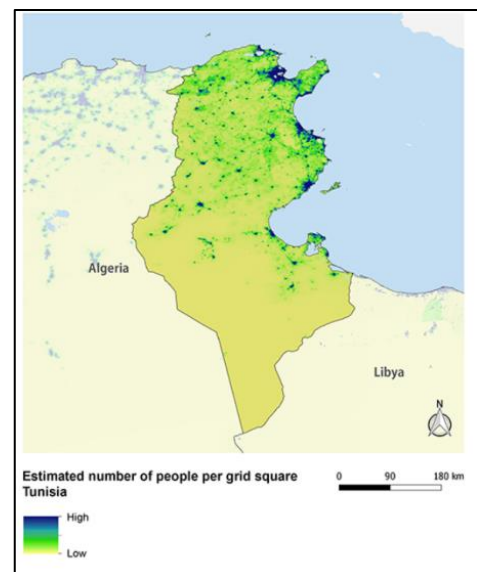


Figure 1: Estimation de la population en 2015, Tunisie. Source : WorldPop

## 2.2 La place de l'agriculture dans l'économie

Selon le CIA World Factbook<sup>29</sup>, l'agriculture représente 9.9% du GDP, contre 25.6% et 64% pour, respectivement, l'industrie et les services (2017). La part des exportations agricoles et agro-alimentaires est restée assez constante depuis 1993 avec 10% des exportations environ.

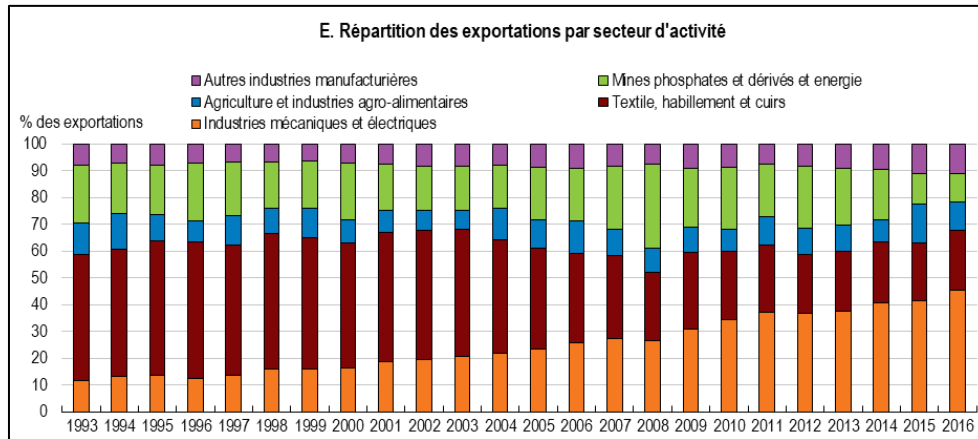


Figure 2: Répartition des exportations par secteur d'activité. Source: Etudes économiques de l'OCDE : Tunisie, 2018

## 2.3 Pauvreté

Le taux de pauvreté a diminué de 10 pour cent depuis les années 2000 pour atteindre 15 pour cent en 2015 selon la dernière enquête quinquennale de l'Institut National des Statistiques (INS). Le taux de pauvreté extrême est quant à lui passé de 7,7 à 2,9 pour cent. Le taux de pauvreté varie considérablement selon les régions en Tunisie avec un écart de presque 30% entre certaines régions (par ex. Kairouan 34,9 pour cent contre 5,3 pour cent pour le Grand Tunis). On remarque donc un taux de 15,2 pour cent de pauvres en milieu urbain, 10,1% dans les circonscriptions municipales et 26% en milieu rural. Le choix économique dirigé vers le secteur exportateur a généré une concentration des activités sur les zones côtières délaissant les régions de l'intérieur et sans perspective d'emploi.

Le chômage est important en Tunisie s'élevant à 15,6 pour cent de la population active en 2016. Le chômage touche essentiellement les jeunes de 15 à 24 ans avec un taux d'environ 35 pour cent, les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur étant particulièrement affectés. Les régions de l'intérieur du pays dépendent généralement d'une gamme étroite de produits de base et sont peu intégrées dans les chaînes de valeur, le taux de chômage y est beaucoup plus élevé que dans les régions côtières comme représenté dans la figure 4<sup>30</sup>. En couplant les données de population (figure 1) avec le taux de chômage, il apparaît clairement que

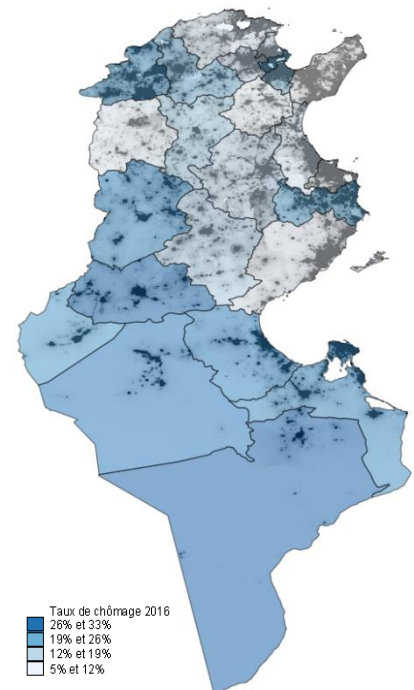


Figure 3: Taux de chômage par région (clair), et population en Tunisie. Source: INS (chômage) et Worldpop (Population).

29 <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/>

30 Carte préparée par l'OCDE (2018) sur base des données de l'INS : <http://dx.doi.org/10.1787/888933694650>

les régions du centre et du nord-ouest sont les régions les plus sensibles, car la population (en noir dans la figure 4) y est beaucoup plus élevée que dans le sud avec un taux de chômage quasi similaire. L'action publique tunisienne en matière de protection sociale est principalement portée par deux programmes : Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses (PNAFN) et la Caisse des compensations (CGC).

## 2.4 Genre

**La situation des femmes.** La Tunisie a toujours été considérée comme l'un des pays arabes les plus avancés en termes de droits des femmes grâce à un code de la famille promulgué en 1956, suivi de l'amendement des codes du travail, du code pénal, de la nationalité et de nombreux autres textes qui ont renforcé les droits de la femme. Bien que tous ces textes ne soient pas forcément connus de tous, surtout en milieu rural, la nouvelle Constitution de Janvier 2014 montre des signes positifs en termes de défense des droits des femmes, avec deux articles qui statuent sur la discrimination, l'égalité des chances dans les postes de responsabilité et la violence fondée sur le genre<sup>31</sup>. Plus récemment (août 2018), un projet de loi en faveur de l'égalité hommes/femmes en matière d'héritage était annoncé pour soumission prochaine à l'Assemblée des représentants du peuple (ARP).

Cette situation se reflète également au niveau des principaux indicateurs de santé et éducation. Le pays enregistre ainsi un faible taux de mortalité maternelle (de 44,3 sur 100 000 en 2013) et de très forts taux de couverture en soins prénataux (98,1%), alors que près de 99% des naissances survenues au cours de 2011-2012 avaient été assistées par un personnel qualifié. Si le taux d'analphabétisme demeure de 23% pour les femmes et de 12.4% pour les hommes, cet écart croît avec l'âge et l'indice de parité entre les sexes montre que pour l'enseignement de base, le pourcentage de filles est légèrement supérieur à celui des garçons (98.8% contre 98.3% au primaire et 90.2% contre 89.7% dans le secondaire)<sup>32</sup>. Enfin, la probabilité qu'une fille inscrite en première année du primaire arrive à terminer le cycle secondaire est estimé à 41.8% contre 23.1% pour un garçon, et 67% des diplômés de l'enseignement supérieur sont des filles<sup>33</sup>. On notera cependant que, pour toutes ces données, des différences importantes existent entre milieu urbain et rural et entre les différentes régions.

Malgré ce contexte global très positif, les femmes tunisiennes en général, et en milieu rural en particulier, continuent à faire face à d'importantes contraintes culturelles, sociales et économiques qui limitent leur intégration économique et leur accès à un travail rémunéré décent. Le rapport de Davos de 2015 sur l'égalité de genre montre ainsi que la Tunisie est classée 127<sup>ème</sup> (sur un total de 145 pays) selon l'indice global d'inégalité de genre, ce mauvais classement étant avant tout imputable à la faible participation des femmes à l'économie formelle (133<sup>ème</sup> rang sur 145). En 2012, le taux d'activité des femmes n'était estimé qu'à 25,81 pour cent, contre 70,3 pour cent pour les hommes et 47% pour l'ensemble des deux sexes. Parmi les jeunes femmes (25-34 ans) seulement 41% se trouvent sur le marché du travail, contre 89% des hommes du même groupe d'âge. Par ailleurs, alors que l'emploi masculin se déploie de manière diversifiée entre plusieurs secteurs, les deux tiers des femmes employées se trouvent concentrées dans trois secteurs principaux à forte main d'œuvre féminine notamment les services (contribution féminine de 49,4%), l'industrie manufacturière (26,4%) et l'agriculture (16,7%)<sup>34</sup>.

31 Profil genre de la Tunisie, Union Européenne, 2014

32Ibid.

33 INS, 2014

34 L'autonomisation économique des femmes: un pari à gagner», La Revue du CREDIF, Tunis, Août 2013



De multiples facteurs expliquent la faible intégration des femmes tunisiennes au marché du travail à l'économie formelle. D'une part, les filles tunisiennes semblent être majoritairement orientées vers les filières avec faibles débouchés économiques (les filles représentent 20% des diplômées des sciences techniques par rapport à 72,9% dans les filières littéraires)<sup>35</sup>. D'un autre côté, les employeurs eux-mêmes demeurent souvent influencés par les stéréotypes professionnels masculins et féminins. Les femmes ont par ailleurs un faible accès au microfinancement, par exemple pour le lancement d'une activité génératrice de revenus, bien que plusieurs institutions spécialisées facilitent depuis 2011 l'accès des femmes au micro-crédit. Ainsi, selon les données de la Société Financière Internationale, 75 pour cent des femmes propriétaires d'entreprises en Tunisie avaient demandé, en 2011, des crédits bancaires, mais seules 47 pour cent avaient reçu un financement auprès d'une institution officielle. En milieu rural, les femmes ne représentaient en 2012 que 26 pour cent des bénéficiaires de microcrédits.

Les femmes vivant en milieu rural représentaient en 2012 environ 35 pour cent de la population féminine tunisienne. Les femmes qui travaillent dans le secteur agricole sont assez vulnérables et sont, dans la majorité des cas, des aides familiales qui ne perçoivent pas de rémunération (les femmes représentent 58 pour cent de la catégorie de main d'œuvre familiale non rémunérée). Ainsi, seules 19,7 pour cent des femmes rurales disposent d'un revenu propre contre 65,3 pour cent des hommes ruraux. En outre, seulement 4 pour cent de la population des promoteurs de projets agricoles sont des femmes<sup>36</sup> et 6,4% sont des exploitantes agricoles. On notera également que seules 4% des entrepreneurs agricoles femmes détiennent des titres de propriétés foncières. Si les textes en vigueur dans le foncier donnent aux femmes rurales un accès équitable à la propriété foncière, dans la pratique, elles acceptent souvent de céder leur part d'héritage à leurs frères contre des dédommagements financiers, alors que dans le cadre du mariage, la propriété revient à l'homme dans 85 pour cent des cas<sup>37</sup>.

La Tunisie a ratifié, en 1985, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes (CEDAW), suivi, en 2008, par la ratification du Protocole facultatif à la CEDAW. Le Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Seniors (MFFES) est chargé, entre autres, d'élaborer des plans et des programmes d'actions destinés à garantir la promotion de la famille, à renforcer l'intégration des compétences féminines dans le processus du développement intégral, à élargir leurs participations dans la vie publique, mais avec des moyens financiers et humains limités.

Dans l'objectif de favoriser la représentation des femmes, une loi sur la parité a été adoptée en avril 2011 instituant la parité totale et l'alternance obligatoire des candidats sur toutes les listes lors de l'élection de l'Assemblée Nationale Constituante (ANC). Lors des élections législatives de 2014, les femmes représentaient 47% des candidats et 31,3% des membres de l'Assemblée des Représentants du Peuples. Au niveau local, 32,8 % des membres de Conseils municipaux élus en 2009 étaient des femmes, avec seules 5 femmes élues Présidentes de municipalité, les femmes étant rarement placées en tête de liste. Enfin, et malgré leurs potentiels et compétences, les femmes sont faiblement représentées dans le pouvoir exécutif, avec, en 2016, seules 3 femmes ministres sur 30 membres du gouvernement.

**La situation des jeunes.** Les jeunes ruraux, en particulier ceux résidant dans les régions intérieures, forment un autre groupe défavorisé par rapport à l'accès à l'emploi, avec un taux de jeunes non-engagés dans l'emploi, l'éducation ou la formation professionnelle de 33,4 pour cent en zone rurale (contre 20 pour cent en milieu urbain).

35 « La question du genre et la promotion de l'emploi des jeunes. Rapport Final », GIZ, Tunis, 2012

36 Statistiques de l'agence de promotion des investissements agricoles entre 1985 et 2012

37 Profil genre de la Tunisie, Union Européenne, 2014

Dans les régions intérieures, ce taux atteint 42% pour les jeunes hommes et 45 pour cent pour les jeunes femmes. S'agissant des jeunes auto-entrepreneurs, qui représentent 7,9 pour cent des jeunes actifs ruraux (contre 13 pour cent des jeunes actifs urbains), la majorité sont engagés dans des activités informelles qui les privent de la possibilité d'accéder aux sources de financement, l'accès au financement constituant chez la majorité des jeunes le principal obstacle au démarrage d'une activité génératrice de revenus. S'agissant des jeunes ruraux actifs et engagés dans un travail formel, le secteur des services emploie 52,8 pour cent d'entre eux, suivi par le secteur agricole (21,9 pour cent).

Les taux élevés de décrochage scolaire expliquent en partie ce phénomène, en particulier pour les garçons : ainsi si 62 pour cent des diplômés universitaires sont des filles et 26 pour cent des filles terminent le cycle de l'enseignement universitaire contre 16,8 pour cent des garçons. Par ailleurs, le système éducatif actuel est caractérisé par son incapacité à bien équiper les jeunes pour trouver leur place dans le monde du travail. A cette situation s'ajoutent de nombreux autres problèmes. Ainsi, une étude récente de l'Observatoire National de la Jeunesse, a révélé qu'une majorité de jeunes pensent que, sans les avantages de la corruption, des connections familiales et du népotisme, il est difficile de trouver un emploi, en particulier dans les zones rurales ou les régions de l'intérieur. Pour les filles viennent s'ajouter des difficultés d'ordre culturelles, les normes sociétales patriarcales ayant des ramifications profondes dans la société en particulier dans le sud du pays et dans les régions de l'intérieur et entravent parfois leur mobilité et leur capacité à travailler en dehors du foyer familial.

## **2.5. Nutrition**

Selon l'Institut Tunisien des Etudes Stratégiques (ITES), l'offre alimentaire est suffisante et, en général, la « disponibilité alimentaire » ne pose pas de problèmes en Tunisie : les aliments sont disponibles, soit produits localement soit importés. L'accès physique aux produits est quasiment assuré à l'échelle nationale mais l'accès économique représente un risque, surtout pour les groupes vulnérables (i.e. habitants des zones du centre et du sud, femmes monoparentales). Les céréales demeurent prédominantes dans la diète tunisienne couvrant 50% des besoins énergétiques, ce qui fait de la Tunisie le pays avec le plus haut indice d'apport calorique provenant du blé au monde. Les habitudes alimentaires changent malgré tout avec l'augmentation des produits d'origine animale notamment du lait et des produits laitiers. Certains programmes de l'état intègrent un filet de protection sociale et contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, tels que : Des programmes de la politique nationale de santé (AMG 1 & 2) et le Programme National d'Alimentation Scolaire (PNAS) mise en place en 2014 et bénéficiant à 240 000 enfants dans 2 500 écoles à travers le pays, soutenu par la Banque Mondiale avec une deuxième phase couvrant la période 2018-2022.

## **2.6. Peuples autochtones**

La Tunisie est signataire de la Déclaration des Droits des Peuples Autochtones (2007). Les Berbères (ou Amazigh) se distinguent eux-mêmes par l'utilisation de la langue Tamazight et par leur culture propre différentes de la culture arabo-musulmane. Anciens nomades, ils ont à présent pour la plupart adopté un mode de vie semi-nomade voire sédentaire. Il n'existe pas de statistique officielle quant à leur nombre, La loi tunisienne interdisant tout recensement basé sur l'ethnie, la langue, la religion, la couleur, en somme tout recensement "communautaire" d'où l'absence totale de chiffres. Selon les associations Amazigh ils seraient à peu près de 1 million parlant encore le Tamazight en Tunisie, l'arabisation des Berbères explique la diminution du nombre de personnes parlant encore le Tamazight aujourd'hui, et beaucoup de Tunisiens ne parlant plus le Tamazight se considèrent pourtant toujours Berbères. Les associations Amazigh qui défendent la survie de la culture Berbère, pourront être informées du mécanisme du FIDA dédiée aux populations autochtones (IPAF), et des modalités d'accès à ce

mécanisme si elles mènent des actions dans les zones d'intervention des projets FIDA en Tunisie<sup>38</sup>.

### 3. Ressources naturelles et problématiques liées au changement climatique

#### 3.1 Changement Climatique

##### Tendances

Une série d'études au niveau national ont été effectuées avec le software CoMon. Le software utilise des couches géoréférencées d'information provenant de données de terrains tels que stations météorologiques et images satellitaires de la NASA et de l'ESA. Les données de températures couvrent la période 1960-2016, les données de pluviométrie 1981-2017, et les données de végétation 2000-2017.

Le pays a été subdivisé en 5 zones agro-écologiques suivant les caractéristiques climatiques et regroupant plusieurs provinces comme suit :

- *Aride* : Kebili, Tataouine, Tozeur
- *Aride basse altitude* : Gabes, Gafsa, Medenine
- *Aride haute altitude* : Kairouan, Kasserine, Mahdia, Sfax, Sidi Bouz
- *Semi-aride*: Le Kef, Monastir, Siliana, Sousse, Zaghuan
- *Sub-humide*: Ariana, Ben Arous, Bizerte, Beja, Jendouba, Manouba, Nabeul, Tunis.

L'analyse complète par zone agro-écologique est disponible dans l'Appendice 1 avec les impacts principaux<sup>39</sup>. En bref, on remarque une augmentation significative des températures et une diminution significative de la pluviométrie, principalement durant les mois d'été, et des événements pluvieux courts et intenses durant la période automne/hiver.

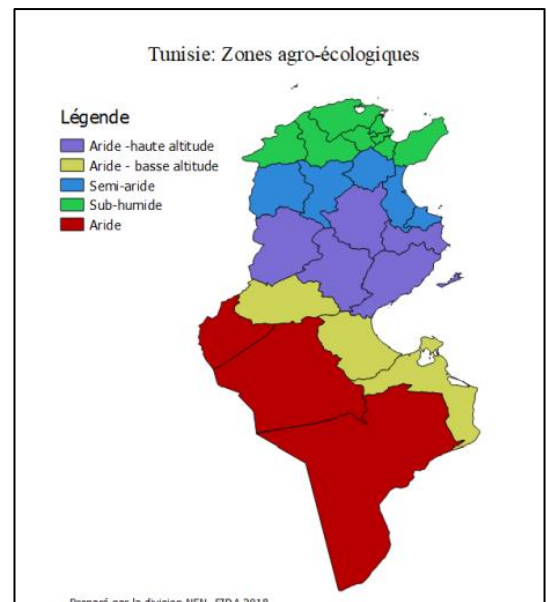


Figure 4: Zones agro-écologiques de Tunisie

##### Vulnérabilité hydrique

Les analyses climatiques effectuées par le FIDA nous indiquent que la pluviométrie annuelle diminue depuis plusieurs décennies dans le centre et le sud du pays et suit des cycles interannuels de 10 à 15 ans avec alternance de périodes arides et semi-arides. Ces cycles ont tendance à se rallonger dans le temps, surtout durant la période sèche dans laquelle se trouve la Tunisie actuellement et qui pourrait durer encore plusieurs années.

Géographiquement, on remarque une nette différence de pluviométrie entre les différentes zones agro-écologiques et cette différence se distingue également dans le temps. En effet, la tendance depuis 1981 est positive dans le nord et plutôt négative dans le centre et le sud du pays, à part un îlot

38 Mis en place par le FIDA en 2006, le Mécanisme d'assistance po unique fondé sur le principe d'un développement autonome des peu Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il finance des peuples autochtones conçoivent elles-mêmes. Ces projets s'appuier naturelles, ainsi que sur les droits de l'homme. Le Mécanisme octroi 50 000 USD, à des petits projets conçus et exécutés par les commu

39 Analyse climatique et environnementale de télédétection de la Tu

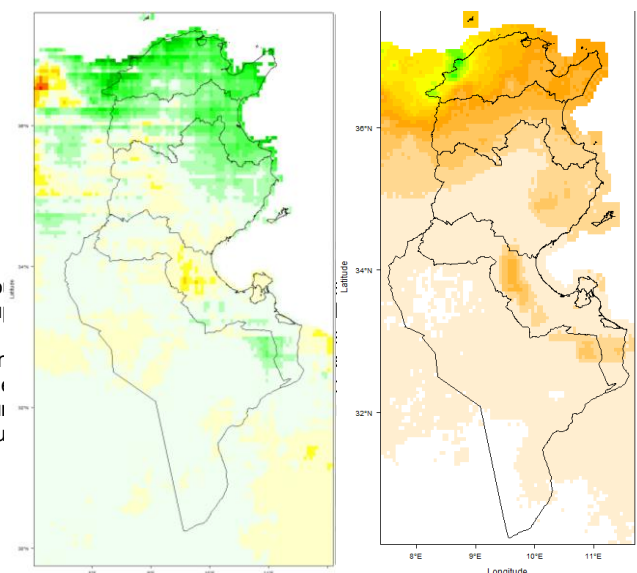


Figure 5: Tendances significatives de la précipitation (gauche) et Evènements pluvieux >20mm/jour (droite) pour la période 1981-2017. Source : IFAD, 2018

positif dans le sud-est, ce qui veut dire significativement plus de précipitations dans le temps dans le nord du pays et significativement moins dans la partie centrale et sud de la Tunisie, exacerbant les problèmes dus à la sécheresse dans les zones arides. On remarque aussi grâce à cette analyse que les zones *Aride - basse et haute altitude* qui souffrent localement d'une tendance négative de la pluviométrie sont aussi sujettes à des événements pluvieux intenses (>20mm/jour) dont le nombre ne semblent pas diminuer dans le temps. On peut donc s'attendre à moins de précipitation durant l'année, mais avec des événements plus intenses et dommageables pour les cultures et les sols.

Les projections climatiques pour la Tunisie corroborent avec les résultats de l'analyse des tendances historiques effectuée par le FIDA<sup>40</sup>. Les analyses publiées par la Banque Mondiale (figure 6) décrivent la variation projetée de la moyenne mensuelle des températures maximales quotidiennes, le nombre consécutif de jours de sécheresse et le

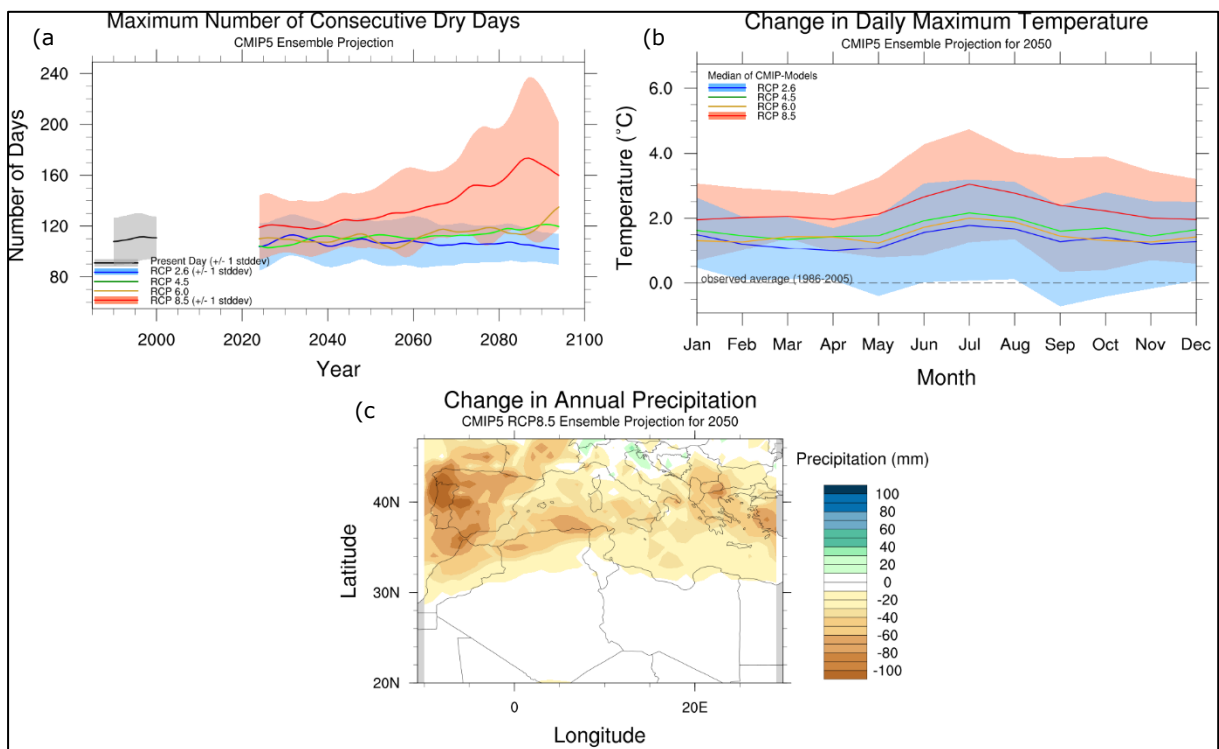


Figure 6: Projections climatiques à l'horizon 2050 en Tunisie. (a) Nombre maximum de jour consécutifs de sécheresse. (b) Changement de température journalière maximum. (c) Changement de précipitation annuelle. Source: Word Bank Climate Change Knowledge Portal

changement annuel de précipitation d'ici 2050 par rapport à la période de référence (1986-2005) et ce pour l'ensemble des modèles utilisés dans le cinquième et dernier rapport du GIEC. Le RCP8.5 est pris comme scénario de référence car c'est le scénario le plus pessimiste mais aussi le plus probable selon les experts. Les résultats projettent une augmentation journalière des températures maximales de plus de deux degrés pour tous les mois de l'année, plus important encore durant les mois d'été. Les jours consécutifs de sécheresse augmenteront probablement eux aussi par rapport à la période de référence. Il est aussi à noter que les précipitations annuelles dans le nord du pays pour 2050 auront tendance à diminuer, tendance qui était plutôt positive sur la période 1981-2017.

40Analyse climatique et environnementale de télédétection de la Tunisie, IFAD, 2018.

### 3.2 Impacts du changement climatique

#### Eau

Les principaux cours d'eau de surface permanents sont au nord. Au sud les cours d'eau de surface sont éphémères, ne s'écoulent que quelques jours ou quelques semaines par an. La Tunisie dépend donc principalement des précipitations pour l'agriculture et pour recharger ses nappes phréatiques et profondes. Au regard des tendances et projections climatiques, la Tunisie fait face à des diminutions de précipitations dans certaines de ses régions et devrait faire face à encore plus de difficultés dans les années à venir. Selon le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche et la Direction Générale des Ressources en Eau, les nappes phréatiques sont surexploitées surtout dans le nord et le centre du pays, dû à la mauvaise gestion de l'eau au niveau régional et à l'utilisation illicite de celle-ci (puits et forages illicites). Avec environ 385 m<sup>3</sup> des ressources renouvelables en eau bleue disponibles chaque année et par habitant, la Tunisie connaît déjà une pénurie d'eau. Cette situation devrait être exacerbée par le changement climatique au cours des prochaines années.<sup>41</sup> La disponibilité en eau par habitant est ainsi en dessous du seuil de pauvreté hydrique (<500m<sup>3</sup>/habitant/an). La Tunisie ferait partie des 33 pays les plus susceptibles de connaître un stress hydrique (ou pénurie d'eau) d'ici 2040<sup>42</sup> et de perdre plus de 80% de ses ressources d'eau non renouvelable<sup>43</sup>. De plus, suite à l'élévation prévue du niveau de la mer, les pertes par la salinisation des aquifères côtiers affecteraient environ 50 pour cent des ressources actuelles d'ici à 2030, soit près de 150 millions de m<sup>3</sup>. Le gouvernement tunisien incite à une meilleure gestion de l'eau et à formuler des projets d'avenir pour affronter les risques hydrauliques. Des recommandations sont données à travers son étude stratégique « Eau 2050 »<sup>44</sup>.

#### Forêts et végétation

La nord de la Tunisie fait partie de l'écorégion *Forêts et bois méditerranéens* classée « en péril »<sup>45</sup>, la quantité d'habitats naturels protégés et non protégés restants étant inférieure ou égale à 20 pour cent. Selon cette étude, les efforts devraient se concentrer sur la conservation des fragments d'habitats indigènes restants. Le sud du pays est désertique et des oasis existent en certains points dans le centre du pays où la production de dattes est un important moteur économique pour les populations locales.

Les effets majeurs du changement climatique peuvent être observés dans les forêts et les écosystèmes pastoraux. À mesure que les températures et l'inflammabilité de la biomasse augmentent, le risque de grands feux de forêt et de brousse augmente également. Selon la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (2015), 180 000 hectares de forêts auront été perdus d'ici 2030. Dans le nord du pays, un tel risque aura des répercussions sur la disponibilité des ressources en eau, ainsi que sur la population

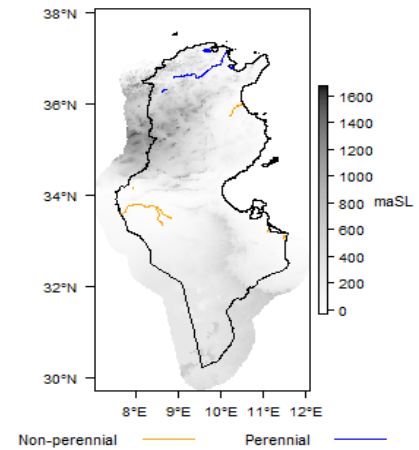


Figure 7: Caractéristiques principales de l'eau de surface de la Tunisie.  
Source : World Wildlife Fund HydroSHEDS; Charte du

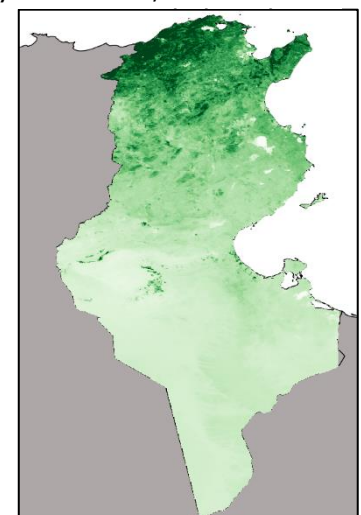


Figure 8: Indice de Végétation (NDVI) en Tunisie, Février 2018 IFAD.

41 Contribution Prévue Déterminés au niveau National (CPDN), Aout 2015

42 World Resources Institute : <https://www.wri.org/blog/2015/08/ranking-world%E2%80%99s-most-water-stressed-countries-2040>

43 Luo, T.; Young, R. and Reig, P. 2015. Aqueduct Projected Water Stress Country Rankings. Technical Note. World Resources Institute: Washington D.C. [www.wri.org/sites/default/files/aqueduct-water-stress-country-rankingstechnical-note.pdf](http://www.wri.org/sites/default/files/aqueduct-water-stress-country-rankingstechnical-note.pdf)

44 ITES: <http://www.ites.tn/wp-content/uploads/2017/01/eau-2050.pdf>

45 Dinerstein et al., An Ecoregion-Based Approach to Protecting Half the Terrestrial Realm, BioScience, Volume 67, Issue 6, 1 June 2017, Pages 534–545, <https://doi.org/10.1093/biosci/bix014>

et son patrimoine. Les écosystèmes steppiques du centre et du sud du pays verront leur fonction pastorale décliner dans le centre de la Tunisie et même cesser dans le sud. Les troupeaux se replieront dans les zones de pâturage accidentées du nord, ce qui les alourdira davantage et augmentera ainsi l'ampleur du surpâturage. En cas de changement climatique, si aucune mesure n'est prise pour améliorer la production de zones de pâturage rugueuses, la contribution des écosystèmes de steppe devrait avoir cessé d'ici à 2050. Une analyse mensuelle de l'indice de végétation depuis les années 2000 au niveau national a été réalisée par le FIDA<sup>46</sup> et pourra être utilisée afin d'identifier géographiquement les zones à risque pour les prochaines conceptions de projets.

## **Agriculture et sol**

Les terres arables représentent à peu près 19% du territoire tunisien en 2015<sup>47</sup> dont seulement 8 pour cent sont irriguées, dépendant en grande partie des eaux souterraines pour l'irrigation. La qualité des sols est limitée et souvent dégradée. Les sols sont sensibles à l'érosion et à la désertification dans le centre et le sud du pays en particulier. L'urbanisation anarchique et le morcellement des propriétés empêchent les producteurs de lutter de façon efficiente contre les effets du changement climatique. Les principales productions agricoles du pays sont les céréales (blé et orge), les olives, les dattes et les agrumes pour le secteur végétal et les ovins pour le secteur animal. La filière oléicole et la filière phoenicicole sont en grande partie tournées vers l'exportation. La culture des oliviers dépend en grande partie de l'eau de pluie et sa production varie donc très fort d'une année à l'autre. Concernant la production et la distribution, il y a un manque de coordination entre industriels et agriculteurs, et un chevauchement et un manque de synergies entre les intervenants. Il existe des faiblesses du cadre réglementaire, une faible traçabilité des produits et des difficultés de se conformer aux standards internationaux<sup>48</sup>.

Selon le CPDN<sup>49</sup>, les sécheresses causées par le changement climatique affecteront particulièrement les cultures céréalières pluviales, qui passeraient d'une superficie moyenne actuelle de 1,5 million d'hectares à environ 1 million d'hectares en 2030, soit une réduction d'environ 30 pour cent. Le PIB agricole après la réduction de la superficie de production, avec des rendements identiques à la situation de référence, baisserait de 10 à 5 pour cent d'ici à 2030. En cas de sécheresses extrêmes successives, les superficies consacrées aux céréales et à l'arboriculture (centre et sud du pays) diminueront respectivement de 200 000 et 800 000 hectares. Enfin, le cheptel diminuerait d'environ 80 pour cent dans le centre et le sud et de 20 pour cent dans le nord, en raison de la perte de zones de pâturage accidentées.

## **4. Mesures nationales**

### **4.1. Cadre législatif et institutionnel**

La gouvernance du changement climatique en Tunisie relève du Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement (MALE). Plus particulièrement, la responsabilité de la mise en oeuvre des directives de la CCNUCC et la réalisation des travaux concernant les communications nationales, les rapports biennaux et la CPDN revient à la Direction Générale de l'Environnement et la Qualité de la Vie (DGEQV). Cette direction intègre les deux points focaux relatifs au Changement Climatique, le point focal de la CCNUCC et le Point Focal du Fonds Vert pour le Climat. Pour mener à bien la préparation du rapport biennal et plus généralement les activités habilitantes ayant trait aux obligations de la Tunisie envers la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

<sup>46</sup>Analyse climatique et environnementale de télédétection de la Tunisie, IFAD, 2018.

<sup>47</sup> World Bank : Climate Change Knowledge Portal

<sup>48</sup> ITES: Revue stratégique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Tunisie, 2017.

<sup>49</sup>Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN), Aout 2015

(CCNUCC) et garantir l'appropriation nationale, une approche participative impliquant l'ensemble des parties prenantes clé est adoptée par la DGEQV.

La protection de l'environnement en Tunisie est assurée par un arsenal juridique assez important qui reflète d'une part, une volonté politique soucieuse des problèmes épineux liés à la gestion des ressources naturelles et confirme, d'autre part l'engagement du pays à utiliser rationnellement et durablement le patrimoine des générations futures. Depuis l'indépendance plusieurs codes et lois relatifs à la protection de certains éléments de l'environnement ont vu le jour, citons à titre d'exemple le code forestier (1966 puis refondu en 1988), le code des eaux (1975), le code de l'urbanisme (1979 refondu en 1994), et la loi de 1986 relative aux biens culturelles.

Le rythme de confection des textes législatifs et réglementaires portant sur la protection de l'environnement s'est renforcé à partir de 1988, date de la création du premier établissement public chargé de la protection de l'environnement, l'Agence nationale de la protection de l'environnement (ANPE). En 1991, et pour la première fois en Tunisie, un département ministériel chargé de l'environnement fut créé. L'Office national d'assainissement (ONAS), déjà créée depuis 1974, a été également restructuré par la loi n°93-41 du 19 avril 1993. Durant les deux dernières décennies, plusieurs institutions publiques agissant dans le domaine de l'environnement ont été successivement mises en place, telle que, l'Agence de protection et d'aménagement du littoral (APAL) créée par la loi n° 95-72 du 24 juillet 1995, le Centre international des technologies de l'environnement de Tunis (CITET) créée par loi n° 96-25 du 25 mars 1996, l'Agence nationale de gestion des déchets (ANGED), créée par le décret n° 2005-2317 du 22 août 2005 et enfin la Banque nationale de gènes (BNG), créée par le décret n°2003-1748 du 11 août 2003.

De même, une pléiade de textes a renforcé le cadre législatif et règlementaire lié à la protection de l'environnement et la lutte contre la pollution, citons notamment la loi n° 95-73 du 24 juillet 1995, relative au domaine public maritime, la loi n° 95-70 du 17 juillet 1995, relative à la conservation des eaux et du sol, la loi n°96-29 du 3 avril 1996 instituant un plan national d'intervention urgente pour lutter contre les événements de pollution marine, la loi n° 96-41 du 10 juin 1996, relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination et ses textes d'application, et la loi n°2007-34 du 4 juin sur la qualité de l'air. Ces textes sont largement influencés par les dispositions des conventions internationales ratifiées par la Tunisie.

## **4.2 Défis et priorités stratégiques actuelles du Gouvernement**

Les challenges en termes d'environnement et changement climatique sont nombreux en Tunisie. Les ressources en eau constituent le bien économique et environnemental le plus précieux pour les pays affectés par l'aridité, en particulier ceux du Maghreb, qui connaissent déjà une situation de stress hydrique. Aussi mineur que soit le changement climatique, il aura de graves conséquences sur cet équilibre fragile et sur toutes les activités et écosystèmes dépendant de l'eau.

Afin de répondre à ces challenges, la Tunisie a signé la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), ratifiée en 1993 et le protocole de Kyoto ratifié en 2002. En tant que partie non-annexe 1, le pays, à l'instar de l'ensemble des parties signataires de cette convention, s'est engagé à communiquer, lors des conférences des parties (COP), les informations relatives aux efforts nationaux entrepris en matière de lutte contre le changement climatique, sous forme notamment de communications nationales. A ce titre, la Tunisie a officiellement présenté sa Communication Nationale Initiale (CNI) et sa deuxième communication nationale, au Secrétariat de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), respectivement en 2001 et 2014. En décembre 2016, la Tunisie a élaboré son 2ème rapport biennal sur les émissions de GES l'a soumis au Secrétariat de la CCNUCC.



Le ministère tunisien des Affaires locales et de l'Environnement, en collaboration avec le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) travaillent à l'élaboration de la troisième communication nationale de la Tunisie au titre de la CCNUCC. La communication vise à actualiser les études en matière d'atténuation, d'évaluation de la vulnérabilité et d'adaptation, de renforcer les capacités des différents partenaires par des formations, de l'expertise technique et des actions de sensibilisation.

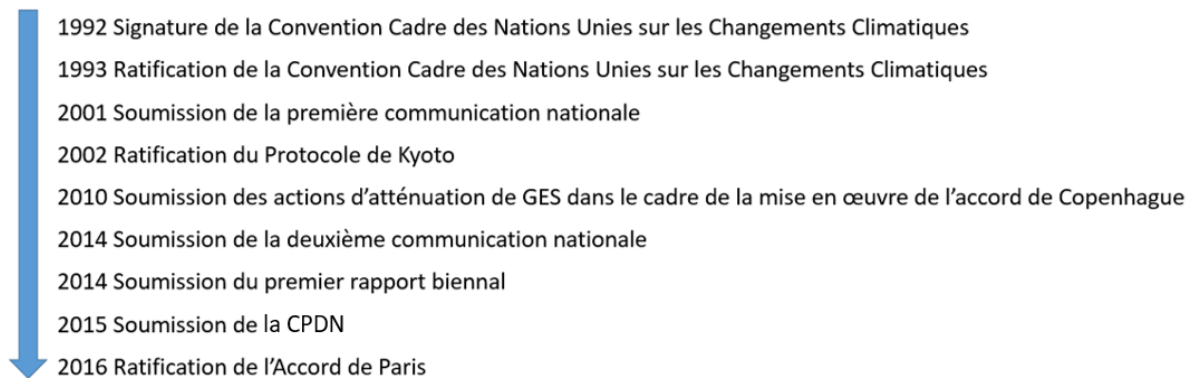


Figure 9: Engagement de la Tunisie vis-à-vis de la CCNUCC

Le ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, a signé pour la Tunisie, en marge de la COP22, le plan d'action pour l'exécution de la Stratégie de l'eau en Méditerranée occidentale. Ce plan d'action, dont le coût a été estimé à 436 millions de dollars, comporte 58 projets qui ont été proposés par les pays participant au Dialogue 5+5. La Stratégie de l'eau en Méditerranée occidentale est structurée autour de trois axes principaux : le renforcement de la convergence des politiques des pays de la Méditerranée occidentale vers les principes généraux d'une politique de l'eau durable ; la promotion de la coopération sur les questions d'intérêt régional, ainsi que l'amélioration de la gestion de l'eau.

Il faut souligner que la Tunisie n'a pas de stratégie nationale agricole même si différents textes législatifs se réfèrent au secteur ; un vide est à combler à ce niveau en particulier dans la définition des actions à mener pour favoriser l'adaptation du secteur au changement climatique. Le projet PROFITS a programmé un appui qui doit débiter en 2019.

Lorsqu'on analyse la CPDN de la Tunisie (2015) on peut voir que l'alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) est bien présent et qu'elle détermine des stratégies et des actions claires sur lesquelles le pays doit se focaliser. Plusieurs ODD (plus particulièrement les 6,13 et 15 concernant l'environnement et changement climatique) sont ainsi ciblés et des actions sont prévues au niveau national dans le CPDN (voir Appendice 2).

Le Plan Solaire Tunisien mentionne que la part des énergies renouvelables (hors hydraulique) passerait de 2 pour cent en 2015 à 14 pour cent en 2020 pour atteindre 30% en 2030<sup>50</sup>. Pour atteindre ces objectifs, le Plan Solaire Tunisien a identifié plusieurs instruments et mécanismes permettant la réalisation des projets de production d'électricité renouvelable raccordés au réseau. La loi sur les énergies renouvelables promulguée en mai 2015, vient compléter le panel des régimes déjà existants : Le régime ProSolElec ; l'autoproduction ; le régime d'autorisation avec tarif d'achat affiché ; le régime d'appel d'offre de type concession privée ; le régime d'investissement public (STEG).

<sup>50</sup>Etude d'Opportunité du Solaire Photovoltaïque dans les Secteurs Agricole & Agroalimentaire, L'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie (ANME) et l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA) avec l'appui de l'Agence Allemande de Coopération Internationale (GIZ), 2016.



Un projet de décentralisation est en cours en Tunisie, afin de promouvoir le Développement régional et permettre à chaque région d'exploiter ses avantages comparatifs. La mise à niveau des infrastructures et des services publics des régions de l'intérieur permettrait de réduire les inégalités, d'améliorer les conditions de vie de la population tout en renforçant l'attractivité de ces régions. Une bonne gouvernance des différents niveaux de gouvernement est aussi essentielle. Le Plan National de Développement 2016-2020 inclut entre autres un large investissement public qui vise à renforcer la connexion entre les régions par le développement d'un maillage de routes de grande capacité.

## 5. Opportunités de développement

### Parties prenantes

Le FIDA collabore directement avec le Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale (MDICI). Les différentes parties prenantes sont reprises dans le document du COSOP « Partenariats stratégiques clés et coordination des donateurs ».

### Financement Environnement et Climat

Au regard de l'allocation limitée du GEF pour la Tunisie (autour de 9 MUSD pour le GEF-6, l'allocation pour le GEF-7 devrait être similaire), le FIDA devrait focaliser son attention sur d'autres fonds tels que le Fond d'Adaptation (FA) ou le Fond Vert pour le Climat (FVC). L'allocation du FA pour la Tunisie (s'élevant à 10 millions USD) n'a pas encore été attribuée et le FIDA pourrait préparer une proposition de projet FA lors de sa prochaine conception (prévue dès 2019) afin de mobiliser une partie de ces fonds.

Un seul projet pour le moment est cofinancé par le FVC en Tunisie<sup>51</sup> : GCF-EBRD *Sustainable Energy Financing Facilities*. Ce projet est régional et couvre plusieurs pays (10) dans trois régions, avec un budget total de 1.4 milliard de dollars US. Il existe donc encore des opportunités de financement pour couvrir les problématiques liées à l'eau et au changement climatique en Tunisie.

### Principaux constats et recommandations d'adaptation

La Tunisie s'efforce depuis plusieurs années d'inclure l'adaptation au changement climatique dans le processus de planification du développement aux niveaux mondial et sectoriel. La Tunisie a préparé dans son CPDN une série de mesures axées sur l'adaptation de ses secteurs et écosystèmes clés parmi les plus vulnérables aux effets néfastes du changement climatique.

L'équipe du COSOP a pu visiter deux gouvernorats durant la mission, Kairouan et Mahdia. Dans ces deux gouvernorats du centre du pays, les problématiques liées à l'eau et à la fertilité des sols sont exacerbées et sont les principaux facteurs limitant de l'agriculture. Les visites de terrains, les analyses de la présente SECAP et les recommandations au niveau national ont contribué à la formulation des constats et recommandations d'adaptation présentés ci-dessous.

Les actions prévues au niveau national liées à l'agriculture sont essentiellement des mesures de renforcement des capacités et de développement institutionnel. Le gouvernement cherche à adapter les cultures irriguées dans les régions centrales et la production mixte agriculture-élevage dans les régions les plus vulnérables au changement climatique. Bien que les périmètres d'irrigation développés en Tunisie contribuent à atténuer les effets de l'aridité et de la sécheresse, le passage à des cultures moins demandeuses en eau et l'optimisation de l'agriculture pluviale et de l'élevage devrait être une priorité afin d'optimiser durablement la productivité et la résilience face aux changements climatiques.

<sup>51</sup><https://www.greenclimate.fund/-/gcf-ebird-sustainable-energy-financing-facilities>

Pour cela, le FIDA devrait dans ses prochaines interventions promouvoir la conservation et l'exploitation du patrimoine génétique pour adapter les cultures céréalières au changement climatique et également soutenir le développement de systèmes innovants pour les cultures arables. Une mise à jour de la carte agricole nationale pour prendre en compte les impacts du changement climatique pourrait être programmée dans le cadre du travail sur financement FIDA sur l'adaptation de l'Agriculture au changement climatique.

Les parcours et les zones forestières sont affectés par ces changements et par la pression anthropiques et de l'élevage. Des parcours collectifs soumis au code forestier et gérés par le gouvernement et la population locale ont montré des résultats très encourageants. La réhabilitation des pépinières forestières et la mise en défens dans les zones de parcours permettent l'expansion des espèces indigènes et multi-usages, en particulier des PFNL comme initié dans le cadre de PROFITS (p.ex. plantation en mélange de figuiers de barbarie, d'acacia et d'espèces fourragères sous certification biologique). La commercialisation des plantes aromatiques et médicinales locales et des fruits produits peuvent en partie contribuer à la pérennisation de ces systèmes, mais une compensation financière du gouvernement est pour le moment nécessaire pour que ces systèmes perdurent dans le temps.

Le cas de la Tunisie est particulier par la complexité de la problématique liée à l'eau. Le FIDA doit continuer de supporter les initiatives liées à l'eau en Tunisie en soutenant les propositions du CPDN et de l'étude stratégique « Eau 2050 ».

Le changement climatique restreint l'accès à l'eau durant les périodes de sécheresse et l'intensité des événements pluvieux durant le reste de l'année ne permet pas aux agriculteurs de collecter efficacement l'eau et ne permet pas une bonne infiltration dans les sols pour la recharge des nappes souterraines. Le FIDA se doit de promouvoir le développement rural intégré des bassins hydrographiques vulnérables, des bassins de drainage et de la lutte contre les inondations. La collecte d'eau de pluie au niveau du bassin versant au moyen de petites infrastructures (ex. système NEGARIM, contours, et micro-captage en V ou U), avec une approche participative et territoriale incluant les Groupements de Développement Agricole (GDA) est à encourager.

Des GDA sont mis en place pour la gestion de l'eau d'irrigation au niveau local mais la coordination entre ceux-ci au niveau du bassin versant ou des nappes phréatiques, pour la plupart surexploitées, est encore trop faible ou inexistante. En effet, les visites dans les Gouvernorats de Mahdia et de Kairouan ont montré qu'il n'y avait pas de réelle coordination entre les GDA qui puisaient l'eau dans la même nappe d'eau souterraine. Par contre, un suivi rigoureux de l'évolution piézométrique des nappes est fait au niveau des CRDA. Le renforcement des capacités des GDA et la synchronisation des efforts à un niveau subrégional à travers des plateformes en capitalisant sur les efforts des partenaires (i.e. GIZ) seraient essentiels à l'amélioration des conditions actuelles.

Le bilan des suivis piézométriques étant négatif pour la plupart des nappes depuis plusieurs années dans la plupart du pays et vu le nombre de forages illicites, il est indiqué que les projets futurs du FIDA en Tunisie ne projettent pas de nouveaux forages ou puits. Il est important pour la Tunisie de pouvoir contrôler ces ressources en eaux et de mettre en place un moyen de contrôle efficace face aux forages illicites (p.ex. cartographie des zones d'irrigation, suivi par télédétection de l'utilisation de l'eau à certaine période de l'année).

L'eau des nappes n'est pas toujours de bonne qualité et est fréquemment saumâtre dans la partie centre-est du pays (jusqu'à 15g/l). Cette eau ne peut pas être utilisée pour l'irrigation en général, à part pour la culture fourragère, et peut aussi à long terme, appauvrir les sols. La fertilité des sols n'est pas un aspect pris en compte par les projets de développement jusqu'ici, c'est pourtant une priorité évoquée par les agriculteurs et les partenaires et qui devrait être saisie dans les prochains projets du FIDA.

Du point de vue consommation électrique, le secteur agricole consomme quelques 550 GWh par an. Cette consommation est principalement due à l'irrigation : pompage et distribution de l'eau au sein de l'exploitation ; à l'élevage bovin et ovin et l'aviculture ; au conditionnement et l'entreposage des produits alimentaires ; et aux premières transformations des produits agricoles.<sup>52</sup> La Tunisie a un énorme potentiel de production d'énergie renouvelable (p.ex. photovoltaïque, éolien, biogaz) et a décidé d'investir dans le secteur. L'État tunisien vient par ailleurs de lancer, en mai 2018, un appel d'offres pour la réalisation de centrales solaires photovoltaïques. Le FIDA devrait intégrer cet aspect dans ses prochaines interventions sensibiliser et mobiliser les exploitants agricoles à travers des ateliers de formation et faciliter et améliorer l'accès aux crédits bancaires des petits exploitants pour l'accès à ces technologies.

Plusieurs programmes et actions ont été initiés avec l'objectif de renforcer l'autonomisation sociale, économique et politique de la femme et particulièrement la femme rurale en Tunisie. Ces interventions concernent notamment la promotion de la participation de la femme sur le marché du travail et l'entrepreneuriat féminin, le renforcement de la participation des femmes dans la vie publique et politique, la lutte contre la déperdition scolaire chez les filles en milieu rural et la lutte contre les violences faites aux femmes. Malgré ces interventions les femmes rurales ne bénéficient toujours pas d'assez d'autonomie, ce constat est fait aussi pour les jeunes ruraux.

Les projets du FIDA doivent continuer à promouvoir l'entrepreneuriat agricole et plus spécifiquement : promouvoir l'encadrement et de le financement pour les jeunes et pour les femmes ; encourager l'innovation agricole dans tous les domaines (technique, formation, commercialisation, etc.); soutenir les filières bio et valoriser les produits de terroir et les PFNL qui sont particulièrement bénéfiques aux petits agriculteurs pauvres et aux femmes rurales, en les insérant dans des filières permettant la valorisation des produits.

---

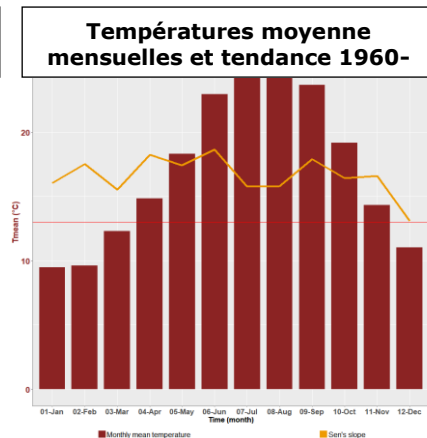
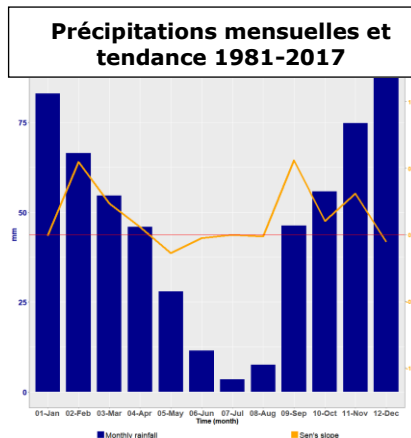
<sup>52</sup> Etude d'Opportunité du Solaire Photovoltaïque dans les Secteurs Agricole & Agroalimentaire, L'Agence Nationale pour la Maitrise de l'Energie (ANME) et l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA) avec l'appui de l'Agence Allemande de Coopération Internationale (GIZ), 2016.

## Annexe 1 : Analyse climatique et environnementale par zone agro-écologique

### Région Sub-humide: Ariana, Ben Arous, Bizerte, Beja, Jendouba, Manouba, Nabeul, Tunis



**Superficie:** 15,800 km<sup>2</sup>  
**Population:** 4,909,059  
**Densité de pop.:** 308/km<sup>2</sup>  
**Taux de chômage:** 15%  
**Utilisation des sols (1995-2015) :**  
**Culture pluviale:** 79.2%-77.6%  
**Forêt:** 13.6%-15.6%  
**Pâturages :** 1.8%-0.7%  
**Sol nu :** 1.2%-1%  
**Urbain :** 2.1%-3%  
**Altitude moyenne:** 193m  
**Pente (>10°):** 9.3%  
 Source: INS, 2018 - ESA, 2017 - NASA, 2015



#### Données climatiques historiques

##### Pluie

La tendance des précipitations annuelles est d'environ 450-500 mm/an et ne montre aucun changement significatif dans le temps depuis 1981, bien que nous puissions noter une saisonnalité interannuelle. Les précipitations mensuelles nous indiquent une augmentation de la pluviométrie durant les mois les plus humides et une diminution de celle-ci durant les mois les plus secs.

##### Température

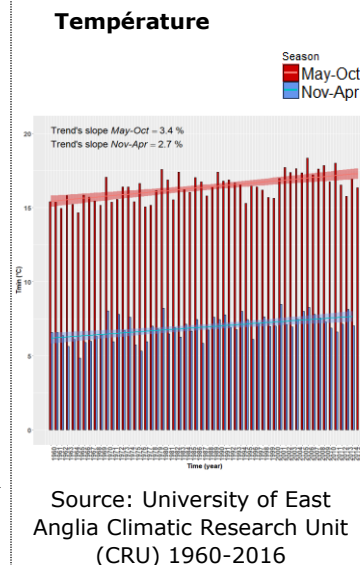
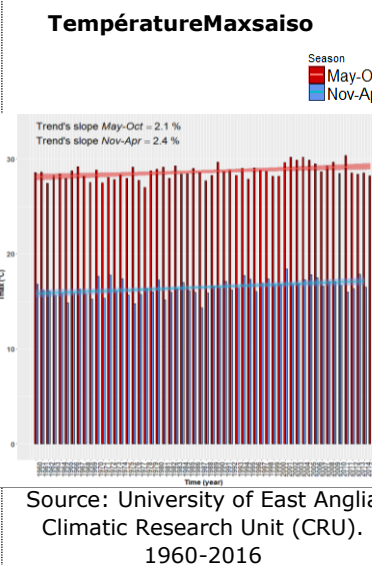
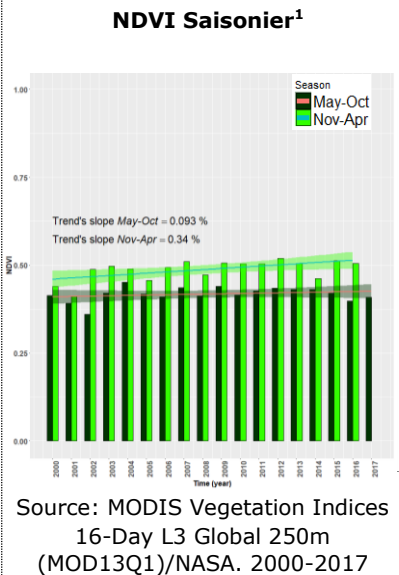
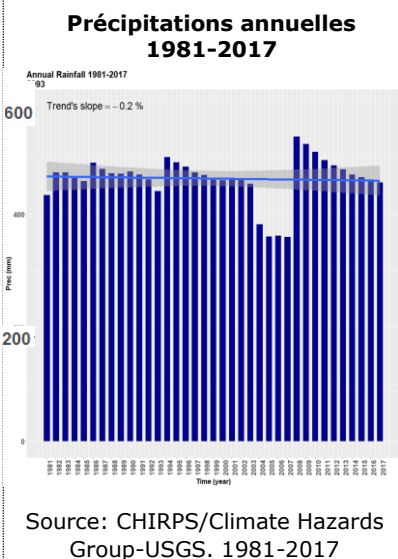
Les températures moyennes vont de 10°C en hiver à 25°C en été. Les tendances de la température maximale et minimale semblent augmenter pour les deux saisons et sont significatives pour la saison de mai à octobre. La température semble augmenter pour tous les mois de l'année depuis 1960.

##### NDVI<sup>2</sup>

La tendance de l'indice de végétation pour les deux saisons est assez stable, en très légère augmentation.

#### Impacts possibles

La diminution annuelle des précipitations dans la région et l'augmentation de la température pendant la totalité des mois pourraient avoir un impact négatif sur le secteur agricole si les tendances continuent. La période sèche sera d'autant plus chaude, les feux de forêts pourraient devenir plus fréquents et la végétation naturelle souffrir de stress hydrique. Considérant la saisonnalité interannuelle, les plantations (par ex. d'oliviers) et les cultures dépendantes de l'eau de pluie représentant la plus grande partie du territoire risquent de voir leur productivité à la baisse lors des prochaines années. Par ailleurs, l'augmentation des événements extrêmes pourraient avoir un impact important sur l'état des sols (p.ex. érosion).

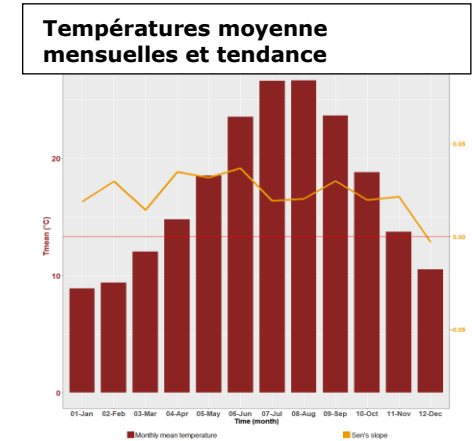
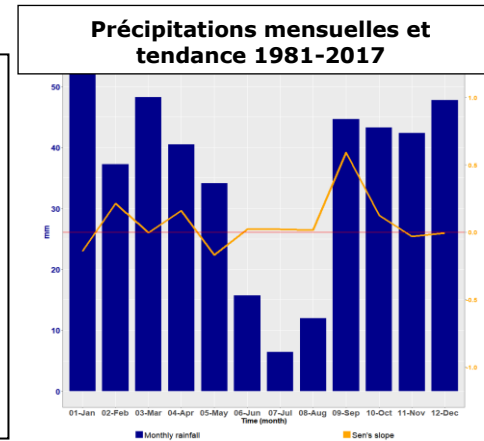


Saison 1: Mai-Octobre – Saison 2: Novembre-Avril.<sup>2</sup> Le NDVI est une mesure de l'équilibre entre l'énergie reçue et l'énergie émise par les objets sur Terre. Appliqué aux communautés végétales, cet indice établit une valeur pour le degré de verdure de la zone, c'est-à-dire la quantité de végétation présente dans une zone donnée et son état de santé ou la vigueur de sa croissance. Le NDVI est un index sans dimension, ses valeurs sont donc comprises entre 0 et +1.

**Semi-aride:Le Kef, Monastir, Siliana, Sousse, Zaghouan**



**Superficie:** 24,095 km2  
**Population:** 1,956,614  
**Densité de pop.:** 81/km2  
**Taux de chômage:** 15%  
**Utilisation des sols (1995-2015) :**  
**Culture pluviale:** 74.3%-81.4%  
**Forêt:** 7.3%-7.9%  
**Pâturages :** 12.5%-4.7%  
**Sol nu :** 4.4%-4.4%  
**Urbain :** 0.7%-1.2%  
**Altitude moyenne:** 408m  
**Pente (>10°):** 4%  
*Source: INS, 2018 - ESA, 2017 – NASA, 2015*



**Données climatiques historiques**  
**Pluie**

La tendance des précipitations annuelles est d'environ 400 mm/an et montre une saisonnalité interannuelle de plus en plus extrême. Les précipitations mensuelles nous indiquent une augmentation de la pluviométrie durant les mois les plus humides et une diminution de celle-ci durant les mois les plus secs.

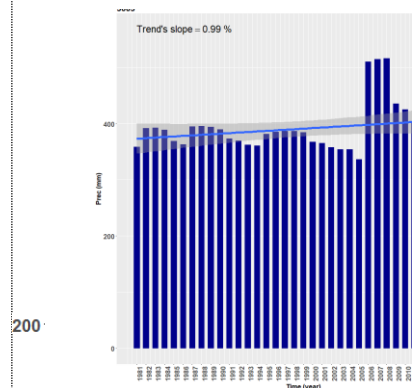
**Température**

Les températures moyennes vont de 10°C en hiver à 25°C en été. Les tendances de la température maximale et minimale semblent augmenter significativement pour les deux saisons. La température semble augmenter pour la majorité des mois de l'année depuis 1960.

**NDVI<sup>2</sup>**

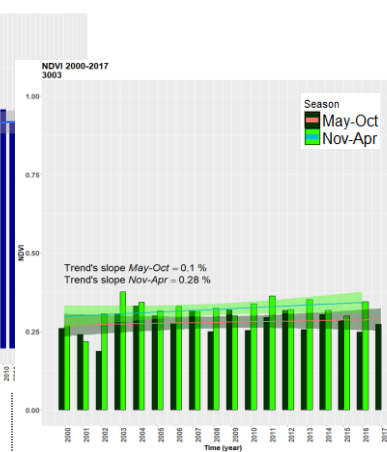
La tendance de l'indice de végétation pour les deux saisons est assez stable, en très légère augmentation.

**Précipitations annuelles 1981-2017**



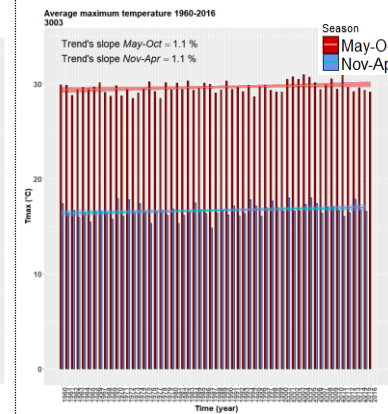
Source: CHIRPS/Climate Hazards Group-USGS. 1981-2017

**NDVI Saisonier<sup>1</sup>**



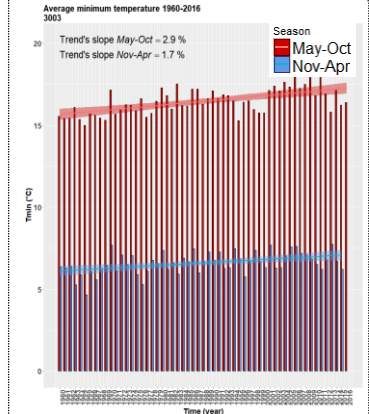
Source: MODIS Vegetation Indices 16-Day L3 Global 250m (MOD13Q1)/NASA. 2000-2017

**TempératureMaxsaiso**



Source: University of East Anglia Climatic Research Unit (CRU). 1960-2016

**Température**



Source: University of East Anglia Climatic Research Unit (CRU) 1960-2016

### Impacts possibles

L'instabilité interannuelle des précipitations dans la région et l'augmentation de la température pendant la quasi-totalité de l'année pourraient avoir un impact négatif sur le secteur agricole si les tendances continuent. La période sèche sera d'autant plus chaude, les feux de forêts pourraient devenir plus fréquents et la végétation naturelle souffrir de stress hydrique. Considérant la saisonnalité interannuelle, les plantations (par ex. d'oliviers) et les cultures dépendantes de l'eau de pluie représentant la plus grande partie du territoire risquent de voir leur productivité à la baisse lors des prochaines années. Par ailleurs, l'augmentation des événements extrêmes pourraient avoir un impact important sur l'état des sols (p.ex. érosion).

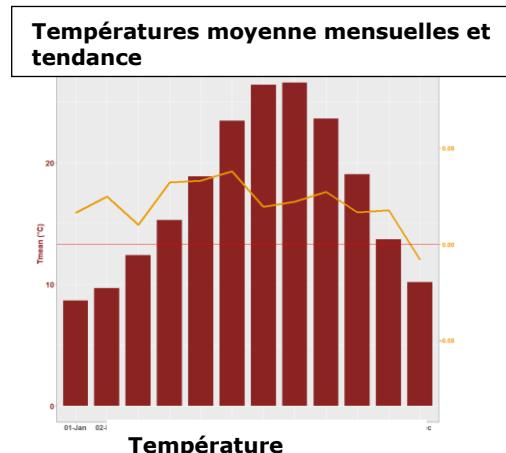
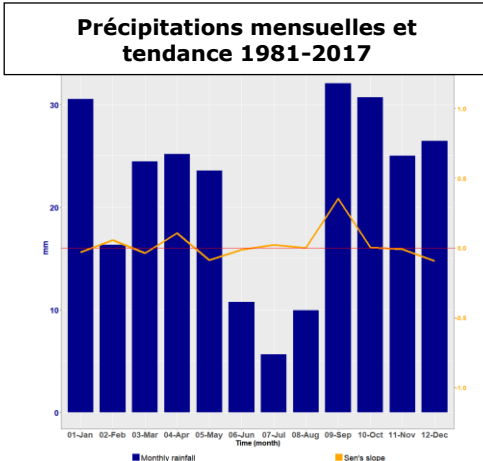
Saison 1: Mai-octobre – Saison 2: Novembre-avril.<sup>2</sup> Le NDVI est une mesure de l'équilibre entre l'énergie reçue et l'énergie émise par les objets sur Terre. Appliqué aux communautés végétales, cet indice établit une valeur pour le degré de verdure de la zone, c'est-à-dire la quantité de végétation présente dans une zone donnée et son état de santé ou la vigueur de sa croissance. Le NDVI est un index sans dimension, ses valeurs sont donc comprises entre 0 et +1.



**Aride haute altitude : Kairouan, Kasserine, Mahdia, Sfax, Sidi Bouz**



**Superficie:** 31,702 km<sup>2</sup>  
**Population:** 2,911,647  
**Densité de pop.:** 92/km<sup>2</sup>  
**Taux de chômage:** 15%  
**Utilisation des sols (1995-2015) :**  
**Culture pluviale:** 54.3%-59.2%  
**Forêt:** 2.7%-2.7%  
**Pâturages :** 30.5%-22.5%  
**Sol nu :** 11.8%-14.7%  
**Urbain :** 0.4%-0.7%  
**Altitude moyenne:** 346m  
**Pente (>10°):** 2.3%  
 Source: INS, 2018 - ESA, 2017 – NASA, 2015

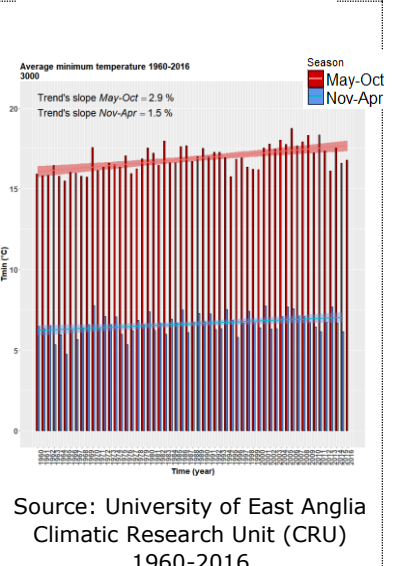
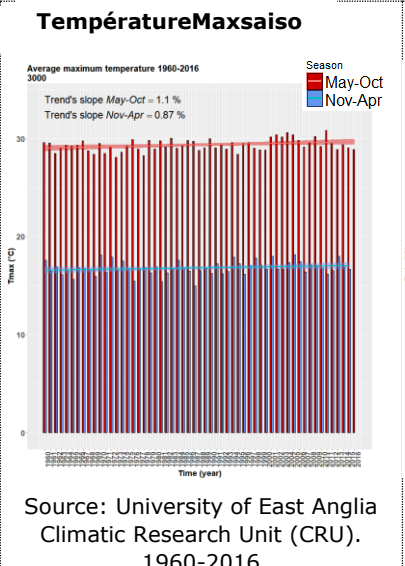
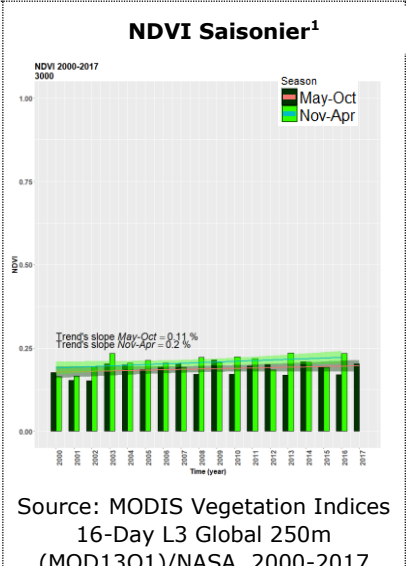
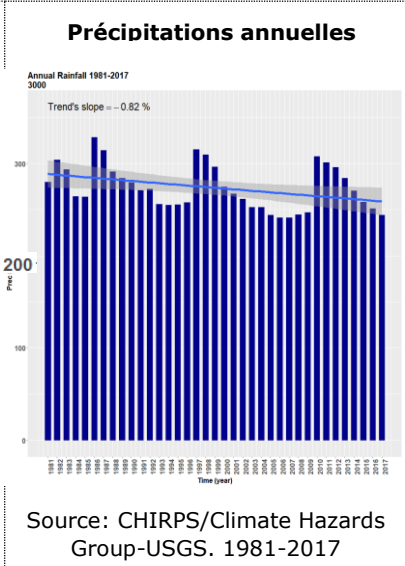


**Données climatiques historiques**

**Pluie**  
 La tendance des précipitations annuelles est d'environ 250-300 mm/an et montre une diminution significative dans le temps depuis 1981, et une saisonnalité interannuelle tous les 10-15 ans. Les précipitations mensuelles nous indiquent une augmentation de la pluviométrie durant l'automne et une diminution celle-ci durant le reste de l'année.

**Température**  
 Les températures moyennes vont de 10°C en hiver à 25°C en été. Les tendances de la température maximale et minimale semblent augmenter pour les deux saisons et sont significatives pour les températures minimales. La température semble augmenter pour la quasi-totalité de l'année depuis 1960.

**NDVI<sup>2</sup>**  
 La tendance de l'indice de végétation pour les deux saisons est assez stable, en très légère augmentation mais l'indice de végétation reste très bas (< 0.25).



**Impacts possibles**

La diminution annuelle des précipitations dans la région et l'augmentation de la température pendant la quasi-totalité des mois pourraient avoir un impact négatif sur le secteur agricole si les tendances continuent. La période sèche sera d'autant plus chaude, la végétation naturelle pourrait souffrir de stress hydrique ce qui contribuera à l'appauvrissement et des sols et plus particulièrement des zones de pâturage et l'augmentation de la proportion des sols nus comme remarqué depuis 1995. Considérant la saisonnalité interannuelle, les plantations (par ex. d'oliviers) dépendantes de l'eau de pluie risquent de voir leur productivité à la baisse lors des prochaines années. Les forages illicites verront leur nombre augmenter face à la pénurie d'eau durant les années les plus sèches.



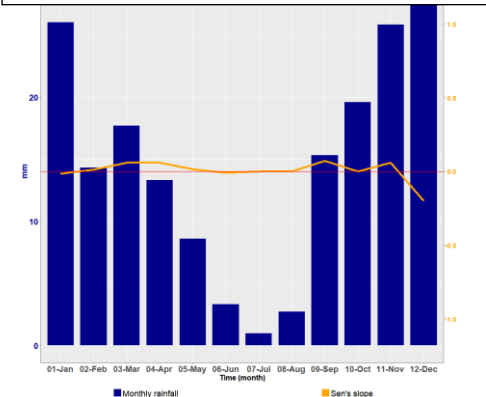
Saison 1: Mai-Octobre – Saison 2: Novembre-Avril.<sup>2</sup> Le NDVI est une mesure de l'équilibre entre l'énergie reçue et l'énergie émise par les objets sur Terre. Appliqué aux communautés végétales, cet indice établit une valeur pour le degré de verdure de la zone, c'est-à-dire la quantité de végétation présente dans une zone donnée et son état de santé ou la vigueur de sa croissance. Le NDVI est un index sans dimension, ses valeurs sont donc comprises entre 0 et +1.

### Aride basse altitude : Gabes, Gafsa, Medenine

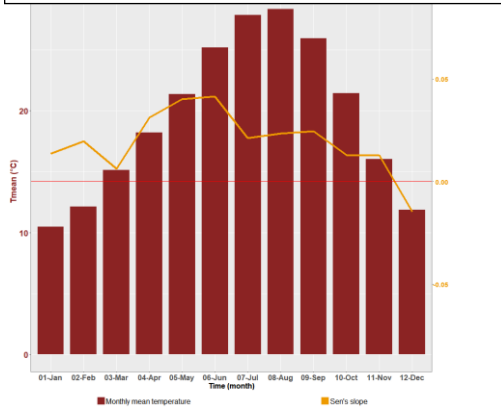


**Superficie:** 15,733 km<sup>2</sup>  
**Population:** 1,241,513  
**Densité de pop.:** 79/km<sup>2</sup>  
**Taux de chômage:** 18%  
*Utilisation des sols (1995-2015) :*  
**Culture pluviale:** 6.9%-7%  
**Forêt:** 0%-0%  
**Pâturages :** 24.5%-19%  
**Sol nu :** 67.2%-73.1%  
**Urbain :** 0.4%-0.7%  
**Altitude moyenne:** 194m  
**Pente (>10°):** 2.7%  
 Source: INS, 2018 - ESA, 2017 – NASA, 2015

**Précipitations mensuelles et tendance 1981-2017**



**Températures moyenne mensuelles et tendance**



#### Données climatiques historiques

##### Pluie

La tendance des précipitations annuelles est d'environ 100-125 mm/an et montre une diminution significative dans le temps depuis 1981. Les précipitations mensuelles restent assez stables dans le temps, avec une diminution plus marquée durant l'hiver.

##### Température

Les températures moyennes vont de 10°C en hiver à 25°C en été. Les tendances de la température maximale et minimale semblent augmenter pour les deux saisons et sont significatives pour la saison de mai à octobre. La température semble augmenter pour la quasi-totalité des mois de l'année depuis 1960.

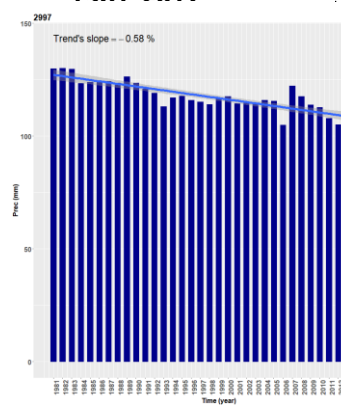
##### NDVI<sup>2</sup>

La tendance de l'indice de végétation pour les deux saisons est assez stable, en très légère augmentation mais l'indice de végétation reste très bas (< 0.25).

##### Impacts possibles

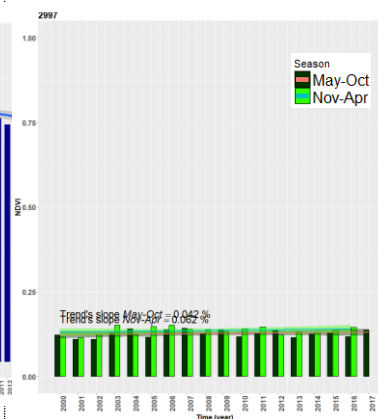
La diminution annuelle des précipitations dans la région et l'augmentation de la température pendant la quasi-totalité des mois pourraient avoir un impact négatif sur le secteur agricole si les tendances continuent. La période sèche sera d'autant plus chaude, la végétation naturelle pourrait souffrir de stress hydrique ce qui contribuera à l'appauvrissement et des sols et plus particulièrement des zones de pâturage et l'augmentation de la proportion des sols nus, constituant presque les trois quart du territoire, comme remarqué depuis 1995. Considérant la saisonnalité interannuelle, les plantations (par ex. palmiers) dépendantes de l'eau de pluie et de la recharge des nappes souterraines risquent de voir leur productivité à la baisse lors des

**Précipitations annuelles 1981-2017**



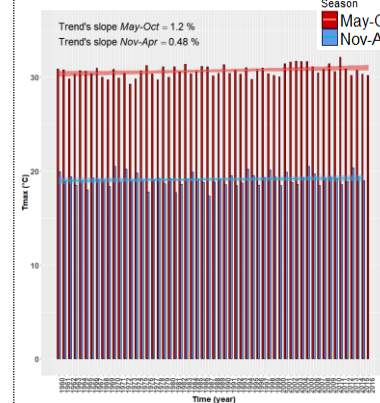
Source: CHIRPS/Climate Hazards Group-USGS. 1981-2017

**NDVI Saisonier<sup>1</sup>**



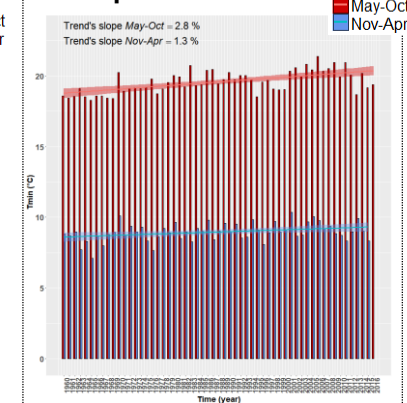
Source: MODIS Vegetation Indices 16-Day L3 Global 250m (MOD13Q1)/NASA. 2000-2017

**TempératureMaxsaisc**



Source: University of East Anglia Climatic Research Unit (CRU). 1960-2016

**Température**



Source: University of East Anglia Climatic Research Unit (CRU) 1960-2016

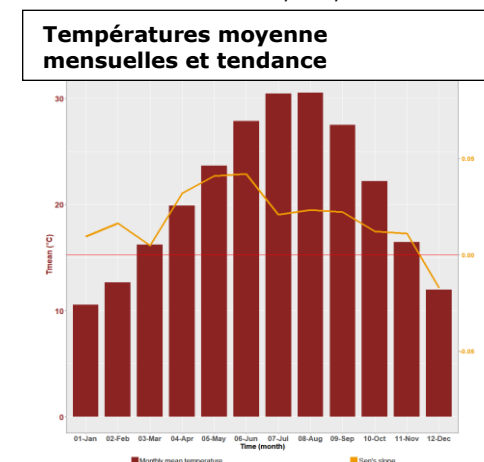
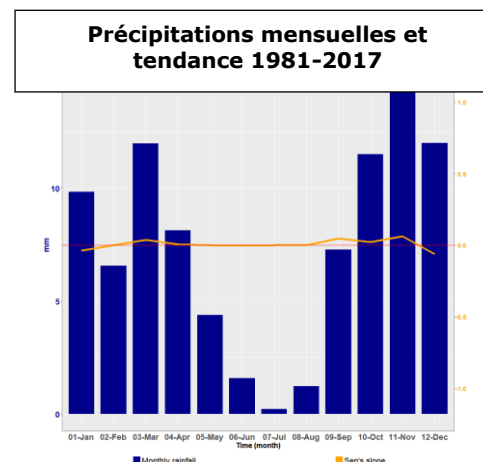
prochaines années. Les forages illicites verront leur nombre augmenter face à la pénurie d'eau durant les années les plus sèches. Les évènements pluvieux intenses présents dans la région (Gabes) pourront avoir un impact négatif sur les sols, augmenter l'encrouement, diminuer l'infiltration de l'eau dans le sol et augmenter l'érosion.

Saison 1: Mai-octobre – Saison 2: Novembre-Avril.<sup>2</sup> Le NDVI est une mesure de l'équilibre entre l'énergie reçue et l'énergie émise par les objets sur Terre. Appliqué aux communautés végétales, cet indice établit une valeur pour le degré de verdure de la zone, c'est-à-dire la quantité de végétation présente dans une zone donnée et son état de santé ou la vigueur de sa croissance. Le NDVI est un index sans dimension, ses valeurs sont donc comprises entre 0 et +1.

**Aride : Kebili, Tataouine, Tozeur**



**Superficie:** 64,219 km<sup>2</sup>  
**Population:** 427,484  
**Densité de pop.:** 7/km<sup>2</sup>  
**Taux de chômage:** 26.7%  
**Utilisation des sols (1995-2015) :**  
**Culture pluviale:** 0.5%-0.5%  
**Forêt:** 0%-0%  
**Pâturages :** 1.6%-1.1%  
**Sol nu :** 97.7%-98.2%  
**Urbain :** 0.1%-0.1%  
**Altitude moyenne:** 194m  
**Pente (>10°):** 2.7%  
*Source: INS, 2018 - ESA, 2017 – NASA, 2015*



**Données climatiques historiques**

**Pluie**

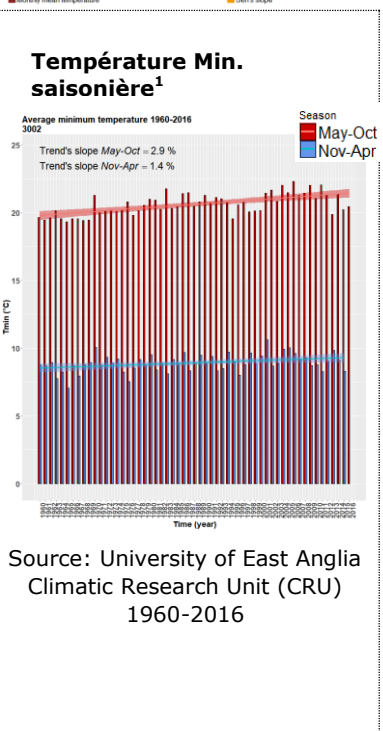
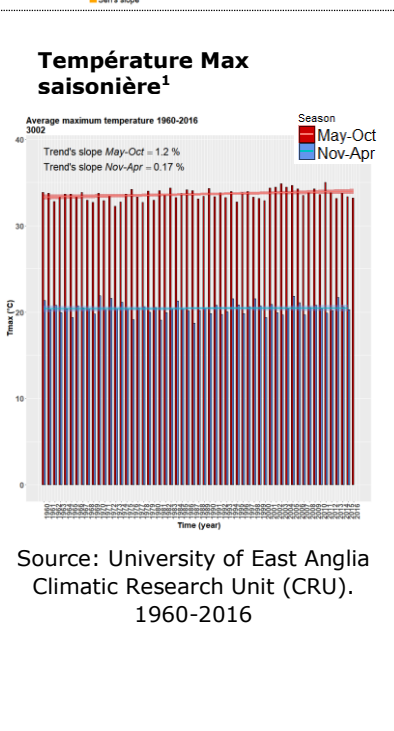
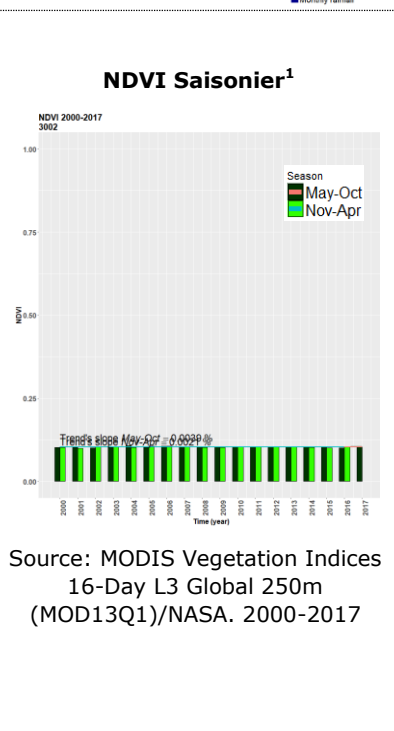
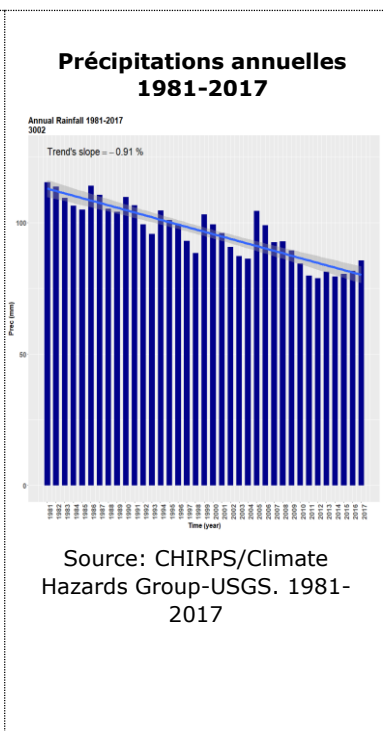
La tendance des précipitations annuelles est d'environ 80-110 mm/an et ne montre aucun changement significatif dans le temps depuis 1981, bien que nous puissions noter une saisonnalité interannuelle. Les précipitations mensuelles nous indiquent une augmentation de la pluviométrie durant les mois les plus humide et une diminution de celle-ci durant les mois les plus secs.

**Température**

Les températures moyennes vont de 10°C en hiver à 30°C en été. Les tendances de la température maximale et minimale semblent augmenter pour les deux saisons et sont significatives pour la température minimum. La température semble augmenter pour la quasi-totalité des mois de l'année depuis 1960.

**NDVI<sup>2</sup>**

La tendance de l'indice de végétation pour les deux saisons est assez stable mais est très bas (< 0.15).



## Impacts possibles

*La diminution annuelle des précipitations dans la région et l'augmentation de la température pendant la quasi-totalité des mois pourraient avoir un impact négatif sur le secteur agricole si les tendances continuent. La période sèche sera d'autant plus chaude, la végétation naturelle pourrait souffrir de stress hydrique ce qui contribuera à l'appauvrissement et des sols et plus particulièrement des zones de pâturage et l'augmentation de la proportion des sols nus, constituant la majorité du territoire, comme remarqué depuis 1995. Considérant la saisonnalité interannuelle, les plantations (par ex. palmiers) dépendantes de l'eau de pluie et de la recharge des nappes souterraines risquent de voir leur productivité à la baisse lors des prochaines années. Les forages illicites verront leur nombre augmenter face à la pénurie d'eau durant les années les plus sèches.*

Saison 1: Mai-octobre – Saison 2: Novembre-Avril.<sup>2</sup> Le NDVI est une mesure de l'équilibre entre l'énergie reçue et l'énergie émise par les objets sur Terre. Appliqué aux communautés végétales, cet indice établit une valeur pour le degré de verdure de la zone, c'est-à-dire la quantité de végétation présente dans une zone donnée et son état de santé ou la vigueur de sa croissance. Le NDVI est un index sans dimension, ses valeurs sont donc comprises entre 0 et +1.

**Annexe 3 : Correspondance entre les ODD et le CPDN**

Cibles ODDs	CPDN
6.3- D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau ;	3.3 Mesures prévues par la Tunisie pour s'adapter au changement climatique dont : Les mesures d'adaptation proposées pour les ressources en eau consistent essentiellement en des projets de transfert et de réutilisation des eaux usées traitées et d'amélioration et de sécurisation de l'approvisionnement en eau des grands centres urbains, notamment le Grand Tunis, le Cap-Bon, le Sahel et Sfax.
6.4- D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau ;	3.3 Mesures prévues par la Tunisie pour s'adapter au changement climatique dont : Les mesures d'adaptation proposées pour les ressources en eau consistent essentiellement en des projets de transfert et de réutilisation des eaux usées traitées et d'amélioration et de sécurisation de l'approvisionnement en eau des grands centres urbains, notamment le Grand Tunis, le Cap-Bon, le Sahel et Sfax.
6.5- D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient ;	2.4 Processus de planification. Le plan d'atténuation dans le secteur de l'assainissement prévoit notamment l'installation d'une capacité solaire photovoltaïque dans les stations de traitement de l'eau (STEP), des digesteurs de biogaz pour la production d'électricité et une réduction de la demande chimique en oxygène (DCO) des eaux usées industrielles.
6.6- D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.	3.3 Mesures prévues par la Tunisie pour s'adapter au changement climatique. Un certain nombre de mesures sont prévues pour adapter les écosystèmes dont: Réhabilitation des pépinières forestières et expansion des espèces indigènes et polyvalentes,  Gestion holistique des forêts de chênes-lièges dans les zones à haut risque d'incendie dans le nord-ouest du pays.
13.1- Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au	3.3 Mesures prévues par la Tunisie pour s'adapter au changement climatique. Un certain nombre de mesures sont prévues pour adapter les écosystèmes dont:

climat.	<p>Développement rural intégré des bassins hydrographiques vulnérables, des sous-bassins hydrographiques et de la lutte contre les inondations.</p> <p>Un certain nombre de mesures sont prévues pour adapter l'agriculture dont: Adaptation des cultures irriguées dans les régions du Centre ;</p> <p>Conservation et valorisation du patrimoine génétique local pour l'adaptation des cultures aux changements climatiques et le développement de systèmes innovants de grandes cultures.</p>
13.3- Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.	2.4 Processus de planification. Suivi de la mise en œuvre de l'INDC : Pour assurer le succès et l'efficacité des actions qui constituent sa contribution, la Tunisie mettra en place un système rigoureux de suivi et d'évaluation des actions et des résultats obtenus.
15.2- D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial.	2.4 Processus de planification. Agriculture, foresterie et changements dans l'utilisation des terres : Le plan d'atténuation vise à intensifier les capacités d'absorption de CO <sub>2</sub> de la foresterie et de l'arboriculture en intensifiant le reboisement et en consolidant et en augmentant les réserves de carbone dans les milieux forestiers et pastoraux.
15.3- D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	3.3 Mesures prévues par la Tunisie pour s'adapter au changement climatique. Un certain nombre de mesures sont prévues pour adapter les écosystèmes dont : Gestion des zones dégradées de pâturage brut et d'alfa dans les régions du centre et du sud ; Consolidation biologique des travaux de lutte contre l'envasement dans le sud de la Tunisie et appui à la mise en œuvre de plans d'action régionaux de lutte contre la désertification.
15.5- Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	3.3 Mesures prévues par la Tunisie pour s'adapter au changement climatique. Un certain nombre de mesures sont prévues pour adapter les écosystèmes dont: Réhabilitation des pépinières forestières et expansion des espèces indigènes et polyvalentes.

## **Accord conclusif**

### **République Tunisienne – Fonds international pour le développement agricole** **Évaluation de la stratégie et du programme de pays** **ACCORD CONCLUSIF**

#### **A. Introduction**

1. En 2018, le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) a conduit la deuxième Évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) en République tunisienne. Cette évaluation couvre la période de 2003 à avril 2018 et ses deux principaux objectifs sont: i) d'évaluer les résultats et la performance de la stratégie et du programme financés par le FIDA en Tunisie; et ii) de produire des conclusions et des recommandations pour le future partenariat stratégique entre le FIDA et la Tunisie. L'ESPP évalue la performance de six projets financés par le FIDA, des activités "hors prêt" (gestion des savoirs, partenariats, engagement sur les politiques et dons FIDA) et des partenaires (FIDA et Gouvernement) dans la gestion du programme de pays. Elle fournit aussi une évaluation synthétique de la pertinence et de l'efficacité d'ensemble de la stratégie et du programme de pays.
2. L'Accord conclusif de l'évaluation est convenu par le Gouvernement et la Direction du FIDA à la fin du processus d'évaluation. Il indique le niveau d'acceptation des recommandations de l'ESPP et les modalités de mise en œuvre sur lesquelles le Gouvernement et le FIDA se sont entendus. L'Accord fait preuve de l'engagement du Gouvernement et du FIDA à mettre en œuvre les recommandations de l'ESPP dans des délais convenus.
3. La mise en œuvre des recommandations fera l'objet d'un suivi au niveau du FIDA à travers le "Rapport du Président sur l'état de mise en œuvre des recommandations d'évaluation et les actions de la Direction" (PRISMA), qui est présenté annuellement au Conseil d'administration du FIDA par la Direction du FIDA.
4. L'Accord conclusif est signé par le Gouvernement de la République tunisienne représenté par S.E. le Ministre du Développement, de l'Investissement et de la coopération Internationale et la Direction du FIDA (représentée par le Vice-président associé, Département de gestion des programmes). IOE a facilité le processus de préparation de cet Accord.

#### **B. Accord conclusif**

5. L'évaluation de la stratégie et du programme de pays suscite une question stratégique importante pour les interventions à venir du FIDA en Tunisie: Comment le programme FIDA peut-il apporter des approches encore plus efficaces et innovantes de réduction de la pauvreté rurale en assurant que les populations actives les plus pauvres et vulnérables puissent bénéficier davantage des interventions financées?
6. Le FIDA devrait centrer davantage ses financements sur les zones et les ménages ruraux les plus pauvres et vulnérables, apporter des innovations méthodologiques et techniques permettant un ciblage plus fin et des solutions adaptées aux conditions des plus pauvres actifs, en particulier les producteurs familiaux très pauvres, les femmes et les jeunes ruraux, qui augmentent leurs capacités économiques, leur autonomisation et leur résilience aux chocs économiques et climatiques. Au niveau national, le FIDA doit appuyer pleinement les populations rurales pauvres et défavorisées actives en amplifiant ses partenariats stratégiques et son engagement sur les politiques de développement rural en Tunisie



## **B1. Recommandations acceptées par le Gouvernement et le FIDA**

7. **Recommandation 1. Le Gouvernement et le FIDA devraient assurer que les financements et interventions soient ciblés prioritairement vers les populations rurales actives les plus pauvres et vulnérables, en particulier les producteurs familiaux très pauvres, les femmes et les jeunes.**

### **Actions proposées par l'ESPP**

- (a) Un premier niveau de ciblage d'ordre géographique reste pertinent, sur la base de critères de pauvreté, d'abord, mais aussi sur la base du potentiel de développement de l'économie rurale à partir d'activités agropastorales ou d'activités économiques connexes à l'agriculture et l'élevage. Ceci pourrait mener le Gouvernement et le FIDA à affiner le ciblage géographique des interventions futures, notamment en abandonnant progressivement les régions à faible potentiel de réduction de la pauvreté rurale sur la base de l'agriculture ou de l'élevage.
- (b) Le ciblage géographique devrait être complété par un ciblage des groupes sociaux les plus pauvres et vulnérables, avec un focus spécial sur les producteurs familiaux très pauvres, les femmes et les jeunes ruraux, sur la base de critères adaptés, identifiés par une analyse plus fine des causes de la pauvreté et du contexte social des régions ciblées. L'efficacité du ciblage social doit faire l'objet d'un suivi attentif, intégré au système de suivi-évaluation des projets. À cette fin, il conviendrait d'associer les structures nationales chargées de la solidarité et de l'aide aux plus pauvres, notamment le Ministère des Affaires Sociales et ses directions régionales.

### **Actions convenues par le Gouvernement et le FIDA**

#### **ACCORD**

Le FIDA est toujours intervenu dans les zones définies comme prioritaires par le Gouvernement sur la base des statistiques nationales, en particulier celles concernant le niveau de pauvreté et de chômage.

Le nouveau COSOP propose de poursuivre cette approche priorisant les zones géographiques d'intervention sur la base des indicateurs nationaux de pauvreté et des taux de chômage ; un effort particulier est programmé dans les zones du Centre et du Centre Ouest du pays.

#### **ACCORD**

Le Gouvernement et le FIDA marquent leur accord sur cette recommandation qui est déjà à l'œuvre dans le nouveau projet PROFITS et sera intensifiée dans les futures interventions.

Concrètement l'implication du ministère des Affaires Sociales, et d'autres Départements ministériels, comme le ministère de la jeunesse et des sports, le ministère des Affaires Locales et de l'Environnement, le ministère en charge de la Femme et de la famille et de l'enfance, sera prise en compte dans le future.

8. **Recommandation 2. Les financements du FIDA devraient davantage renforcer et mettre à échelle des interventions à caractère innovant en faveur de la réduction de la pauvreté rurale, en coordination avec une gamme élargie d'acteurs.**

#### Actions proposées par l'ESPP

- (a) Les projets devraient poursuivre le soutien aux filières accessibles aux ruraux pauvres (*pro-poor value chains*), fortement créatrices d'emploi, pour créer une plus grande valeur ajoutée locale, diversifier les sources de revenu et multiplier les opportunités d'emploi en zones rurales. Une plus forte implication du secteur privé semble essentielle à cet égard. Pour ne pas mettre à risque les acteurs de filière les plus vulnérables, il est indispensable de promouvoir la résilience des filières appuyées face aux risques climatiques et de marché. Il serait important aussi de renforcer les capacités entrepreneuriales des femmes et jeunes micro-entrepreneurs actifs au sein de ces filières, y compris du secteur informel (éducation financière, gestion des projets, marketing etc.) et de porter une attention particulière aux conditions de travail des ouvriers et ouvrières employés dans ces filières. Il est recommandé, finalement, de soutenir les filières extra-agricoles telles que l'agritourisme et l'écotourisme.
- (b) En appui au financement des filières rurales, les projets devraient renforcer leurs partenariats avec les institutions financières et, en cas de besoin, contribuer à renforcer leurs capacités pour élargir l'offre de services financiers adaptés aux conditions et besoins des petites exploitations familiales et des microentreprises rurales.
- (c) Il est important d'élargir le partenariat entre les projets et les institutions académiques et de recherche-développement pour

#### Actions convenues par le Gouvernement et le FIDA

##### ACCORD

Le Gouvernement et le FIDA marquent leur accord sur cette recommandation en précisant que le soutien à des filières inclusives agricoles et rurales est déjà à l'œuvre.

Dans cette approche, l'implication du secteur privé est considérée comme essentielle.

Elle passera par le développement de plateformes multi-acteurs dans lesquels les différents maillons des chaînes de valeur seront représentés, depuis les fournisseurs jusqu'aux acheteurs et aux transformateurs privés en passant par les producteurs, les institutions de conseil et de financement etc.

Une attention particulière sera accordée aux jeunes et femmes dans les prochains projets à financer par le FIDA, en termes de renforcement de capacités et d'implication accrue dans les activités économiques agricoles et para-agricoles.

##### ACCORD

Le Gouvernement et le FIDA marquent leur accord sur la nécessité d'impliquer davantage les institutions financières dans le secteur agricole et rural et les appuis aux filières, d'établir, avec elles, des partenariats et de les aider à développer les outils nécessaires à l'inclusion des pauvres, des femmes et des jeunes ruraux.

##### ACCORD

Le Gouvernement et le FIDA marquent leur accord sur cette recommandation en insistant sur la nécessité d'une

promouvoir l'innovation méthodologique et technique, le suivi-évaluation et la capitalisation des innovations. Il est nécessaire de répertorier les innovations existantes et ensuite de voir comment les intégrer dans les stratégies et programmes nationaux et régionaux. Il est indispensable de renforcer aussi la vulgarisation agricole en faveur des producteurs familiaux très pauvres, afin de promouvoir les pratiques innovantes d'agriculture et d'élevage pour optimiser durablement la productivité et la résilience des systèmes de production face aux changements climatiques. Les cultures pluviales et la gestion de la fertilité doivent recevoir une attention plus grande dans le programme de pays.

implication croissante des acteurs du secteur privé dans les partenariats stratégiques à développer dans les différents domaines de l'innovation, du conseil agricole, du financement...

L'adaptation au changement climatique sera prise en compte au travers de financements spécifiques (ASAP, FEM, Fonds Adaptation, Fonds Vert pour le Climat) qui seront mobilisées avec l'appui du FIDA pour cofinancer les projets.

La gestion de la fertilité des sols et des ressources en eau fera l'objet d'un objectif stratégique du COSOP (OS1).

Enfin dans le cadre du dialogue de politique qui sera engagé pour appuyer le Gouvernement à définir sa stratégie de développement agricole et rural, les thèmes relatifs au conseil et à la formation agricoles seront abordés.

9. **Recommandation 3. Le Gouvernement et le FIDA devraient renforcer leurs partenariats stratégiques pour promouvoir l'engagement sur les politiques en faveur des plus pauvres, y compris les femmes et les jeunes.**

**Actions proposées par l'ESPP**

- (a) Le FIDA devrait renforcer ses partenariats et entretenir des échanges plus réguliers avec les autres partenaires de développement du pays pour améliorer l'efficacité de son engagement sur les politiques en faveur de la réduction de la pauvreté rurale. Le future COSOP devra préciser les thèmes d'engagement en lien avec les approches et résultats du portefeuille, et aussi les moyens qui seront mobilisés pour soutenir cet engagement.
- (b) Un thème d'engagement politique recommandé, qui sera basé sur des expériences à venir, devra concerner les approches de développement inclusif et durable des filières agropastorales et des activités économiques connexes en zones rurales. L'insertion des

**Actions convenues par le Gouvernement et le FIDA**

ACCORD

Le nouveau COSOP intégrera une partie sur les partenariats à développer, les thèmes à privilégier et les moyens à programmer. Il prévoit en particulier la participation active du FIDA au Plan cadre d'aide au développement des Nations Unies (UNDAF) et au groupe de coordination des bailleurs de fonds du secteur agricole et rural.

Le FIDA pourra appuyer les processus de réformes visant la réduction de la pauvreté rurale et le développement régional.

ACCORD

Le nouveau COSOP intégrera un engagement sur ces thèmes, en particulier le développement de filières inclusives et durables, et l'insertion des femmes et des jeunes ruraux qui fera l'objet d'un Objectif Stratégique

femmes et des jeunes ruraux dans le tissu économique rural devra recevoir une attention particulière.

spécifique (OS 3).

Un projet thématique à portée nationale est programmé dans le second cycle du COSOP, à priori sur la problématique femmes et jeunes ruraux.

10. **Recommandation 4. Le Gouvernement et le FIDA devraient considérer d'adapter le montage et l'ancrage institutionnel des projets en fonction de la nature et des orientations des interventions futures du programme pays et dans le contexte de la décentralisation.**

#### **Actions proposées par l'ESPP**

- (a) L'ancrage institutionnel des projets financés par le FIDA pourrait être élargi dans le cadre des interventions futures si la dimension et les thématiques de ces interventions relèvent des fonctions régaliennes d'autres structures administratives étatiques que le MARHP.
- (b) Au niveau régional et local, la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets doivent être ancrés dans le processus de décentralisation du pays selon le nouveau Code des collectivités locales, en impliquant davantage les autorités politiques régionales et communales.
- (c) La composition des unités de gestion des projets devrait être revue pour permettre, d'une part, le recrutement sur le marché de certains profils difficiles à mobiliser au sein de la fonction publique, et d'autre part pour assurer la pleine disponibilité des agents mis à disposition par la fonction publique.

#### **Actions convenues par le Gouvernement et le FIDA**

##### **ACCORD**

Le Gouvernement et le FIDA adapteront l'ancrage des projets en fonction des thèmes d'intervention. Il est proposé pour le second projet à financer dans le cadre du COSOP de travailler sur la problématique des femmes et des jeunes ruraux selon une approche nationale en synergie avec d'autres ministères que le Ministère de l'agriculture, en particulier le Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance et le Ministère de la jeunesse et des sports.

##### **ACCORD**

Les collectivités locales seront impliquées depuis le processus de planification participative et dans plateformes filières et auront un rôle clé à jouer dans la promotion des plans d'affaires et dans la définition des mesures d'accompagnement.

Aussi, les communes gèrent, actuellement, les infrastructures collectives (par exemple les abattoirs, les marchés...) et seront considérées comme des partenaires de développement dans le cadre des projets soutenus par le FIDA.

##### **ACCORD**

Ceci est un aspect-clé pour rendre les projets plus agiles et plus aptes à mettre en œuvre dans les temps impartis leurs programmes de travail. Ces mesures sont déjà en cours dans le cadre de PROFITS pour le recrutement sur le marché des cadres de l'UGP non présents dans le CRDA.

## **B2. Recommandations partiellement acceptées par le Gouvernement ou le FIDA**

### **11. Recommandation 1.**

#### **Actions proposées par l'ESPP**

- (a) Il est donc recommandé de rééquilibrer les financements du FIDA en faveur d'appuis qui contribuent directement au renforcement des capacités et du capital productif des ménages ciblés. Les infrastructures socio-économiques et aménagements de GRN doivent jouer un rôle de levier permettant d'introduire des approches innovantes en faveur des objectifs du programme de pays (développement des filières inclusives et durables, approches de développement participatives et décentralisées, gestion de la fertilité etc.).

#### **Justification et modalités de mise en œuvre alternatives proposées par le Gouvernement et le FIDA**

##### **ACCORD PARTIEL**

Le Gouvernement et le FIDA considèrent que la contribution du FIDA au financement des infrastructures et des aménagements, surtout celles liées à la promotion des filières et à l'amélioration des conditions de vie, doit être maintenue tout en reconnaissant la pertinence de renforcer les capacités des pauvres et de leur capital productif mais aussi leur poids économique, afin de valoriser au mieux les investissements réalisés et d'améliorer leur intégration au marché.

Ceci passera en particulier par la préparation de partenariats entre les acteurs et l'élaboration de plans d'affaires à partir desquels seront définis les besoins en infrastructures, dans la mesure du possible.

Signé à Tunis, le 2018

Signé à Rome, le 2018

Son Excellence  
Monsieur Zied LADHARI  
Ministre du Développement, de  
l'Investissement et de la Coopération  
Internationale  
République Tunisienne

Monsieur Donal Brown  
Vice-président Associé  
Département de gestion des  
programmes  
Fonds international pour le  
développement agricole

## Préparation du COSOP

1. Le dernier programme d'options stratégiques du FIDA pour la Tunisie avait été formulée en 1998. Une Note de Stratégie de Pays avait été préparée en 2016 pour laquelle deux objectifs stratégiques avaient été définis: i) le développement inclusif des filières agricoles; et ii) le renforcement des organisations paysannes. Le nouveau Programme d'options stratégiques couvrira deux cycles de financement: 2019-2021 et 2022-2024, sur une période de 5-6 ans et il s'agit du premier COSOP axé sur les résultats. La stratégie du FIDA s'appuiera sur les résultats de l'évaluation de la stratégie et du programme de pays entrepris par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA qui a été engagée en décembre 2017.
2. Les premières consultations pour la préparation conjointe avec le Gouvernement de la République tunisienne d'un nouveau Programme d'options stratégiques pour le pays axé sur les résultats, pour la période 2019-2024, ont eu lieu à l'occasion de la mission du Fonds international de développement agricole (FIDA) en Tunisie du 16 au 24 juillet 2018. La mission était composée de Mme Annabelle Lhommeau, Chargée de Programme FIDA pour la Tunisie, FIDA, Chef de mission ; M. Philippe Remy, Chargé de Programme FIDA ; M. Youssef Brahim, Chef de mission technique, Expert en développement rural, Consultant ; Mme Wafaa El Houry, Conseiller technique en chef, FIDA ; M. Zine El Abidine Ghoudi, Point Focal FIDA en Tunisie, responsable des aspects Pauvreté et institutionnels; Mme. Maria Donnat, Spécialiste en suivi-évaluation et ciblage et approche Genre et jeunes, Consultante; et de M. Renaud Colmant, Spécialiste environnement et changement climatique. L'objectif de la Mission était de définir les orientations stratégiques du FIDA dans le pays en harmonie avec les orientations nationales et en synergie avec les initiatives des partenaires au développement, tout en tenant compte des leçons apprises des interventions antérieures.
3. La Mission a été reçue le 17 juillet 2018 en audience par Son Excellence M. Samir Taieb, Ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, qui a indiqué les orientations nationales en matière de développement économique et social, précisé les priorités du secteur rural et les attentes par rapport à la stratégie du pays. La Mission a ensuite tenu des séances de travail avec les représentants de différents ministères et institutions publiques, organisations professionnelles, associations et projets soutenus par le FIDA ainsi qu'avec les partenaires techniques et financiers (PTF) actifs dans le secteur rural. En parallèle de ces rencontres une mission de terrain a été organisée les 17 et 18 juillet dans les régions de Mahdia et de Kairouan. Voir le programme de la mission et la liste des personnes rencontrées joints en Annexe.
4. A l'issue de ces rencontres et visites de terrain les propositions d'options stratégiques pour le RB-COSOP2019-2024 ont été présentées et discutées lors d'une séance de restitution organisée le 24 juillet 2018 et regroupant les représentants des administrations, organismes et partenaires rencontrés.
5. Il a été convenu avec le Gouvernement de formuler deux projets au cours de la période du RB-COSOP 2019-2024, un projet par cycle d'allocation des ressources (2019-2021 et 2022-2024). Le premier projet sera formulé dès 2019 pour une approbation par le Conseil d'Administration du FIDA en avril 2020 et s'inscrira dans la programmation quinquennale du Gouvernement. A l'instar du PRODEFIL et du PROFITS, le nouveau projet se focalisera sur la promotion de filières inclusives et durables permettant de lutter contre la pauvreté, d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ruraux pauvres, tout en améliorant leur résilience au changement climatique.

Sur la base des conclusions provisoires de l'évaluation indépendante de la mise en œuvre de la stratégie et du programme pays (ESPP) et des constats de l'atelier de consultations des partenaires, il est ressorti que l'avantage comparatif du FIDA en Tunisie réside principalement dans les aspects suivants : (a) une bonne expertise et expérience de mise en œuvre de projets dans des zones rurales défavorisées sur le plan agro-écologique et socio-économique ; (b) le ciblage des petits producteurs pauvres et vulnérables, des

femmes et des jeunes ruraux ; (c) des approches innovantes dans le contexte Tunisien, notamment le développement des filières dans le cadre du dernier projet récemment démarré à Siliana ; (d) une attention particulière accordée à l'évaluation de l'efficacité et de l'efficacités des projets lors des missions annuelles ou biennuelles de supervision ; (e) des procédures administratives alignées sur les procédures nationales ; et (f) une présence sur la durée dans une même zone qui permet d'obtenir un meilleur impact des projets.

**6. Proposition d'objectifs stratégiques.** Au terme de l'atelier de consultations, il a été convenu dans le cadre des orientations stratégiques du Gouvernement et de la réalisation des Objectifs de Développement Durable, que l'objectif global du Programme-pays du FIDA et la République Tunisienne pour la période 2019-2024 sera l'amélioration des conditions de vie, des revenus et de la résilience aux changements climatiques des populations rurales pauvres, en particulier des femmes et des jeunes.

Cet objectif global s'articulera autour de trois objectifs stratégiques :

- ✓ Objectif Stratégique 1 (OS1) : Amélioration de l'accès aux services et infrastructures productifs de base et gestion durable des ressources naturelles ;
- ✓ Objectif Stratégique 2 (OS2) : Inclusion des petits producteurs dans des filières agricoles mieux structurées ;
- ✓ Objectif Stratégique 3 (OS3) : Autonomisation économique et sociale des femmes et des jeunes ruraux vulnérables.

**7. Ciblage.** Dans le cadre du premier cycle de programmation couvert par la prochaine Stratégie et Programme Pays du FIDA, et conformément à la recommandation de l'ESPP, il est proposé que le FIDA continue de cibler les Gouvernorats qui enregistrent les plus forts taux de pauvreté extrême, et au sein de ces Gouvernorats, les communautés les plus pauvres (ou « poches de pauvreté »). Le Gouvernement a proposé que le FIDA intervienne en priorité dans les Gouvernorats de Kairouan et de Mahdia. Compte tenu des forts taux de pauvreté enregistrés dans le Gouvernorat de Kairouan et dans les régions intérieures du Gouvernorat de Mahdia, ces deux Gouvernorats apparaissent éligibles pour la mise en œuvre du prochain projet dont la conception est programmée en 2019. La sélection du Gouvernorat à privilégier sera définie ultérieurement lors de la conception de la note de concept du projet, en particulier en fonction des partenaires déjà présents dans chaque Gouvernorat.

Dans le cadre du second cycle de programmation, il est proposé qu'un deuxième projet ait une portée nationale sur une ou plusieurs thématiques à définir ultérieurement. Le FIDA ciblera les populations rurales pauvres et vulnérables, avec une attention particulière accordée au ciblage des femmes et des jeunes.

**8. Partenariats stratégiques.** Lors des consultations sur la stratégie du FIDA, la mission a également rencontré les principaux partenaires afin d'élargir ses collaborations et développer des partenariats stratégiques, en collaboration avec le Gouvernement tunisien, avec des acteurs publics et privés, les agences des Nations Unies et d'autres partenaires de développement nationaux et internationaux, pour renforcer l'impact de ses interventions et activités, et la mise à l'échelle des résultats de ses projets. Entre autres, le partenariat stratégique avec les agences basées à Rome (FAO et PAM) sera consolidé dans des domaines comme les cantines scolaires pour améliorer la nutrition des enfants.

9. Sur le thème de l'insertion des jeunes ruraux, un partenariat stratégique sera mis en œuvre avec l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ), les ministères concernés (Emploi, Agriculture, Femme et Famille ...) et les partenaires techniques et financiers engagés dans le secteur (Banque Mondiale, Coopération Suisse (SDC), Agence Française de développement (AFD), etc.) pour développer un programme d'insertion nationale sur l'emploi des jeunes ruraux.

10. Concernant la problématique des filières agricoles, le FIDA collabore déjà avec plusieurs partenaires internationaux au développement tels que l'UE et la GIZ, et avec

plusieurs partenaires nationaux (l'OEP notamment, pour l'amélioration des performances zootechniques et génétique du cheptel et pour l'amélioration de l'alimentation du cheptel). Le partenariat sera élargi à de nouveaux acteurs et des synergies recherchées pour faciliter la complémentarité géographique ou thématique des interventions. Dans ce cadre, le partenariat stratégique s'étendra au secteur privé (UTICA) et aux organisations de producteurs (UTAP, SYNAGRI).

11. Dans le domaine de la gestion des parcours, le FIDA collabore déjà étroitement avec la Coopération espagnole et avec l'Institut des Régions Arides (IRA) pour : 1) le suivi de l'impact des techniques de mise en repos des parcours et le renforcement des capacités des acteurs impliqués; et 2) la capitalisation des expériences pastorales dans le sud Tunisien. Le FIDA intensifiera son partenariat avec les institutions de recherche-développement pour promouvoir notamment les innovations méthodologiques et techniques.

12. Le bureau de l'évaluation a organisé un atelier de validation de **l'évaluation de la stratégie et du Programme pays le 23 octobre 2018** à Tunis. Au cours de la cérémonie d'ouverture de l'atelier, le directeur de NEN dans son discours d'introduction a souligné les résultats obtenus par le programme de pays depuis 2002, notamment en termes d'infrastructures, des ressources naturelles gains de gestion, adaptation au changement climatique et de la productivité.

13. L'atelier a réuni par un large éventail de représentants du secteur public et privé. C'était une excellente occasion de discuter les principales conclusions de l'évaluation et de formuler des recommandations visant à améliorer l'efficacité du programme de pays. Les travaux des groupes de travail ont été consacrés à l'amélioration du ciblage, particulièrement des jeunes et des femmes, la mise à l'échelle des innovations grâce à la meilleure gestion des connaissances et à l'engagement politique croissant à travers le renforcement des partenariats stratégiques avec les institutions du secteur privé et public.

14. Le Chargé de Programme a présenté un résumé du nouveau Programme d'options stratégiques qui sera présenté au Conseil d'administration du FIDA à la session d'avril 2019. Il a souligné que la nouvelle stratégie bénéficiera largement des enseignements et des recommandations contenues dans l'évaluation et des riches discussions tenues durant sa préparation.

15. La question du ciblage a été longuement discutée: la difficulté de définir le seuil de pauvreté en Tunisie a été soulignée et il a été recommandé de faire une cartographie de la pauvreté afin de définir plus précisément les zones géographiques et les groupes de bénéficiaires devant être ciblés.

16. Il a été convenu que le COSOP mentionnera qu'une cartographie de la pauvreté se fera au niveau du gouvernorat au cours de la prochaine conception du projet à Kairouan. Par ailleurs, de nouvelles approches et outils permettront aux ruraux pauvres, y compris les femmes et les jeunes, dans les zones cibles soient adéquatement informés des activités de projet et consultés activement lors de la programmation des activités. Pour s'assurer que ces principes soient correctement appliqués, peu après le début des projets, une stratégie pour l'intégration et l'autonomisation des femmes et des jeunes sera élaborée. Les systèmes de suivi et d'évaluation dans les deux prochains projets permettront de mesurer l'efficacité de la stratégie de ciblage.

17. Dans sa conclusion, le Chef de Cabinet du ministère de l'Agriculture a approuvé les conclusions de l'atelier. Il a réitéré la capacité du FIDA à répondre aux priorités de la Tunisie, notamment en matière d'approche participative au niveau local et des innovations pour être répliquées au niveau national. Il a souligné l'importance d'accroître la cohérence entre les différents partenaires techniques et financiers soutenant le développement agricole et rural en Tunisie et la priorité d'améliorer l'employabilité des jeunes en créant une nouvelle génération de jeunes agriculteurs. Il a expliqué que la Tunisie lance une nouvelle initiative sociale et économie solidaire et qu'il sera pertinent



pour le FIDA d'évaluer comment le programme pourrait y contribuer dans les secteurs agricoles et rurales.

**Programme de la mission FIDA du 16 au 24 juillet 2018**

Dates	Heure	Activités/Institution	Lieu
Lundi 16 juillet	A partir de 14h00	Réunion d'équipe avec la mission et Zine le 16 dans l'après-midi	• HôtelBelvédère
Mardi 17 juillet	8h30-9h30	Visite de courtoisie et discussion avec Mr. le Ministre de l'Agriculture/MARHP	• MARHP
	9h30-10h00	Réunion avec la DG/DGFIOP (MAEP-RH), en présence de la Directrice des Projets	• DGFIOP
	10h00-12h30	Réunion avec les Directions techniques du MAEP-RH: en particulier OEP (office élevage et pâturage), DGGRE (eau potable et PI), DGACTA (conservation des terres), DGEDA (planification), AVFA (Vulgarisation), IRESA (recherche)	• DGFIOP
	13h00-14h00	Réunion avec /MDICI, avec le DG/Développement et planification	• MDICI
Mercredi 18 juillet	8h30-10h30	Réunion avec le Ministère de la femme et de la famille	• Ministère de la femme et famille
	11h30-12h30	Réunion avec le Ministère des finances, DG/Budget	• Ministère des finances/Budget
	13h00-14h00	Réunion avec le Ministère des finances, DG/dettes extérieures	• Ministère des finances/DE
18 et 19 juillet	18-19/07	Visite de terrain	• Mahdia le 18/7 • Kairouan le 19/7
Mercredi 18 juillet Réunion en parallèle	8h30-9h30	Réunion avec le Ministère de l'équipement et de l'habitat	• Ministère de l'équipement
	10h00-12h00	Réunion avec le Ministère de l'environnement, et en particulier la DGEQV (Environnement et qualité de la vie) et Point focal GEF	• Ministère de l'environnement
	12h30-14h00	Réunion avec le Ministère de l'emploi	• Ministère de l'emploi
Jeudi 19 juillet	8h00-9h00	Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche (UTAP) le 20	• UTAP
	9h30h-10h30	Syndicat national des agriculteurs (SYNAGRI)	• SYNAGRI
	11h00-12h00	GIVLAIT: Groupements lait-viande et groupement fruits et légumes	• GIVLAIT
	16h00-17h00	Réunion avec Denis Reiss, UE	• DGFIOP
	10h30	ENDA Tamweel	• ENDA
	12h 00	ZitounaTemkeen	• ZitounaTamkeen
Jeudi 19 juillet	09h00-10h00	UTICA	• UTICA
	12h00	Réunion ONJ	• Siège ONJ

Vendredi 20 juillet	9h00-12h00	Réunion avec les partenaires internationaux	• DGFIOP
Vendredi 20 juillet	12h00	MDICI	• Khaltoum (DG/MDICI)
Samedi 21 juillet	9h00-13h00	Réunion avec les 3 projets du FIDA en cours	• HôtelBelvédère
Lundi 23 juillet		Préparation PPT ou et conclusions	• HôtelBelvédère
Mardi 24 juillet	9h-13h00	Atelier de restitution	• HôtelBelvédère

### Liste des personnes rencontrées lors des consultations

Nom et Prénom	Fonction	Organisme
ARFA Mohamed	Directeur de l'ingénierie des affaires	ZitounaTamkeen
AYEB Wissem	Responsable S&E Tataouine	PRODESUD
AYED Belgacem	Président Comité de Développement sectoriel et régional	MDICI
AZOUZI Sana	Directrice Générale de la Coopération	Ministère de la femme, de la famille et des séniors
BABIA Kaouther	Directrice générale de la Gestion de la Dette et de la Coopération Financière	MF
BELHADI Smen	Directeur général	ONJ
BELKHODJA Hajer	Sous-Directeur Chargé de la Coopération Financière /Direction Générale de la Gestion de la Dette et de la Coopération Financière	MF
BEN MABROUK Mohamed	Coordinateur	PRODESUD-II SP - Douz
BEN MOUSSARIadh	S/D	DGFIOP
BEN SALEM Hichem	DG	IRESA
BEN YOUSSEF Hichem	ZitounaTamkeen	ZitounaTamkeen
BOUAICHA Ali	Directeur général	CRDA de Médenine
BOUKADIDA Abdelhamid		DGCAR
CHAABANE Magid		PAM
CHALOUATI Hejer	Directrice de la Coopération Multilatérale	MDICI
DAGHOUTH Manoubi		SYNAGRI
DAOUD Krim		SYNAGRI
BAKLOUTI Jalel	Directeur Général Adjoint	ZitounaTamkeen
ELOUNI Foued	Directeur	ONJ
EZZAR Abdelmadjid	Président	UTAP
GUELMAMI Okba	Directeur du Système d'information et des services électroniques de la dette	Ministère des Finances, Direction Générale de la Gestion de la Dette et de la Coopération
HADIAOUI Samir	S/D	DGRE
HAFEDH Neziha	Directrice du suivi des emprunts et des émissions	Direction Générale de la Gestion de la Dette et de la Coopération Financière
HAFNAOUI Manana		DGPCFC
HAMZA Elies	Président	IRESA

HAMZAOUI Kalthoum	Directrice Générale de la Coopération Multilatérale,	MDICI
HEMISSI Abdelhafidh		SYNAGRI
HENTATI Faten	Directeur	DGPC
ISSAOUI Abdelhakim	Directeur ONC	Ministère des affaires locales et de l'environnement
JALOUALI Salma	Coordinatrice	PRODEFIL
JARRAY Amor	Coordonnateur	PRODESUD II – Tataouine
JEMMELI LamiaHajem	Directeur UCC Projets	DGFIOP
KACHBOURI Bechir	Chef de service	ONJ
KAHIA Kheireddine	Responsable du crédit rural	ENDA Tamweel
KALLEL Faiza	DG Promotion Emploi	Ministère de l'emploi

## Partenariats stratégiques

Fonctions de partenariat	Partenaires/Réseaux/Plateformes	Résultats et effets du/des partenariat(s)	Justification du/des partenariat(s)	Suivi et communication d'informations (à compléter en vue de l'examen des résultats et de l'examen à l'achèvement )
Mobiliser le cofinancement	Fonds d'Adaptation au Changement Climatique  D'autres co-financement seront recherchés lors de la préparation du second projet programmé dans le cadre du COSOP	10 M USD  Prévision de 15 M	Prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans le projet de Kairouan	Revue du portefeuille
Renforcer la participation du secteur privé	Les acteurs privés principaux sont les producteurs individuels ou regroupés dans les GDA et les SMSA  Organisations professionnelles agricoles : UTAP, SYNAGRI  Les autres acteurs des filières à l'amont et à l'aval de la production seront également pris en compte (fournisseurs d'intrants, commerçants grossistes, semi-grossistes et détaillants), transformateurs	Développement de partenariats (4P) aux sein des filières par la promotion de contrats entre acteurs et de plateformes multi-acteurs chargés de faire des propositions pour le développement des filières	Les projets se focalisent fréquemment sur la production: l'objectif est d'inclure les producteurs, en particulier les producteurs pauvres, dans les filières	Revue du portefeuille Supervision des projets
Contribuer à l'action publique et influencer sur les programmes de développement	IRA – Médenine Projets PRODESUD II et PRODEFIL  Observatoire de la Jeunesse	Développer une stratégie de développement des parcours collectifs et privés  Meilleure prise en compte des jeunes dans les projets de développement	De nombreuses activités sont initiées par les projets, qui nécessitent un cadre stratégique pour assurer leur pérennité  Réduction du taux de chômage des jeunes ruraux et augmentation de leur employabilité	Revue du portefeuille Supervision des projets
Favoriser les processus coordonnés impulsés par le pays	partenaires techniques et financiers (PTF) du secteur agricole, et en particulier la Banque Mondiale	Meilleur synergie entre PTF et entre le PTF et le Gouvernement tunisien  Elaboration d'une nouvelle politique agricole	Le groupe des PTF n'a pas été actif pendant plusieurs années  La Tunisie n'a pas de politique agricole nationale	Revue du portefeuille
Développer et favoriser les savoirs et l'innovation (y	CIRAD	- Innovative solutions are successfully transferred into	Adaptation to climate change is a priority in a country like	Revue du portefeuille Supervision des projets

compris la CSST)	- ICARDA-CIMMYT	water preservation technologies, cultivation of water-efficient crops and cattle-breeding  - Enhanced climate resilience of small farmers' communities and their crop-livestock production systems in drylands	Tunisia prone to climatic stresses	
Renforcer la visibilité	Agences des Nations-Unies  PTF	Contribution du FIDA à l'UNDAF, en particulier dans les deuxième et troisième axes prioritaires de l'UNDAF : (2) Modèle économique, inclusif, durable et résilient ; (3) Protection sociale et accès équitable aux services sociaux de qualité  Contribution à la politique agricole nationale	Le FIDA est encore peu associé à l'UNDAF	Revue du portefeuille Supervision des projets
	ONG (Swiss Contact, ENDA,...)	Meilleure présence dans les zones marginales	La présence de l'Administration doit être renforcée sur le terrain, en particulier dans les zones marginales	

## **Stratégie de coopération Sud-Sud et triangulaire**

### **Introduction**

1. The SSTC strategy for Tunisia is developed along two main avenues that are complementary one to each other . The first avenue relates to building the capacities at the project portfolio level, which is linked to the activities implemented in the country and by the projects themselves, and the way they are monitored, evaluated and then documented to facilitate south-south and triangular cooperation.
2. The second avenue relates to the financing opportunities arising from the promotion through IFAD grant financing.
3. Those two avenues will take advantage of the decentralisation process and particularly of the sub-regional SSTC and Knowledge centres, that create a conducive environment to strengthen cross fertilisation among countries and projects.

### **Perspectives de promotion de l'investissement et des échanges techniques au service du développement rural**

4. Sound Knowledge Management at project level is one of the key foundations of SSTC. KM is closely linked to the effectiveness of the M&E function, which feeds into the assessment on the effects and impacts of projects, especially when they bring in innovative approaches and technologies that have potentials for being scaled-up at national and international level.
5. It has been observed that the projects in the Tunisian portfolio work too often in silo; they are concentrated on their activities and there is little cross fertilisation among them, even if they work on the same topics. To correct this tendency, and to foster the cross-fertilisation of knowledge among countries, promotion of exchanges of experiences among Tunisian projects will be systematically encouraged on a regular basis through joint evaluation of the portfolio and the cross supervision of the projects, with project staff involved in other project supervision missions. This will, in turn, contribute to the identification of successful experiences from the Tunisian portfolio that can be promoted in other countries through SSTC.
6. Some projects have already started South-South cooperation initiatives. For example, PROFITS is benefitting from a support from Argentina on different value chains. This example is interesting to follow-up even if the conditions of cooperation are not made easy by the distance between Argentina and Tunisia and the language barrier (from Spanish to French or Arabic).
7. In the Tunisian portfolio, certain activities that are embedded in the main focus areas of the COSOP will bring about outcomes that will be particularly looked at for exploration of avenues for SSC initiatives. These activities are: improving soil fertility, managing natural resources and rangelands, value-chain organisation, and economic integration of women and young people in rural areas.
8. These activities will support policy, advocacy and scaling up of good practices. IFAD will promote knowledge sharing among its projects, through annual or thematic workshops, or through exchange visits with other projects in the sub-region.
9. Similar approaches will be developed with countries closer to Tunisia and with stronger similarities, in the Maghreb first through the Rome Hub (see below) and in francophone Sub-Saharan Africa where value-chain projects are developing similar approaches with good potential of cross fertilisation.

## Partenariats et initiatives

10. South-South Cooperation is a key component of NEN's portfolio and is well streamlined in regional grants that foster joint activities among countries, such as staff and expert exchanges and workshops. NEN flagship grant project in SSTC is the "South-South and Triangular Cooperation for Agricultural Development and Enhanced Food Security (SSTC-ADFS)" and Tunisia is playing an active role in it; Tunisia is also involved in many global and regional grants where cooperation with countries in the Region are facilitated.

### **A - South-South and Triangular Cooperation for Agricultural Development and Enhanced Food Security in the NEN Region (SSTC-ADFS)**

11. The goal of the joint partnership initiative between the International Fund for Agricultural Development (IFAD) and the United Nations Office for South-South Cooperation (UNOSSC) on South-South and Triangular Cooperation for Agricultural Development and Enhanced Food Security (SSTC-ADFS) is to promote innovative technologies and approaches, awareness-raising, capacity development and knowledge exchange, with the goal to contribute to effectively advancing South-South and Triangular Cooperation for agricultural development, enhanced food and water security and rural poverty alleviation in the selected communities in the countries of the Near East and North Africa, Central Asia, and Eastern Europe

12. The main objectives are:

- a) Innovative solutions are successfully transferred into water preservation technologies, cultivation of water-efficient crops and cattle-breeding;
- b) More favourable policy and institutional spaces are created for the scaling up (i.e. replication, adaptation or expansion) of successful solutions in agricultural production and income generation; and
- c) South-South knowledge exchange is facilitated on the basis of documented successful solutions and methodologies, as well as through online access to relevant home-grown expertise and solutions.

13. The project initially focused five countries: Algeria, Hungary, Morocco, Turkey and Uzbekistan. In 2016, upon the promising results of early achievements, more countries – including Tunisia – expressed their interest to participate in the initiative. This desire found support from the Islamic Development Bank (IsDB), which allowed increasing the number of countries covered with the initiative and including Kyrgyzstan, Sudan, and **Tunisia**.

14. Nine (9) thematic corridors for the knowledge exchange were proposed and are supported by the participating countries, where each country leads the topic of its excellence. Specialized trainings have been conducted by the partner countries upon demand of the partners, and the national best practices have been presented and discussed dedicated workshops. Over 30 new replicable solutions were already made available on the [agro.southsouthworld.org](http://agro.southsouthworld.org) portal. Over 110 experts' exchange were requested by countries, most of them were already supported within the initiatives.

15. In 2017 the grant was extended by 12 months in order to allow the expansion of the thematic coverage to include green economy in agriculture, thanks to the financial contribution of a new donor member of the partnership initiative, the World Green Economy Organization. A national Green Economy Report for each of the member countries was added as expected outputs of the project.



## B – Other grants :

16. Tunisia is involved in many other grants that constitute an excellent way of promoting South-South cooperation. These have been designed and approved in the last two-three years. While few of them already envision SSC-related activities (i.e. CIRAD and CLCA grants) others may lay the ground for new exchange corridors. To the extent possible, new opportunities for SSC would be financed through the grant resources already approved; however, given the duration of the COSOP (2019-2024), potential SSC activities stemming from these grants could be further scaled-up and financed with new grants and/or loans. Among them, the following can be listed:

- a. The Arab Investment Project for the Development of a Development Analyzer (AIDA) is a three-year project (2017-2020) funded by IFAD, co-funded by the CGIAR-PIM Program and implemented by IFPRI through its country office in Cairo. The AIDA software to-be-developed includes a set of innovative planning and evaluation tools that can improve efficiency, effectiveness and scaling up of policies and projects. AIDA builds upon a previous IFAD-financed project with IFPRI that strengthened the foundation for improved data, knowledge and evidence-based decision making in the NENA region by creating several monitoring and mapping tools on food security and nutrition in the Region. Similar tools have been already successfully delivered by IFPRI in Kenya, Tanzania, Turkey and Uganda. The project seeks to support the governments of Egypt, Jordan, Lebanon and **Tunisia** in better considering the impact of the **refugees** dimension in rural policy formulation. In this sense, exchanges of experiences, policies and capacity among the target countries could be envisioned.
- b. *The **Rural Investment and Policy Analysis” (RIAPA)*** is a new tool developed by IFAD and IFPRI for analyzing the contribution of IFAD’s investments to broader rural transformation goals (e.g., poverty, food security, nutrition and employment). It is an **Ex ante economy-wide** analysis of projects and programs. Unlike other approaches, RIAPA explicitly captures **two important considerations** for IFAD projects: (a) Economy-wide linkages (e.g., project spillovers), and (b) Macro-micro interactions (i.e., linking production to poverty, dietary diversity and employment). Models and a user-friendly tool to operationalize RIAPA and support teams working in COSOPs and projects was developed to inform Country teams engaged in COSOP Design and investment analysis. Malawi and Ethiopia were used as proofs of concept, and the approach was then extended to Myanmar, Uganda and Tunisia. A dedicated Team in RIA works with regional teams in pursuing this task.
- c. A grant is with CIRAD (French Agricultural Research Centre for International Development) as grant recipient was approved in December 2018: **Integrating multiple water sources and local institutions for enhanced food security in North Africa’s hinterland by reinforcing agricultural & rural innovation systems.** The overall goal of the project is to enhance the resilience of local irrigation communities in marginal areas in North Africa in the face of global environmental and societal change by identifying and testing technical and institutional innovations and innovative practices related to water governance, agricultural systems and rural development in Algeria, Morocco and Tunisia. Hence, the project aims to improve the way technical and institutional innovations are implemented and contribute to the resilience of smallholders’ farms and livelihoods at the household level and at the community level. An entire component of the project is dedicated to the identification of existing innovations and design of new ones; to the piloting of such innovations and to their replication in the

target countries. Furthermore, the project aims to build an operational network for knowledge sharing and capacity building of young smallholders that can provide sustained services to innovation related to water governance and rural transformation by **reinforcing the agricultural and rural innovation systems.**

- d. The large global grant titled "Use of conservation agriculture in crop-livestock systems (CLCA) in the drylands for enhanced water use efficiency, soil fertility and productivity in North African and Latin American countries" aims at sustainably increasing production and enhancing **climate resilience of small farmers' communities** and their **crop-livestock production systems in drylands** through local adaptable soil conservation and water use efficiency technologies, forage crops and biomass management practices. The project is implemented by ICARDA and CIMMYT in Algeria, Bolivia, Nicaragua and **Tunisia**. Since its inception, the South-South dimension of the project was embedded in the activities and in the knowledge management plan, so as to foresee SSC within and between North Africa and Latin America both at the scientific and at the operational level. Particularly in Tunisia, it is expected that the project will develop tight linkages with the PROFIT and PRODEFIL loans on agricultural and agro-pastoral value chains respectively, and that tools and methodologies generated by the grant project in Tunisia will be considered for adoption by IFAD projects in countries with similar conditions like Jordan and Palestine, and beyond. Inter-regional exchanges among the grant target countries will be fostered through workshops and seminars to exchange findings, methodologies and to develop joint CLCA models.

### **Arguments en faveur de la coopération Sud-Sud et triangulaire**

17. The decentralisation process is providing many opportunities to strengthen SSTC. The Rome Hub is gathering countries around Italy and particularly the Maghreb ones. In this context, exchanges with Morocco will be amplified: in particular, cross supervision missions involving country teams and project staff will be encouraged.

18. The development of partnerships will be extended to the other regional hubs of Istanbul and Cairo where with regular exchanges promoted by the Division to define areas of cooperation, exchange of technical staff, and organisation of learning routes e.g.

19. Furthermore, Tunisia will be linked to the 3 Knowledge Centres IFAD is developing in Brazilia, Addis Ababa and Beijing. In the original concept, it is envisioned that the three hubs will be interconnected in order to share information and data regarding countries in their respective regions, with the ultimate goal of facilitating the matching between solution seekers and solution providers. In this broad perspective, the Knowledge Centre in Addis Ababa could play a catalytic role in boosting cooperation between Tunisia and other developing countries, both by bolstering existing bilateral and multilateral exchanges and by contributing to the building of new ties..

## Partenariats et initiatives

<b>Strategic Objectives</b>	<b>Targeted outcomes</b>	<b>SSTC activities</b>
SO 1 - Amélioration de l'accès aux services et infrastructures productifs de base et gestion durable des ressources naturelles	Amélioration durable de la productivité agricole par la restauration de la fertilité sols et l'amélioration de l'accès et de la gestion durable des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SSTC-ADFS</li> <li>- CIRAD grant</li> <li>- South-South cooperation with Morocco</li> <li>- ICARDA-CIMMYT grant</li> </ul>
SO 2 - Inclusion des ruraux pauvres dans des filières agricoles mieux structurées	Augmentation des revenus agricoles par une meilleure structuration des filières agricoles et des liens commerciaux durables entre petits producteurs et autres acteurs des filières	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AIDA</li> <li>- RIA</li> <li>- South-South Cooperation with Argentina</li> <li>- Exchange with Morocco and Francophone SSA countries</li> <li>- ICARDA-CIMMYT grant</li> </ul>
SO 3 - Autonomisation économique et sociale des femmes et des jeunes ruraux vulnérables	Autonomisation économique et sociale des femmes rurales autour de filières diversifiées, insertion professionnelle des jeunes ruraux et amélioration des capacités des acteurs à mettre à l'échelle les approches les plus prometteuses.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SSTC-ADFS</li> <li>- CIRAD grant</li> <li>- Learning routes on Gender and Youth</li> </ul>

## Brève présentation du pays<sup>53</sup>

<b>Land area (km<sup>2</sup> thousand) /<sup>1</sup></b>	163.6	<b>GNI per capita (USD) 2017/1</b>	3,500
<b>Total population (million) 2017/1</b>	11.50	<b>GNI per capita growth (annual %) 2013 /1</b>	1.2
<b>Population density (people per km<sup>2</sup>) 2017</b>	74.2	<b>Inflation, consumer prices (annual %) 2013 /1</b>	3.7
<b>Local currency</b>	Tunisia Dinar (TDN)	<b>Exchange rate: USD =</b>	2.48
<b>Social Indicators</b>		<b>Economic Indicators</b>	
Population (annual population growth rate) 2017/2	1.1	GDP (USD million) 2017 /2	40.25
Rural Population (% total population)	33		
Crude birth rate (per thousand people) 2016/2	18.3	Annual rate of growth of GDP 2016/2	1.1
Crude death rate (per thousand people) 2016/2	6.3	Sectoral distribution of GDP 2016 /2	
Infant mortality rate (per thousand live births) 2016 /2	13.6	% agriculture, forestry and fishing	9.2
Life expectancy at birth (years) 2016 /2	76	% industry	24.4
Number of rural poor (million) (approximate) 2016/2	3.77	% services	
Poverty headcount ratio at \$3.10 a day (2011 PPP) (% of population) 2016/2	15.2	General government final consumption expenditure (as % of GDP) 2016/2	20.0
Total labour force (million) 2017 /2	4.10	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP) 2016/2	64.8
Female labour force as % of total 2017 /2	27.1	Gross domestic savings (as % of GDP) 2016/2	8.8
<b>Education</b>		<b>Balance of Payments (USD million)</b>	
School enrolment, primary (% gross) 2016 /2	114.7	Merchandise exports 2017 /2	14.20
Adult literacy rate (% age 15 and above) 2014 /2	79	Merchandise imports 2017 /2	20.65
Adult literacy rate, female (% of females ages 15 and above)	72.2	Balance of merchandise trade	
<b>Nutrition</b>		Current account balances (USD million)/2016	-8.8
Prevalence of undernourishment (% population) 2015	5	Foreign direct investment, net 2016 /2 (USD million)	
Malnutrition prevalence, height for age (% of children Under 5) 2010/5			
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2009/5	2.3	<b>Government Finance</b>	
Malnutrition prevalence, weight for height (% of children under 5)/ 20095		Total expenditure (% of GDP) 2016 /2	20.0
		Total external debt (USD million) 2015/2	14853
<b>Health</b>		Present value of debt (as % of GNI) 2016 /2	46.6
Health expenditure, total (as % of GDP) 2015 /2	6.7	Total debt service (% of exports of goods and services) 2015 /2	4.6
Physicians (per thousand people) 2015 /2	1.3	Lending interest rate (%) 2016 /2	
People using at least basic drinking water services (% of rural population) 2015	83.2	Deposit interest rate (%) 2016 /2	
Population without access to improved sanitation /2 (%)			
		<b>Land Use</b>	
<b>Agriculture and Food</b>		Arable land as % of land area 2015 /2	18.7
Food imports (% of merchandise imports) 2016 /2	11.1	Forest area (km <sup>2</sup> thousand) 2015 /2	
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of Arable land) 2015 /2	32.8	Forest area as % of total land area 2015 /2	6.7
Food production index (2004-2006=100) 2014/2	117.6	Agriculture irrigated land (% of total agriculture land) 2009/2	3.9
Cereal yield (ton per ha) 2014/2	1,541.7		
1/Geostat			
2/ World Bank World Development Indicators			
4/WHO			

<sup>53</sup> Source: Base de données de la Banque mondiale

## Résumé des questions de gestion financière

### FIDUCIARY SUMMARY OF COUNTRY PORTFOLIO

COUNTRY	Tunisia	CONCEPT NOTE	COSOP
<b><u>COUNTRY and CURRENT PROJECT -Fiduciary KPIs:</u></b>			
Country Fiduciary Inherent Risk	<b>Medium</b>	<p><b>Transparency International (TI)</b> The country ranking has improved slightly in 2017 as compare to 2015. Tunisia ranked 74th out of 180 countries with a score of 4.2 in 2017 as compared to a score of 3.8 in 2015.</p> <p><b>PEFA and MDBs Diagnostic Reports</b> The 2016 Public Expenditure and Financial Accountability assessment (PEFA), complemented by subsequent assessments such as the joint IMF/World Bank Public Investment Management Assessment (PIMA) and Public Financial Management (PFM) Master Plan, both from 2018, concluded that the legal and administrative framework for PFM offers a level of assurance regarding reliability of information, predictability and control in budget execution, and a strong control environment. However, the PEFA diagnostic also identified weaknesses related to budget comprehensiveness, transparency and accountability, as well as shortcomings related to the level of aggregation of information, policy-based budgeting, and accounting, recording and reporting. Regarding the level of budget comprehensiveness and transparency, the PEFA diagnostic reported that the Government has made great efforts to increase budget transparency through the Mizaniatouna initiative, which incorporates programmatic, performance-based budgeting in an online open budget platform. Fiscal reporting has also made notable progress although the quality of fiscal data needs to be improved through accounting reform. A new Organic Budget Law, currently under review by Parliament, proposes to introduce changes related to the results orientation of the budget process, the use of a multi-year expenditure framework, and compliance with international standards. The Law is expected to be adopted by end of 2018.</p> <p>Based on the above, the inherent risk is rated <b>Medium</b>.</p> <p><b>Debt Assessment</b> In October 2018, the Tunisian government issued USD 570 million of sovereign bonds and presented a fairly expansionary 2019 budget draft – a decision driven largely by next year’s elections. In Q3 2018, the country gained access to further USD 747 million tranche of loans from the IMF and the World Bank. Nonetheless, in October Moody’s joined Fitch in downgrading Tunisia’s outlook to "Negative", citing the country’s depleting foreign exchange reserves. The latter point - as well as Tunisia’s highly probable effort to prevent a major depreciation of the dinar - is likely to result in further issuance of hard-currency bonds in 2019.</p> <p>Given persistently large fiscal and current-account deficits, the government will need to continue to borrow heavily, mostly from multilateral organisations. Some analysts expect the nominal debt stock to increase by almost 17% by end-2020, with the external debt/GDP ratio rising from around 83% at end of 2017 to around 92% by end-2020. These fundamentals would classify Tunisia’s debt profile as "Risky", but lenders should not expect repayment difficulties in the medium run. This is partly attributed to concessional terms of Tunisia’s current debt, with long maturities forming the largest element of medium- and long-term inflows. Over the long term, however, the country will increasingly need to resort to non-concessional borrowing, which will be more costly and more difficult to access, especially if Tunisia’s political stability and economic growth do not improve.</p> <p><b>Exchange and inflation rates</b> Based on the Economic Intelligence (EIU) report of October 2018, the Tunisian dinar (TND) will continue to depreciate against the Euro. Overall, with the current-account deficit remaining large, TND will slide from an average of TND3.34:€1 in 2019 to TND3.73:€1 in 2023. In addition, the expected average inflation rate is 4.5% a year in 2020-23, easing from an estimated 7.2% in 2018 and an expected 5% in 2019.</p>	
Pending Obligations (Overdue obligation related to pre-financed amount from IFAD's resources to cover for government's contribution)	None		
Country Income Classification	Lower middle income		
Expected IFAD lending terms for IFAD 11	Ordinary		
Country Contribution in IFAD Replenishments	USD 6.84 million including IFAD 11 pledge of USD 1.0 million		
PBAS – Programme's cycle coverage	Indicative IFAD 11 allocation: USD 22.58 million		
Country Fiduciary Risk	<b>Medium</b>		
Disbursement - Profile	Ranges from satisfactory to moderately unsatisfactory		
Counterpart Funding - Profile	Ranges from satisfactory to moderately satisfactory		
Current Lending terms	Ordinary		